

Auvergne-Rhône-Alpes

Nouvel espace régional et dynamiques métropolitaines

GÉOGRAPHIE
TOME 2



Auvergne - Rhône-Alpes

Sommaire

ENVIRONNEMENT

Une mosaïque de paysages, des plus emblématiques aux plus quotidiens	4
Un environnement marqué par les espaces boisés et naturels	6
Des réservoirs de biodiversité sur un quart de l'espace régional	10
Une consommation des ressources naturelles à maîtriser	12

POPULATION

Des jeunes bien représentés	14
Une fécondité élevée après 25 ans	16
Une augmentation du nombre de séniors, notamment dans les espaces urbains	18

ACTIVITÉ

Une population plus souvent en emploi que la moyenne nationale	20
Des habitants de plus en plus diplômés	22
Un carrefour d'influences	24
Des contrats courts dans les zones touristiques	26

CONDITIONS DE VIE

Une région riche mais des disparités territoriales marquées	28
Des prix immobiliers corrélés aux revenus des habitants	32
Davantage de familles monoparentales et de personnes seules	34
Une région en bonne santé	36
Dans les zones de montagne, des habitants éloignés des services courants	38

ZOOM AIRES URBAINES

Lyon : une qualité de vie urbaine	40
Saint-Étienne : une qualité urbaine liée à son environnement	42
Grenoble : services urbains et espaces naturels de qualité	44
Clermont-Ferrand : des conditions de vie agréables, avec des inégalités moins marquées qu'ailleurs	46
Genevois français : développement et protection du territoire - un équilibre complexe	48

SYNTHÈSE

Une qualité de vie aux multiples facettes, à la croisée des situations individuelles et des lieux d'habitat	50
---	----

GLOSSAIRE

52

Ce travail est le fruit d'un partenariat entre les organismes suivants :

- la direction régionale de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- les agences d'urbanisme de Lyon (Urbalyon), de Saint-Étienne (Epures), de Grenoble (AURG) et de Clermont-Ferrand (Clermont Métropole) ;
- la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes.

TOME 2 : Géographie de la qualité de vie, des habitants et de l'environnement

Directeur de publication : Pascal Oger (Insee Auvergne-Rhône-Alpes)

Coordination : Xavier Laurent, Emmanuel Thimonier-Rouzet (Urbalyon) et Philippe Bertrand, Anna Simon (Insee Auvergne-Rhône-Alpes)

Conception et réalisation :

Olivier Roussel, Quentin Coldefy, Natalia Fillod, Philippe Mary, Maxence Prouvot, Thomas Ribier, Agnès Thouvenot (Urbalyon)
Jean-Michel Demard, Gérald Paulin et Stéphanie Terrisse (Clermont Métropole)
Catherine Araud-Ruyant, Mélissa Huguet, Claire-Marie Rouchouse et Guillaume Triollier (Epures)
Emmanuel Boulanger, Gabriel Fablet, Nathalie Henner, Cédric Lomakine, Hugues Merle, Françoise Pichavant (AURG)
Armelle Bollusset, Geneviève Burel, Stéphanie Depil, Simon Desgouttes, Thierry Geay, Simon Guevara, Steve Jakoubovitch,
France-Line Mary-Portas, Serge Maury, Vincent Vallès et Claude Waszak (Insee Auvergne-Rhône-Alpes)

Infographie sur les cartes : Philippe Capel, Alexis Chatain, Stéphane Hauer, Julien Vincent, Alban Vivert (Urbalyon)

Merci pour leur relecture attentive à :

Frédéric Bossard et Ludovic Meyer (Epures), Damien Caudron (Urbalyon), Rachid Kander (Clermont Métropole), Benoît Parent (AURG),
Patrick Poquet (SGAR Auvergne-Rhône-Alpes)

Rédacteur en chef : Aude Lécroart (Insee Auvergne-Rhône-Alpes)

Couverture : Valérie Sol (Clermont Métropole)

Crédits photo :

Randonneurs - Stéphanie TERRISSE (Clermont Métropole)
Saint-Étienne - ÉPURES/P. Coupelon
Esplanade Alain Le Ray, Caserne de bonne, Grenoble - Fabrice BOUVIER (AURG)
Vignes, Saint-Cassien - Nathalie HENNER (AURG)
Panoramique pour les territoires du SCOT : Bièvre-Valloire - David GREFFE (AURG)
Lac Noir, Plateau d'Emparis, Massif de l'Oisans - Émilie ZYDOWNIK (AURG)
Station de ski, Chamrousse - Frédéric PONTOIRE (AURG)
Futur parc du Vallon, la Duchère, Lyon 9^{ème} - RUCH MP (UrbaLyon)
PZI Mi plaine de Chassieu - RUCH MP (UrbaLyon)
Pano-Egliseneuve©AgenceClermontMetropole
Puy-de-Come©Valerie_Sol
Val d'allier Cournon©ClermontCommunaute
Les_Martres_de_Veyre©AgenceClermontMetropole
Vue du mont Saleve@ARC syndicat mixte

Maquettage de l'ouvrage : Jouve

Impression : Jouve – 1 rue du Docteur Sauvé – 53100 Mayenne

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés.

Éditorial



La région Auvergne-Rhône-Alpes est née le 1^{er} janvier 2016. Elle est presque aussi peuplée que la Suisse, aussi vaste que l'Irlande. Elle est marquée par une grande diversité de territoires, alternant massifs montagneux et grandes vallées de peuplement et de communication, territoires peu densément peuplés et agglomérations métropolitaines, parcs naturels et territoires de grande tradition industrielle.

À l'occasion de la naissance de la nouvelle région, un regard croisé de statisticiens et de géographes a été posé sur ce territoire au travers d'un Atlas qui comportera trois tomes. Le premier, paru en 2015, est dédié aux composantes physiques, humaines et économiques de la région. Le deuxième tome, que vous tenez en main, s'intéresse aux habitants de la région, à leur environnement et leurs conditions de vie. Le troisième, à paraître fin 2016, sera consacré aux flux démographiques et économiques qui structurent et modèlent la nouvelle région.

La région Auvergne-Rhône-Alpes présente de nombreux atouts. Elle fait partie des régions européennes les plus jeunes (un habitant sur quatre a 18 ans ou moins). Vivre en Auvergne-Rhône-Alpes, c'est profiter d'un cadre de vie riche de la diversité des paysages, dans un environnement marqué par la forte présence des forêts et d'espaces naturels. Signe de conditions favorables, l'espérance de vie y est meilleure qu'ailleurs.

Mais, la région est soumise à des enjeux majeurs tels que le vieillissement, l'accessibilité aux services, la nécessaire maîtrise de l'artificialisation des sols, la protection des ressources naturelles et le maintien de la qualité de l'environnement. De la même façon, les disparités de condition d'emploi et de situation matérielle entre les territoires méritent une attention particulière.

Tout comme le premier tome, avec le soutien de la préfecture de région, cet ouvrage sur la qualité de vie a été réalisé par la direction régionale de l'INSEE et les quatre agences d'urbanismes de la région. Je souligne la qualité remarquable de ce travail et je vous souhaite bonne lecture.

Michel DELPUECH

Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

PATRIMOINE PAYSAGER ET BÂTI

UNE MOSAÏQUE DE PAYSAGES, DES PLUS EMBLÉMATIQUES AUX PLUS QUOTIDIENS

La région Auvergne-Rhône-Alpes offre un cadre de vie attractif pour les populations résidentes mais aussi pour le tourisme. Avec le massif des Alpes et le couloir rhodanien, la chaîne des volcans et les centres historiques, c'est une terre de contrastes et de diversités naturelles. Partout, l'implantation humaine est prégnante, qu'elle soit millénaire dans la vallée du Rhône ou plus récente dans les sites industriels ou les grandes stations alpines d'altitude. Ces transformations menacent de banalisation des sites naturels ou de grande valeur patrimoniale.

À l'évocation de la région Auvergne-Rhône-Alpes, viennent de suite à l'esprit certains emblèmes régionaux de montagne : les volcans d'Auvergne dont la chaîne des Puys, les Alpes et son plus haut sommet le Mont Blanc.

Une diversité de paysages naturels qui concourt à un cadre de vie de qualité

Outre le Massif central et les Alpes, le massif du Jura occupe également la moitié est du département de l'Ain. De nombreux monts, plus modestes, forment l'écrin du quotidien : Beaujolais, Forez, Pilat, Livradois, Vivarais, Velay, Bugey, Vercors, Chartreuse ou Drôme des collines... Ces reliefs sont rythmés par les plaines de la Loire, de l'Allier, du Rhône, de la Saône ou de l'Isère... L'eau, même en l'absence d'une façade maritime, est présente avec 21 grands lacs (d'une superficie supérieure à 1 km²) et des zones humides comme les Dombes.

Les paysages de la région, ce sont ainsi des hautes terres, des montagnes boisées, des coteaux, des campagnes d'altitude, des bocages, des terres de grandes cultures comme les Limagnes, des bassins et des fleuves majeurs de plaine, des vallées, gorges et défilés.

Historiquement, cette variété de milieux naturels a été un atout pour l'essor de nombreuses activités économiques, comme l'agriculture. Au temps de la proto-industrie, plusieurs territoires ont fondé leur développement industriel sur la force motrice de l'eau et les ressources forestières.

Ce patrimoine naturel offre aujourd'hui un espace de vie et de détente de qualité pour ses habitants mais fait également d'Auvergne-Rhône-Alpes une région attractive pour les vacances et les loisirs.

Des patrimoines bâtis caractéristiques de l'empreinte de l'homme

Le patrimoine bâti, façonné par le développement des activités humaines, participe aussi à la diversité du paysage. Ce sont les petites communes rurales ou de montagne, des villages le long des cours d'eau. Il s'agit également des paysages plus urbains et très denses, où se concentrent deux millions d'habitants de la région, complétés par un maillage de villes moyennes. La vallée du Rhône, lieu de passage historique, est le témoin d'une implantation humaine millénaire, notamment gallo-romaine.

Les patrimoines du XX^e siècle, témoins de l'évolution architecturale, technique ou sociale de notre société ainsi que les sites industriels

sont aussi très représentatifs de ce territoire. La région a également vu naître les grandes stations alpines d'altitude. Enfin, entre plaine et montagne, elle accueille 25 stations thermales. Situées sur des points géologiques remarquables, ces lieux se caractérisent par une architecture thermique identitaire : casinos, villas ou encore kiosques à musique.

Des sites reconnus, protégés et valorisés

Aujourd'hui, une dynamique de transformation rapide constitue le trait paysager majeur de la région. Des nouveaux paysages émergent, sous l'effet de l'étalement urbain et de l'activité économique. Pour échapper à ce mouvement de banalisation, le patrimoine fait l'objet de mesures de reconnaissance et de protection spécifiques.

Ainsi, quatre biens culturels sont inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco dans la région : le site historique de Lyon et la Grotte ornée du

Pont d'Arc (Grotte Chauvet), ainsi que trois édifices au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle et les sites palafittiques autour des Alpes (vestiges d'établissements préhistoriques sur pilotis).

D'autres sites présentent un caractère exceptionnel « au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque » qui justifie une protection de niveau national prononcée par décret. Sur les 2 914 sites classés en France au titre de leur valeur paysagère, 259 se situent dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans la région, trois sites, l'Aven d'Orgnac, le Puy de Dôme et le Puy Mary sont classés Grand Site de France. Ce label est attribué aux sites classés de grande notoriété et de forte fréquentation par le ministre chargé des sites.

Ces espaces au patrimoine naturel et culturel riche sont souvent reconnus et valorisés par un label Parc Naturel Régional ou Parc national. ■

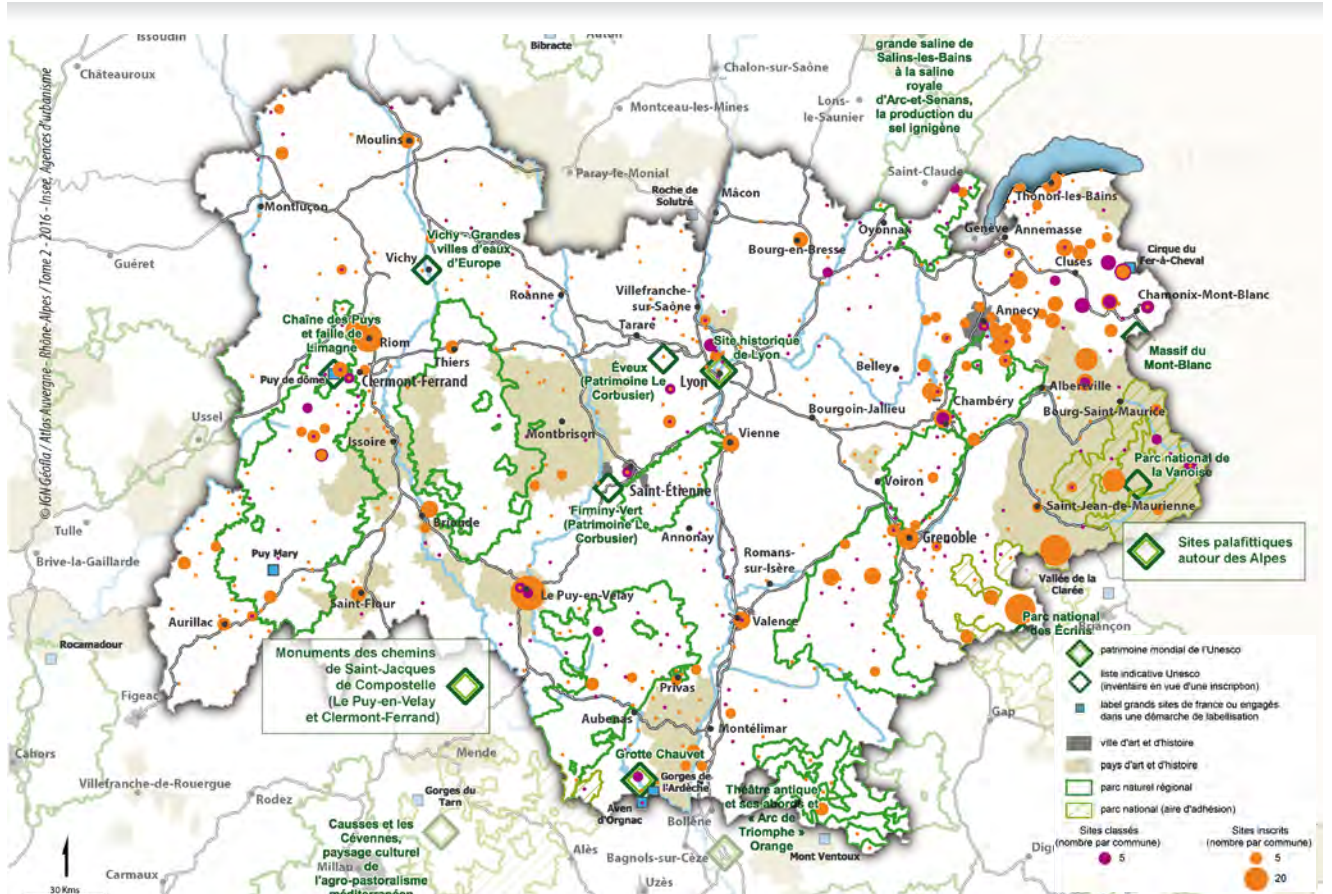
Les chiffres clés des patrimoines

- > 3 Grands Sites de France
- > 2 sites classés Patrimoine Mondial de l'Unesco et 5 sites en cours d'inscription
- > 259 Sites Classés
- 757 Sites Inscrits
- 27 ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager)
- 25 AVAP arrêtées (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) et 74 en cours d'étude
- 12 Sites de Pays d'Art et d'Histoire
- 7 Secteurs sauvegardés (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur)
- 144 « Patrimoine du XX^{ème} siècle »
- 29 Jardins remarquables
- 3 Parcs Nationaux et 9 PNR (Parcs Naturels Régionaux)

Une mosaïque de paysages : des milieux très naturels, à des espaces plus travaillés, jusqu'à des sites urbains



Un patrimoine labellisé très important sur le territoire



Note : Les sites palafittiques et les monuments des chemins de Saint-Jacques de Compostelle sont multi-sites. Ils sont listés ici, mais non positionnés sur la carte.
Sources : DREAL ; UNESCO ; Medde ; Ministère de la Culture et de la communication, atlas culturel, atlas des patrimoines

OCCUPATION DES SOLS

UN ENVIRONNEMENT MARQUÉ PAR LES ESPACES BOISÉS ET NATURELS

L'étendue des espaces naturels et des forêts est marquée en Auvergne-Rhône-Alpes. Les surfaces artificialisées occupent 5 % de l'espace régional, mais la maîtrise de leur progression est un enjeu pour la qualité de vie.

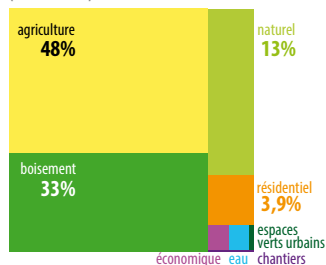
En raison de son caractère montagnard, la région Auvergne-Rhône-Alpes se distingue par l'importance de ses forêts et de ses espaces naturels. Ceux-ci couvrent respectivement 33 % et 13 % de la surface régionale, des proportions élevées qui se retrouvent également dans les régions du sud du pays : Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

En revanche, la part des espaces agricoles est assez faible comparativement aux autres régions : 48 % des surfaces d'Auvergne-Rhône-Alpes sont des terres agricoles contre plus de 75 % dans les régions de l'ouest, du centre et du nord de la France.

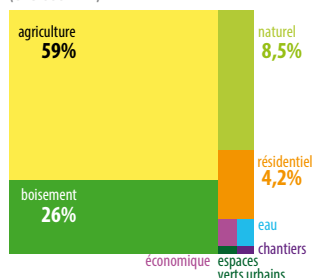
Le reste du territoire est marqué par l'empreinte humaine, avec des espaces artificialisés pouvant être du tissu urbain et ses espaces verts associés, des zones industrielles et commerciales ou de grandes infrastructures de transport. Ces espaces couvrent ainsi un peu plus de 5 % de la superficie régionale. C'est une proportion similaire à la moyenne française et plus faible que dans les régions Île-de-France (22 %) et Nord-Pas-de-Calais-Picardie (10 %). En Auvergne-Rhône-Alpes, les zones artificialisées se concentrent sur une faible partie du territoire, souvent dans les vallées marquées par des fortes densités de population.

Répartition de l'occupation des sols

Auvergne-Rhône-Alpes (70 000 km²)

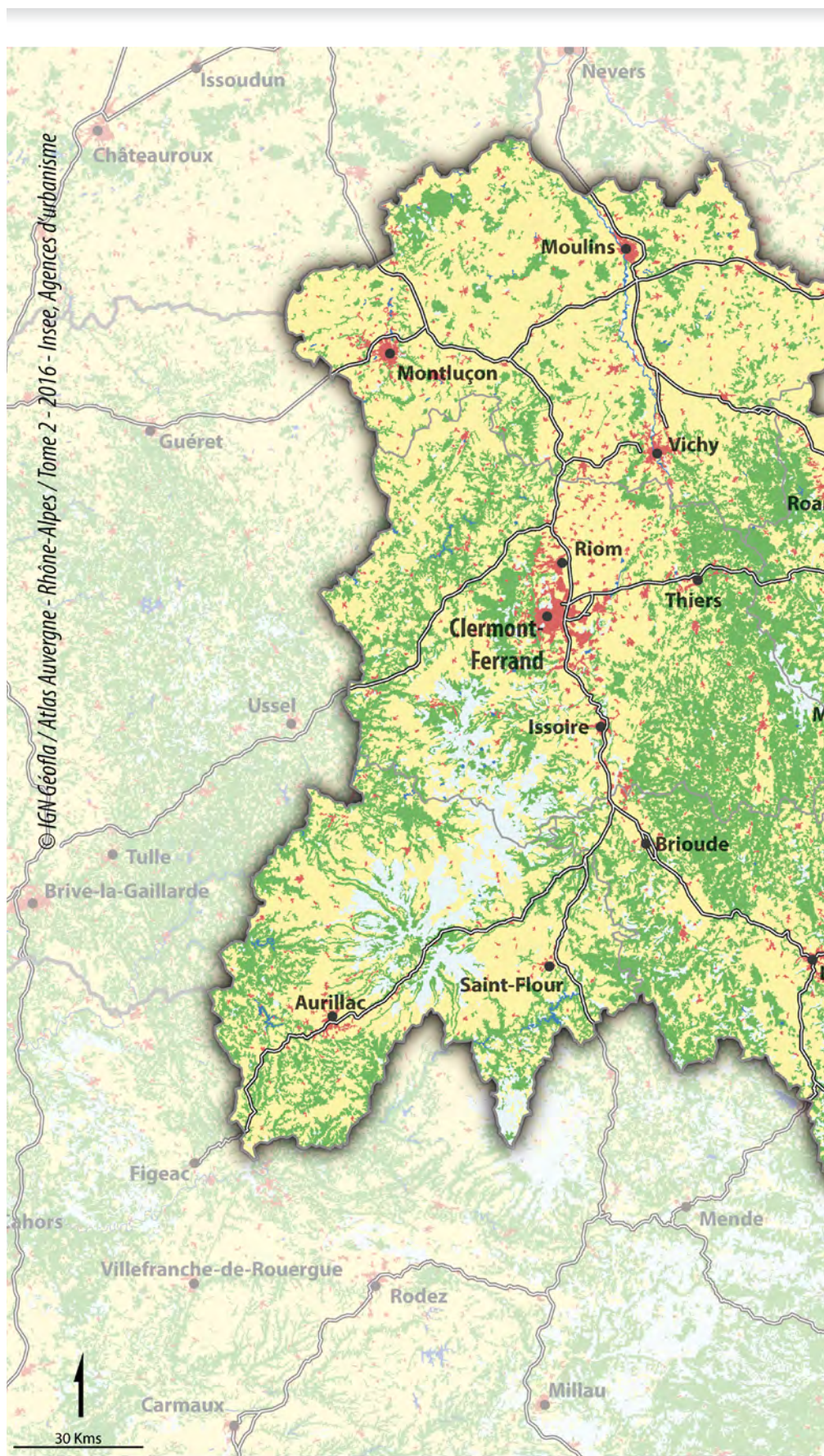


France (548 000 km²)

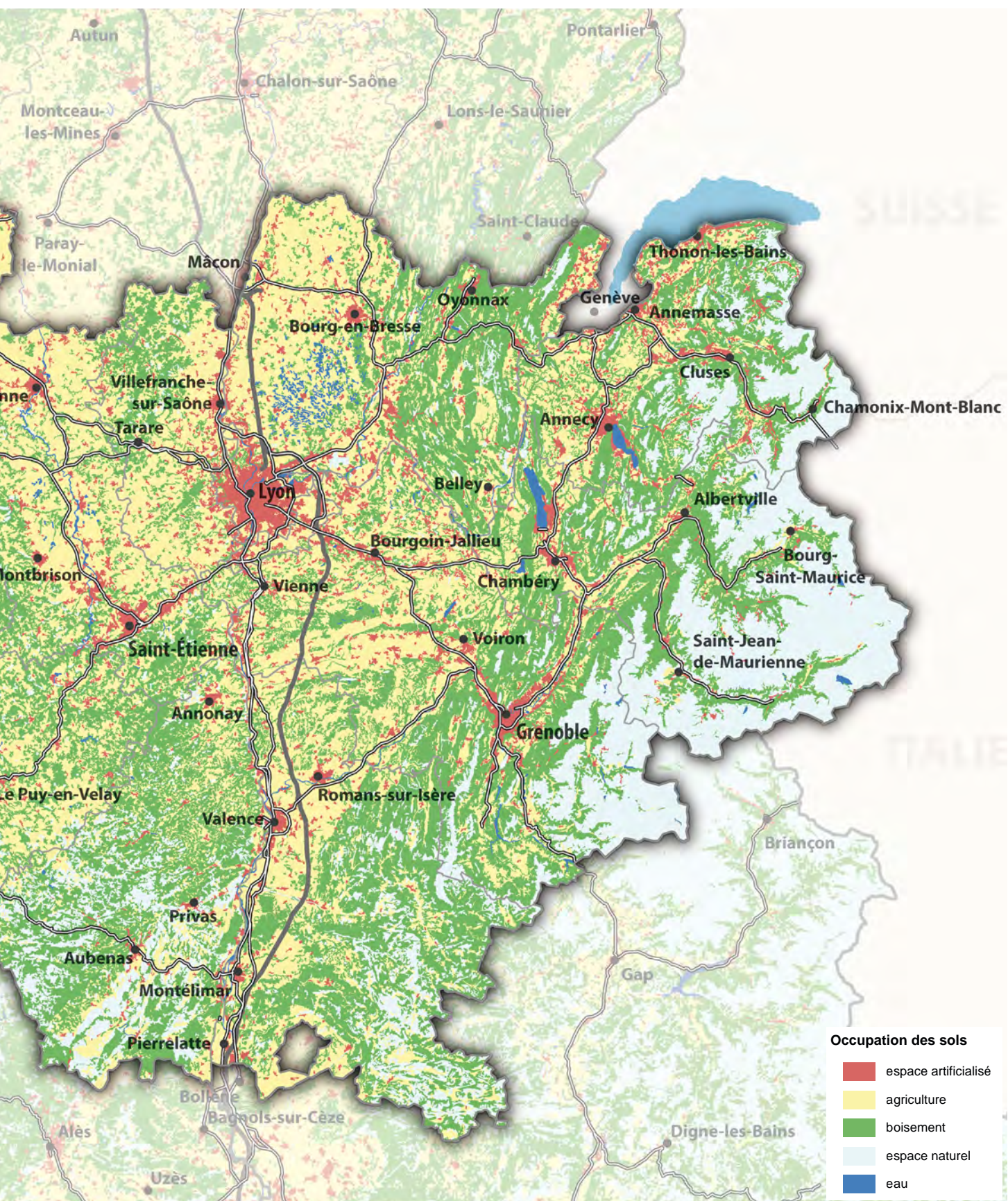


Source : Union européenne ; SOeS, CORINE Land Cover, 2012

Forêts et espaces naturels en altitude et villes en plaine



Source : Union européenne ; SOeS, CORINE Land Cover, 2012



OCCUPATION DES SOLS

UN ENVIRONNEMENT MARQUÉ PAR LES ESPACES BOISÉS ET NATURELS

Au cours du temps, cette répartition globale de l'usage et de l'occupation des sols évolue peu. Entre 2000 et 2012, seul 0,7 % du territoire régional a changé d'occupation, soit 50 000 ha. Ces changements d'occupation sont moins fréquents qu'au niveau national (1,9 %).

Une artificialisation du territoire contrainte mais néanmoins réelle

Relativement faibles en volume, les espaces artificialisés s'étendent régulièrement. En 2012, ils représentent 5,23 % de la superficie du territoire, contre 5,08 % en 2006. Cette progression est dans la moyenne française (+ 0,15 point), mais plus faible qu'en Île-de-France ou dans les Pays de la Loire (+ 0,28 point). Dans la région, la part des espaces réellement artificialisables est en effet limitée par la présence des reliefs de montagne.

Chaque année, la surface artificialisée a ainsi augmenté de 1 600 ha par an, soit environ la superficie moyenne d'une commune française. Transformant les paysages et repoussant les espaces naturels et agricoles, ce processus d'artificialisation peut entraîner une problématique de ruissellement des eaux et des conflits d'usage.

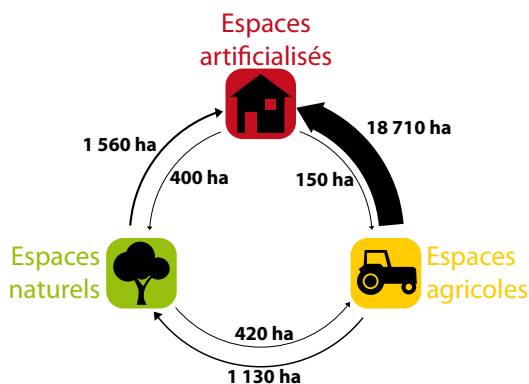
L'artificialisation se fait aux dépens des terres agricoles

Sur les 20 000 ha artificialisés depuis 2000 dans la région, 93 % étaient initialement des espaces agricoles, à savoir des terres de culture, des prairies, et des systèmes mixtes associant les deux (tous touchés dans des proportions identiques). Les trois quarts de ces mutations sont intervenues à proximité des villes, dans les grandes aires urbaines.

Cette extension s'est également effectuée aux dépens de 1 560 ha d'espaces naturels. Il s'agissait pour un quart de forêts, et pour trois quarts d'espaces à la végétation plus disparate (landes, végétation arbustive). La moitié de cette artificialisation s'est faite dans les espaces ruraux, en lien avec la construction d'infrastructures.

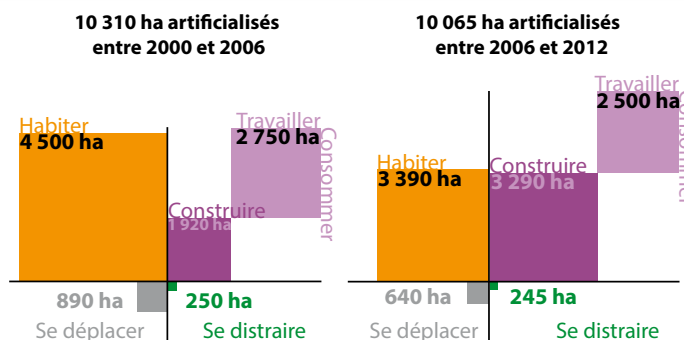
De façon plus anecdotique, 1 130 ha agricoles sont redevenus naturels depuis 2000, traduisant

Les changements d'occupation du sol entre types d'espaces en Auvergne-Rhône-Alpes (2000-2012)



Note : Les secteurs ayant changé entre 2000 et 2006, puis entre 2006 et 2012 ne sont comptés qu'une seule fois
Source : Union européenne ; SOeS, CORINE Land Cover - 2000 révisée, 2006, 2006 révisée, 2012

Usages faits des espaces artificialisés



Source : Union européenne - SOeS, CORINE Land Cover - 2000 révisée, 2006, 2006 révisée, 2012

une relative déprise agricole. Ces changements se sont produits dans l'Allier (32 %) et dans la Dombes (30 %). À l'inverse, 420 ha d'espaces naturels ont été reconquis par l'agriculture, principalement dans le sud du Cantal (45 %).

Une artificialisation concentrée autour des agglomérations et le long des grands axes de communication

Même si la consommation d'espaces est restée stable entre les périodes 2000-2006 et 2006-2012, elle se fait pour des motifs

différents. Dans la région, la période récente 2006-2012 connaît de grands projets d'infrastructures et la création des espaces de chantier (construction de bâtiments, routes) augmente donc fortement (+ 70 % entre 2006-2012 par rapport à 2000-2006). Ces chantiers sont ceux de l'A89 entre Balbigny et Lyon, ou de l'A714 vers Montluçon.

L'artificialisation induite par les réseaux de transports est perceptible avec l'A89 à l'ouest de Clermont-Ferrand, les RN7 et RN82 au sud de Roanne, ainsi que l'A41 au nord. Quant à la consommation du sol pour des usages économiques, elle se concentre essentiellement à l'est de Lyon et dans la vallée du Rhône, ainsi que le long d'infrastructures routières.

En revanche, la consommation d'espaces à des fins résidentielles est plus diffuse, même si elle se concentre majoritairement dans la moitié est de la région. Bien qu'en diminution de 25 % par rapport à 2000-2006, elle reste sur la période récente la principale raison d'artificialisation des espaces. ■

Nomenclatures spécifiques établies d'après les niveaux 2 et 3 de la nomenclature CORINE Land Cover 2012 :

Boisements : Forêts (forêts de feuillus, de conifères, forêts mélangées)

Espaces naturels : milieux semi-naturels (pelouses, pâturages naturels, landes, broussailles, végétation arbustive, plages, roches, végétation clairsemée, glaciers, neiges éternelles) + zones humides (marais intérieurs, tourbières, marais maritimes)

Habiter : zones urbanisées (tissu urbain continu et discontinu)

Travailler, consommer : zones industrielles et commerciales

Construire : chantiers, mines et décharges

Se déplacer : réseaux routiers et ferroviaires et espaces associés, zones portuaires, aéroports

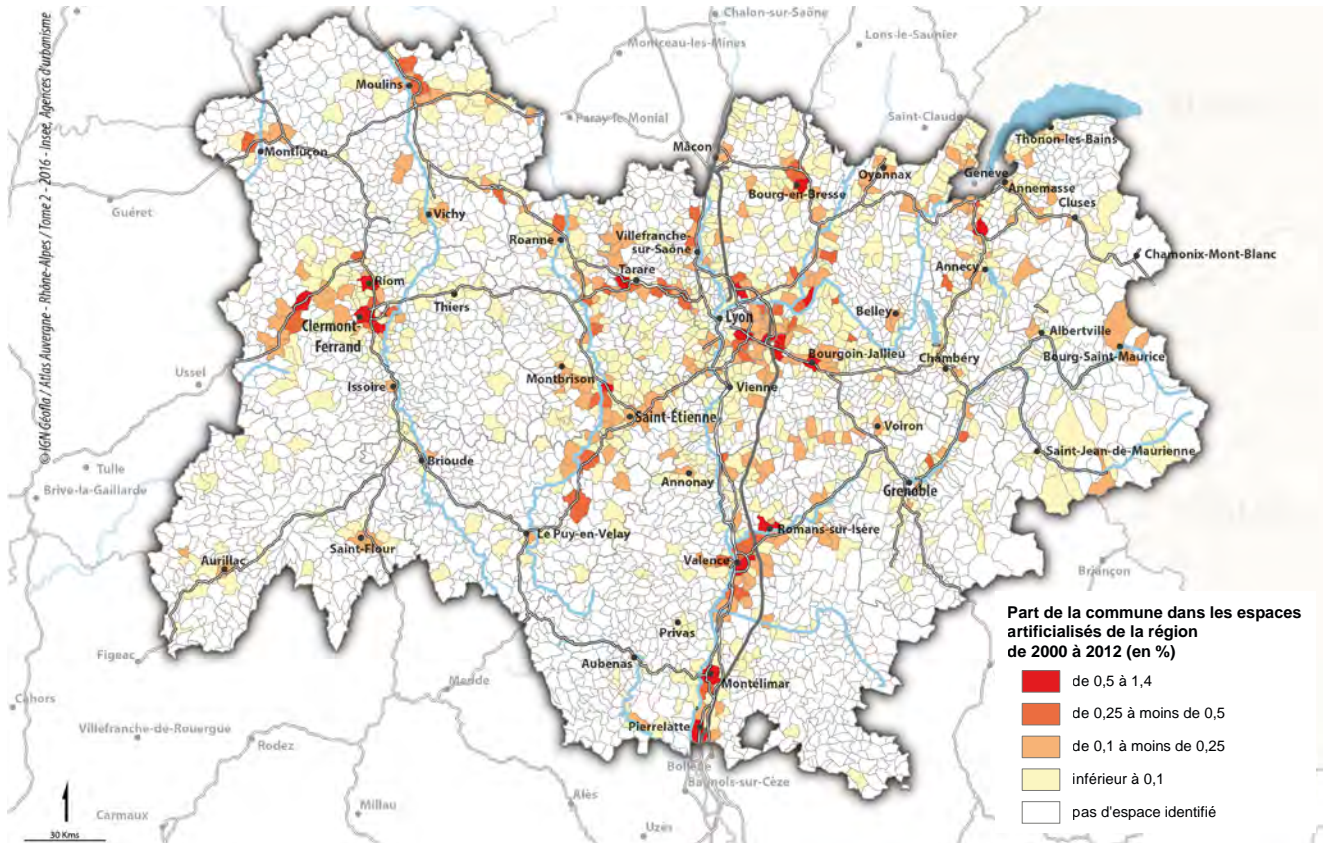
Se distraire : espaces verts artificialisés, non agricoles

OCCUPATION DES SOLS

UN ENVIRONNEMENT MARQUÉ PAR LES ESPACES BOISÉS ET NATURELS

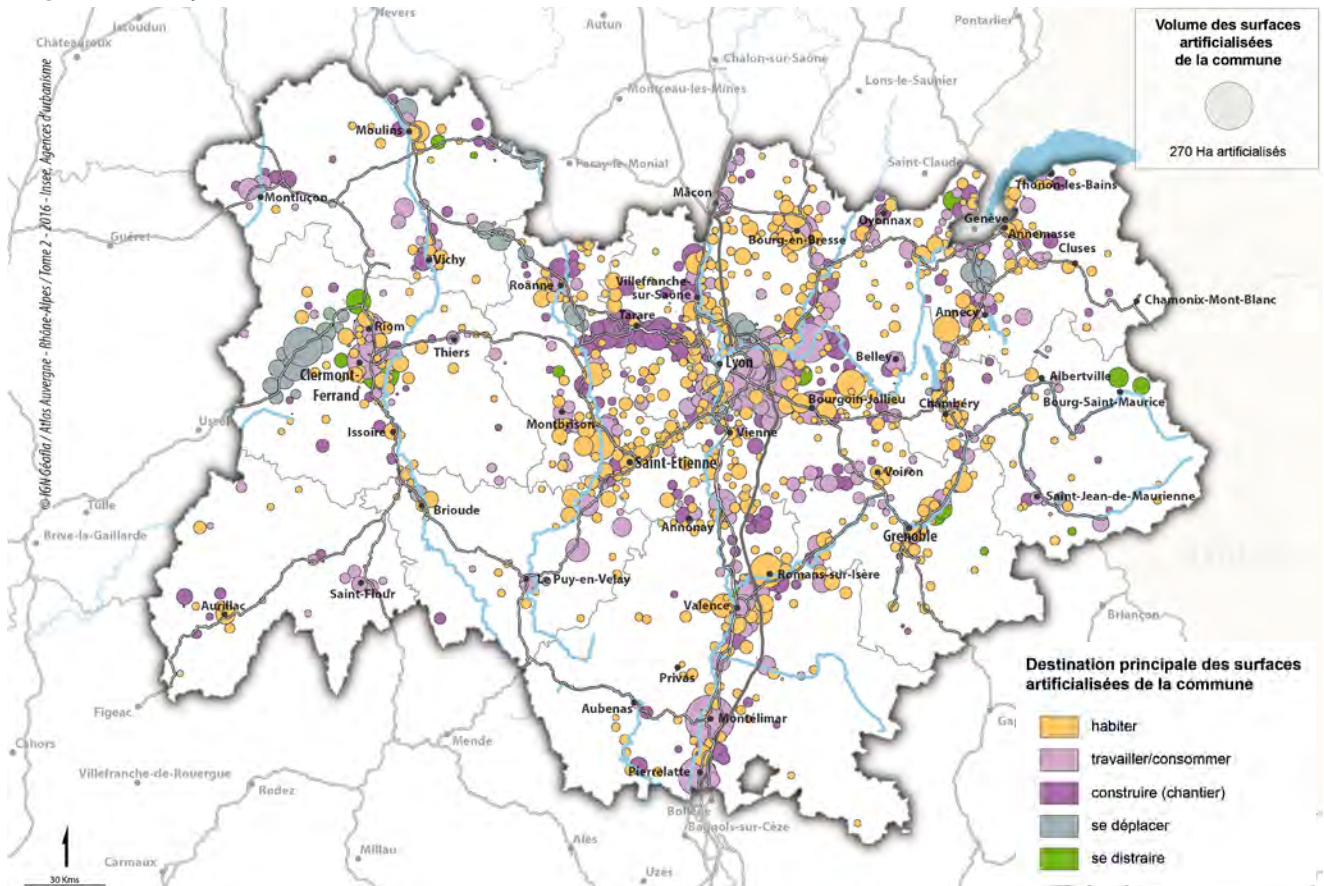
Une artificialisation concentrée le long des axes de communication

La dynamique d'artificialisation entre 2000 et 2012



Source : Union européenne ; SOeS, CORINE Land Cover - 2000 révisée, 2006, 2006 révisée, 2012

L'usage dominant des espaces artificialisés entre 2000 et 2012



Source : Union européenne ; SOeS, CORINE Land Cover - 2000 révisée, 2006, 2006 révisée, 2012

UN CAPITAL NATUREL À PRÉSERVER

DES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ SUR UN QUART DE L'ESPACE RÉGIONAL

La biodiversité concourt, par bien des aspects, à notre qualité de vie. C'est pourquoi de nouveaux dispositifs répertorient les espaces d'intérêt écologique de la région. Ceux-ci sont diversifiés, à l'image de la géographie régionale. De vastes secteurs de nature préservés en particulier en altitude, contrastent avec des espaces « contraints », notamment de vallées, lieux de compromis entre préservation de la biodiversité et développement urbain.

La biodiversité est source de bénéfices pour la population. Elle participe du maintien des services rendus par les écosystèmes (qualité de l'eau potable, qualité des sols, prévention des inondations). Elle contribue à la diversité des paysages, favorise la qualité de vie, constitue un cadre pour les loisirs et le ressourcement, autant d'éléments qui contribuent au bien-être et donc à la santé des habitants. Le maintien et l'entretien de la diversité écologique favorisent aussi des usages et pratiques à vocation économique (sylviculture, agriculture, régulation des crues).

23 % du territoire régional classé « réservoir de biodiversité »

La région héberge des écosystèmes et une biodiversité animale et végétale d'une grande richesse. Plusieurs éléments y contribuent : sa grande superficie (70 000 km²), ses variations significatives de latitude et d'altitude (facteurs de diversification des climats et des expositions), sa géologie complexe et multiforme, son caractère montagnard, sans oublier les influences humaines.

Cette variété d'espaces naturels remarquables caractérise et distingue la région Auvergne-Rhône-Alpes mais lui donne également des responsabilités de protection et de sauvegarde. En ce sens, les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE) Auvergne et Rhône-Alpes adoptés en 2014 et 2015 identifient des zones qui constituent de véritables réservoirs écologiques. Ceux-ci couvrent presque un quart de la superficie régionale.

Des espaces agricoles, naturels et forestiers qui assurent la continuité des réseaux écologiques

Dans la continuité de ces zones, certains espaces agricoles, naturels et forestiers dits « ordinaires » jouent un rôle essentiel pour le fonctionnement écologique et l'épanouissement des espèces faunistiques et floristiques. Ils représentent plus de 60 % du territoire.

Les corridors écologiques : des espaces fragiles

Le territoire abrite plus de 300 liaisons d'intérêt régional, à préserver ou restaurer, essentielles à la survie de nombreuses espèces. Certaines d'entre elles sont sensibles aux pratiques agricoles intensives, au développement de l'urbanisation et des infrastructures (routes, voies ferrées, lignes hautes tensions). Ce phénomène est particulièrement accentué au sein des grandes vallées contraintes par le

manque d'espace. Ces corridors écologiques sont emblématiques des choix de société et de possibles conflits d'usage.

Les milieux aquatiques : une ressource essentielle en partie perturbée par les aménagements humains

Avec plus de 77 500 km de cours d'eau, d'importantes zones humides et de grands lacs naturels, la région Auvergne-Rhône-Alpes possède un vrai « capital bleu », tout aussi indispensable


au bon fonctionnement écologique régional que les milieux terrestres. Le développement urbain et les activités économiques sont cependant à l'origine de dégradations manifestes sur les milieux aquatiques (érosion, pollution, ...). Les Schémas Directeurs d'Aménagement, de Gestion des Eaux (SDAGE) de Loire-Bretagne et de Rhône-Méditerranée et d'Adour-Garonne, pointent des enjeux d'amélioration de la qualité écologique pour de nombreux cours d'eau régionaux. ■

Schéma de principe de la trame verte et bleue (TVB)



Source : AURG, 2014

Légende

-  Réservoirs de biodiversité
-  Corridors écologiques, continus ou en « pas japonais »
-  Trame bleue

La trame verte et bleue (TVB) : un outil pour allier préservation de la biodiversité et aménagement du territoire

La dégradation et la fragmentation des milieux naturels par les activités humaines ont été reconnues lors du Grenelle de l'environnement comme les premiers facteurs de l'appauvrissement de la biodiversité en France. Face à cette menace s'est imposée la création d'un outil législatif spécifique : la trame verte et bleue.

Celle-ci vise à préserver et reconstituer les continuités écologiques permettant aux espèces animales et végétales de circuler pour assurer leur survie et s'adapter aux changements climatiques. Elle établit un maillage écologique du territoire composé de trois grands types d'éléments remarquables : les « réservoirs de biodiversité », les « corridors écologiques » et la « trame bleue ».

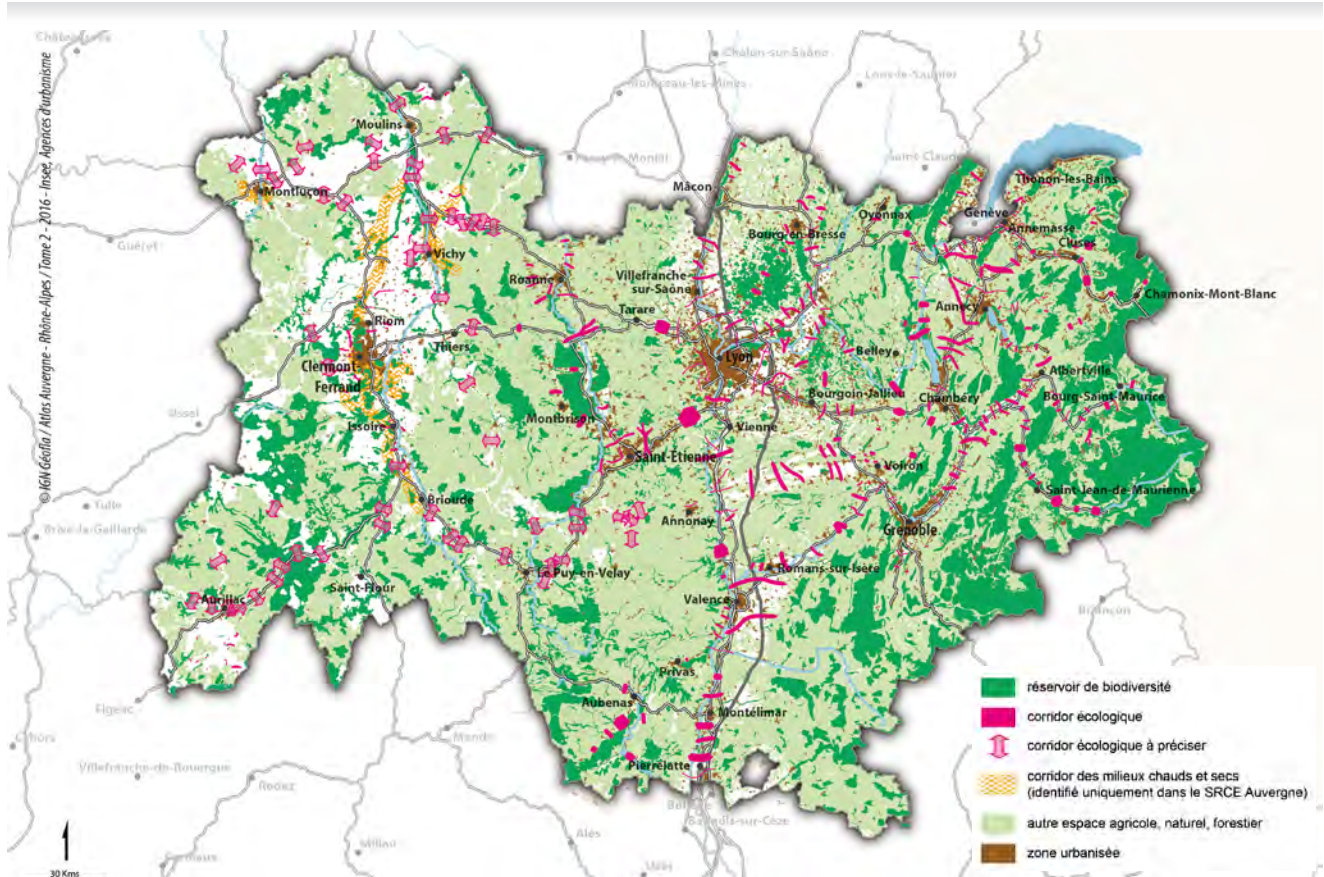
La trame verte et bleue concerne à la fois les milieux naturels terrestres (composante verte) et les réseaux aquatiques (composante bleue), d'où son appellation.

Cette démarche marque un véritable changement dans le regard porté sur les territoires. Conservation de la nature et développement des territoires sont désormais pensés ensemble et non plus opposés.

UN CAPITAL NATUREL À PRÉSERVER

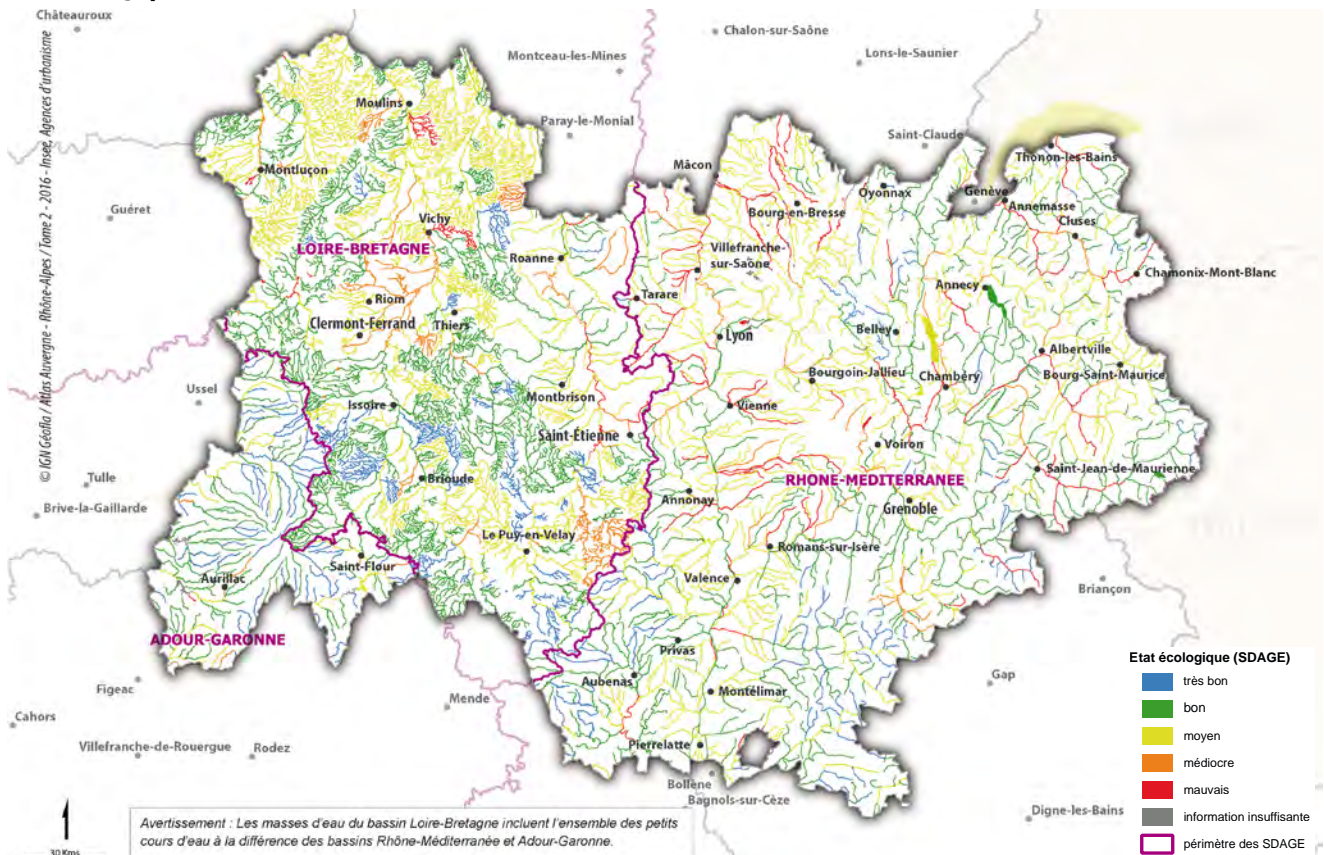
DES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ SUR UN QUART DE L'ESPACE RÉGIONAL

Trame verte terrestre



Référence : synthèse des Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE) Auvergne et Rhône-Alpes
 Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, portrait cartographique 2015

État écologique des rivières, contribution à la trame bleue



Référence : Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée, Loire-Bretagne et Adour-Garonne
 Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, portrait cartographique 2015

GESTION DES RESSOURCES (EAU, ÉNERGIE, DÉCHETS, AIR, CLIMAT)

UNE CONSOMMATION DES RESSOURCES NATURELLES À MAÎTRISER

Nos modes de production et de consommation se traduisent par une exploitation importante des ressources naturelles. En Auvergne-Rhône-Alpes, les prélèvements d'eau potable par habitant sont supérieurs à la moyenne nationale. Malgré une production majeure d'électricité, la dépendance de la région aux énergies fossiles reste forte. Côté déchets, le tri et la valorisation se développent.

Dans un contexte de transition énergétique et climatique, gérer durablement les ressources est nécessaire pour préserver la qualité de vie. Cela concerne toutes les activités humaines, à commencer par les fonctions vitales et les besoins primaires. Il s'agit de pouvoir boire, respirer, se chauffer, se déplacer sans porter atteinte à sa santé, ni épuiser les ressources du territoire.

Une ressource en eau fortement sollicitée

Les prélèvements ont un impact sur la quantité et la qualité des eaux. Les volumes utilisés sont en partie restitués aux milieux aquatiques sans que tous les polluants n'aient été éliminés. En 2013, 1,2 milliard de m³ d'eaux superficielles et souterraines est ainsi prélevé pour l'eau potable, l'irrigation et les usages économiques quand 11,6 milliards le sont pour le refroidissement industriel, en particulier celui des centrales nucléaires sur le Rhône.

Près de 30 % de l'eau prélevée (hors refroidissement) est utilisée dans l'industrie, soit plus que la moyenne nationale. L'agriculture utilise seulement 20 % de l'eau prélevée, en raison de l'importance de l'élevage extensif dans la région par rapport aux cultures irriguées. Pour l'eau potable, avec 93 m³ prélevés par habitant en 2009, la région Auvergne-Rhône-Alpes se situe au-dessus de la moyenne nationale (89 m³).

Afin de ne pas polluer les sols, les eaux usées doivent être traitées avant leur rejet dans la nature. En 2008, 84 % des logements de la région sont raccordés à une station d'épuration et 13 % sont équipés d'un assainissement autonome. La capacité théorique de traitement des eaux usées est supérieure aux besoins de la population. Néanmoins, à l'échelle locale, des problématiques de saturation des réseaux d'assainissement persistent. Au final, 15 % du volume national est traité dans la région.

Des déchets mieux valorisés

En 2011, 2 millions de tonnes de déchets ont été collectées en porte à porte (98 % en poubelles mélangées), 0,6 million via la collecte sélective (verre et matériaux secs) et 1,7 million dans l'une des 585 déchèteries de la région. Les entreprises ont, quant à elles, produit 3 millions de tonnes de déchets non dangereux et 0,7 million de tonnes de déchets dangereux.

Améliorer le recyclage des déchets et les utiliser comme nouvelle ressource est un levier pour l'économie des matières premières. De

ce point de vue, les performances de la région sont plutôt bonnes : le tri et la valorisation des matériaux y sont plus développés qu'en France (28 % contre 17 %). Ces modes de traitement sont ceux qui progressent le plus, avec la valorisation organique par compostage ou méthanisation (11 %).

À l'inverse, le recours à l'enfouissement en décharge est moins fréquent (36 % contre 39 % au niveau national). En diminution régulière depuis 2000, il reste cependant le premier mode de traitement des déchets. En parallèle, un quart des déchets est éliminé par incinération, proportion qui continue de progresser lentement.

Une production électrique et une consommation d'énergie en grande partie d'origine fossile

En 2009, la consommation finale d'énergie d'Auvergne-Rhône-Alpes s'est élevée à 18 800 ktep (kilo tonne équivalent pétrole), soit 12 % de la consommation nationale d'énergie. Elle progresse de 13 % entre 1990 et 2009, plus vite qu'en France (+ 10 %).

Par ailleurs, Auvergne-Rhône-Alpes produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme, avec l'équivalent de 24 600 ktep d'énergie primaire, ce qui représente 22 % de la production nationale. La région produit uniquement de l'énergie finale d'origine électrique, alors que la consommation régionale est couverte à 43 % par les produits pétroliers, à 26 % par l'électricité et à 21 % par le gaz. La dépendance aux énergies fossiles du territoire régional comme national reste forte.

9 % de l'électricité primaire provient des énergies renouvelables

Les puissances électriques installées dans la région proviennent pour 90 % de centrales nucléaires, pour 9 % d'énergies renouvelables

et 1 % de centrales thermiques. En 2009, 2 300 ktep d'électricité primaire sont produites dans les énergies renouvelables. Du fait du caractère montagneux de la région, l'hydraulique en représente la quasi-totalité (98 %), suivi de l'éolien et du solaire photovoltaïque.

Outre l'énergie électrique primaire, 1 000 ktep d'énergie thermique primaire proviennent des puissances installées dans la région, essentiellement par la filière bois-énergie.

Aujourd'hui, de nombreuses démarches et stratégies s'articulent autour du développement des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et des réseaux de chaleur afin de réduire la vulnérabilité énergétique des ménages.

Une qualité de l'air plus que médiocre un jour sur cinq dans les grandes agglomérations

La dépendance des activités humaines vis-à-vis des énergies fossiles a un impact majeur sur le climat et la qualité de l'air. Une augmentation des températures moyennes et des épisodes de forte chaleur, dont la fréquence et l'intensité s'accroissent, est d'ores et déjà observée dans la région. 791 communes en Auvergne-Rhône-Alpes (abritant 63 % de la population) se situent en zone sensible pour la qualité de l'air. Elles se situent autour des principaux pôles urbains, des grands axes de transport autoroutiers et des vallées alpines.

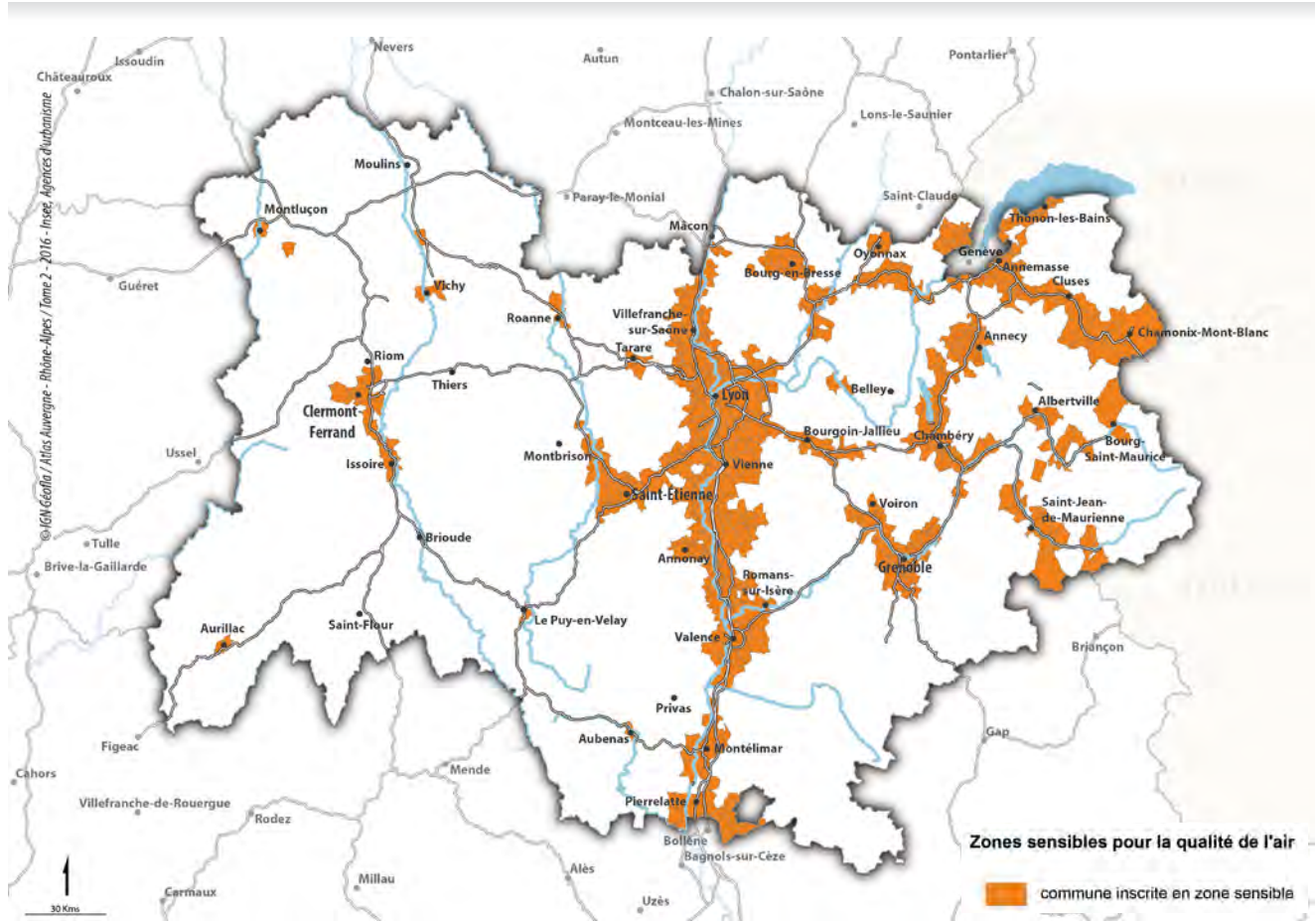
En 2012, dans les huit plus grandes agglomérations de la région, la qualité de l'air mesurée par l'indice Atmo est jugée médiocre à très mauvaise près d'un jour sur cinq. Trois jours sur cinq sont à l'inverse marqués par un indice bon à très bon. Malgré un impact sanitaire certain, l'amélioration de la qualité de l'air est lente au niveau régional comme national et les seuils réglementaires de polluants sont régulièrement dépassés. ■

Prélèvements des eaux

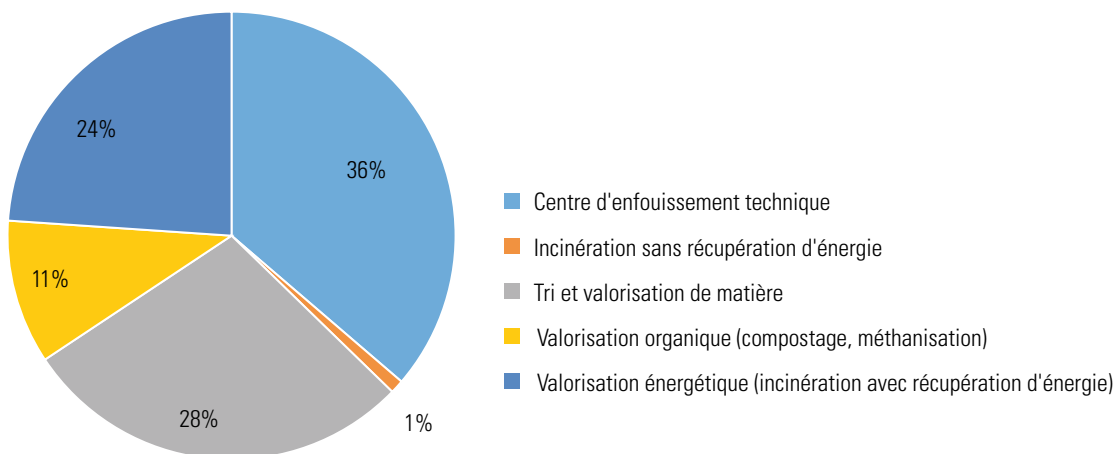
	En millions de m ³		
	Eaux superficielles	Eaux souterraines	Total
Usages industriels	63	261	324
Eau potable	146	517	663
Irrigation	155	82	238
Total (hors refroidissement)	364	860	1 225
Refroidissement industriel (99 % pour les centrales nucléaires)	11 548	52	11 600

Sources : MAAF (SSP), MEEM (CGDD/SOeS) ; Agences de l'Eau, Dreal

Zones sensibles pour la qualité de l'air



Traitement des déchets en 2010



Source : SOeS

ÂGE DE LA POPULATION

DES JEUNES BIEN REPRÉSENTÉS

La région Auvergne-Rhône-Alpes est l'une des grandes régions européennes les plus jeunes. En 2012, un habitant sur deux a moins de 40 ans. Les territoires les plus urbanisés, notamment la métropole lyonnaise et le bassin franco-genevois, se distinguent par les plus fortes proportions de jeunes. A contrario, les territoires ruraux peu denses du Massif central, de la Drôme et de l'Ardèche abritent une population relativement âgée.

En 2012, 7,7 millions de personnes résident en Auvergne-Rhône-Alpes. La structure par âge de ses habitants est presque similaire à celle de la France. Seules les personnes âgées de 50 à 64 ans sont légèrement sous-représentées. Comme pour la France, le profil de la pyramide des âges est marqué par la « bosse » du baby-boom, période entre 1945 et 1970 caractérisée par une forte natalité. L'arrivée de ces générations aux âges élevés, combinée à l'allongement de la durée de vie, va induire un vieillissement de la population régionale. Pour autant, les générations de moins de 35 ans sont présentes dans des proportions régulières, ce qui traduit la jeunesse de la population.

Une des régions européennes où les jeunes sont les plus représentés

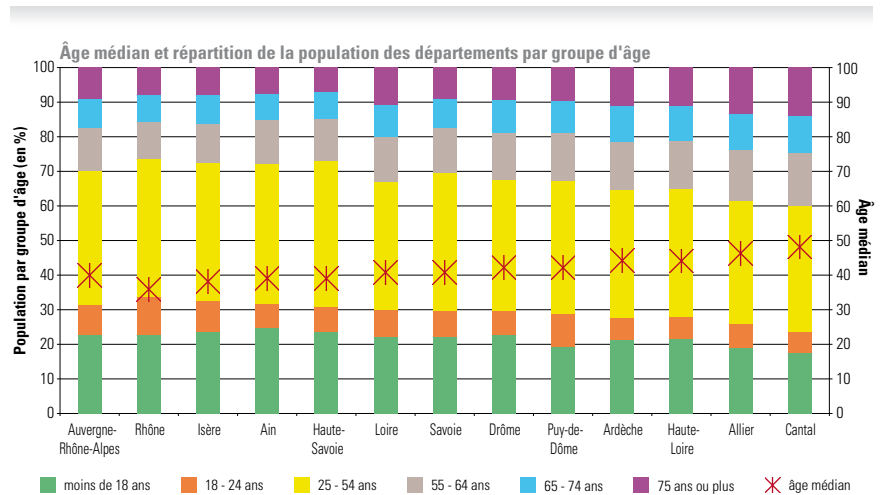
Avec un âge médian de 40 ans et près du tiers de sa population âgée de moins de 25 ans, Auvergne-Rhône-Alpes est la troisième région française la plus jeune (ex-æquo avec les Pays de la Loire), après l'Île-de-France et Nord-Pas-de-Calais-Picardie. Elle se positionne à la quinzième place des régions européennes où les jeunes sont les plus présents. Leur proportion en Auvergne-Rhône-Alpes est cependant limitée par le poids des seniors. Dans le Nord-Pas-de-Calais-Picardie, où l'espérance de vie est faible, la plus forte proportion de jeunes de moins de 25 ans s'explique essentiellement par la part bien plus faible des personnes âgées. Il en va de même pour l'Île-de-France que délaissent les personnes lors de leur départ en retraite.

Des villes jeunes et des espaces ruraux âgés

La localisation des habitants et de leurs enfants sur le territoire est très liée à celle des emplois. La structure par âge est de ce fait très contrastée selon le degré de densité de population des espaces. Ainsi, les communes densément peuplées attirent les jeunes en études supérieures ou en début de vie active. Les 18 à moins de 30 ans sont surreprésentés dans les bassins de vie de Lyon, de Grenoble, d'Annecy et d'Annemasse, qui bénéficient notamment des plus fortes concentrations d'étudiants.

Les familles avec enfant(s) sont à l'inverse d'autant plus fréquentes que l'on s'éloigne des villes-centres. En effet, les couronnes périurbaines, qui correspondent dans la région aux espaces peu denses, offrent des logements de grande taille à des prix plus accessibles que dans les centres, tout en restant à proximité des emplois. Dans ces espaces, les

Des départements plus ou moins jeunes



Source : Insee, Recensement de la population 2012

adultes de 40 à moins de 50 ans et les enfants mineurs sont plus présents qu'en moyenne régionale. À l'inverse, la pyramide des âges des communes peu denses se creuse fortement entre 18 et 30 ans, marquant ainsi le départ des jeunes actifs et étudiants vers les grands pôles d'enseignement et d'emploi.

Les espaces ruraux et très peu denses du Massif central, de l'Ardèche, de la Drôme et du sud de la Savoie, peinent davantage encore à retenir leurs jeunes et à en attirer de nouveaux. L'arrivée de populations à l'âge de la retraite renforce la part des personnes âgées déjà importante. Ainsi, les habitants de 50 à moins de 65 ans y sont nettement surreprésentés au détriment des jeunes générations.

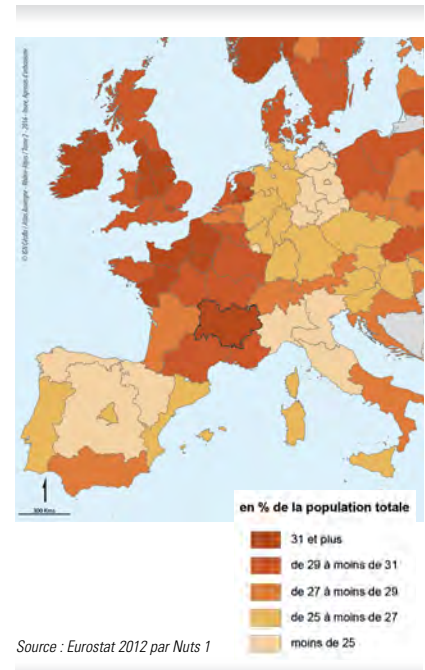
L'Ouest et le Sud très âgés

À l'échelle régionale comme nationale, le bassin franco-genevois et la métropole lyonnaise se distinguent par leur population très jeune. En particulier, Genève-Annemasse et Lyon se placent parmi les quinze premières aires urbaines françaises pour leur indice de jeunesse. On dénombre ainsi 260 jeunes de moins de 25 ans pour 100 seniors de 65 ans ou plus dans l'aire urbaine de Genève-Annemasse, et 220 dans celle de Lyon, contre 200 en moyenne dans les aires urbaines françaises de plus de 50 000 habitants.

À l'opposé, les territoires ruraux de l'ouest et du sud de la région sont marqués par une population relativement âgée. Ainsi, les aires urbaines d'Aubenas, de Montluçon et de Vichy font partie des moins jeunes parmi celles de plus de 50 000 habitants, avec des indices de jeunesse autour de 110.

Au niveau départemental, le Rhône (y compris la métropole de Lyon) est le département français le plus jeune si l'on fait exception de l'Île-de-France. La moitié de sa population a moins de 36 ans. À l'inverse, l'Ardèche et les départements auvergnats se distinguent des autres départements de la région par une population plus âgée. Avec la moitié de ses habitants qui ont plus de 48 ans et une personne sur dix qui a plus de 78 ans, le Cantal se positionne parmi les trois départements français les plus âgés. ■

Part des jeunes de moins de 25 ans par grande région en Europe



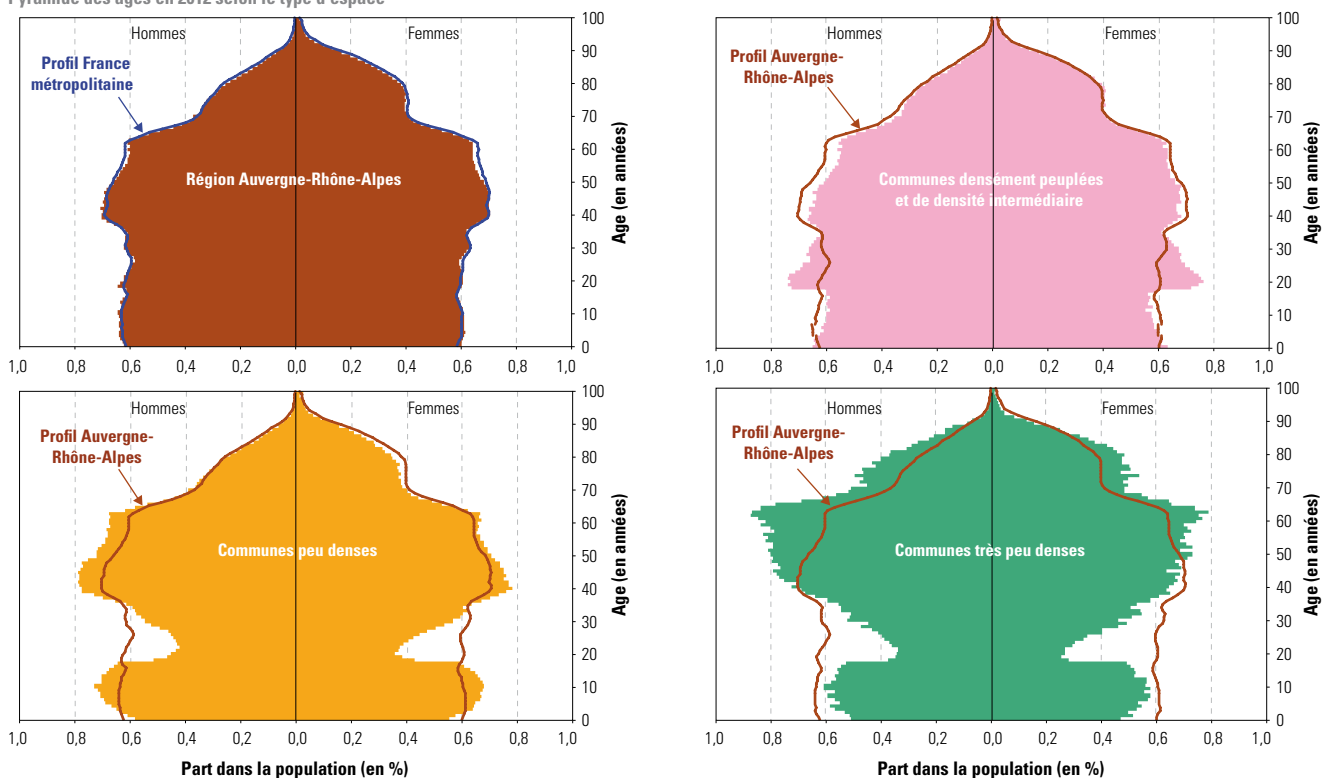
Source : Eurostat 2012 par Nuts 1

ÂGE DE LA POPULATION

DES JEUNES BIEN REPRÉSENTÉS

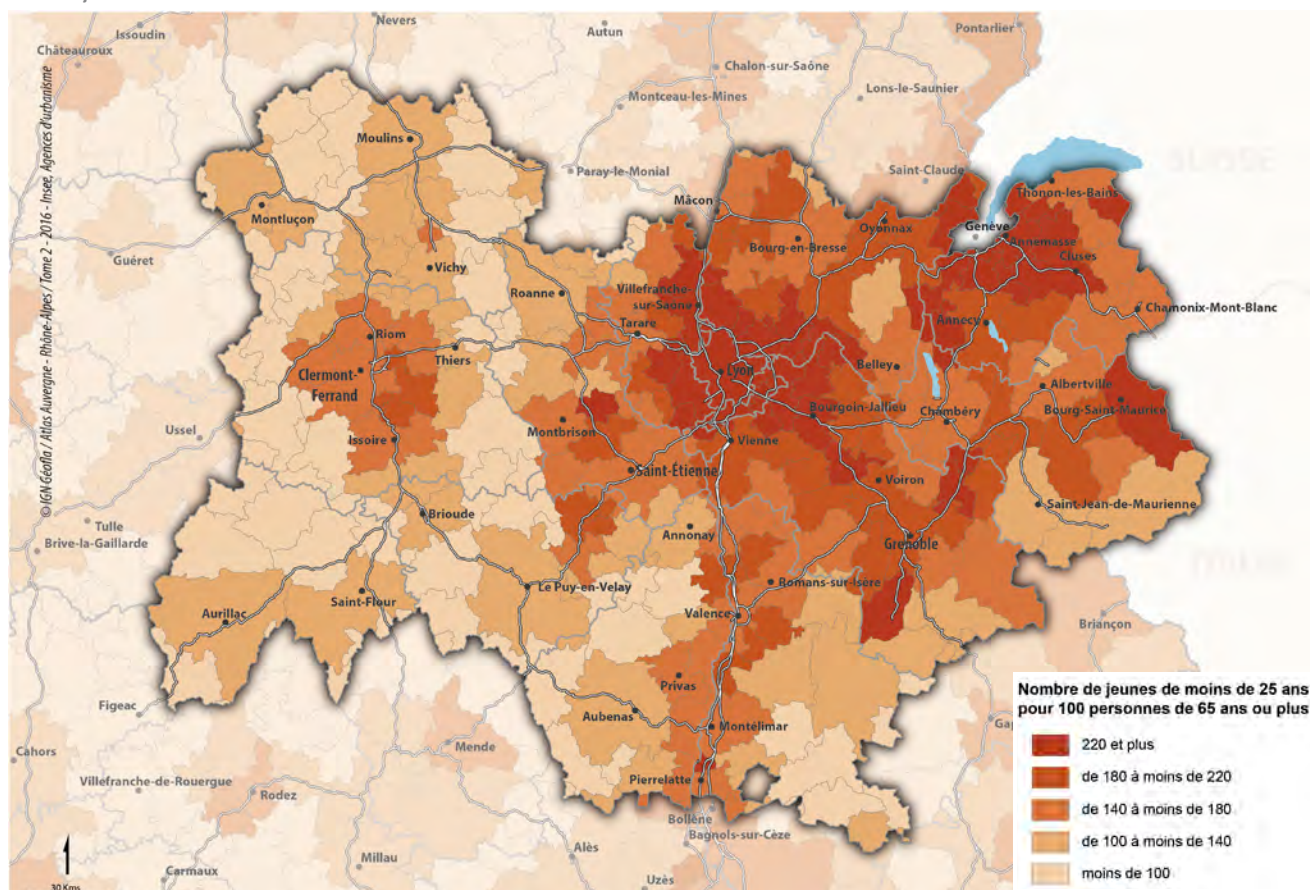
Moins de jeunes dans les territoires de faibles densités

Pyramide des âges en 2012 selon le type d'espace



Source : Insee, Recensement de la population 2012

Indice de jeunesse des bassins de vie



Source : Insee, Recensement de la population 2012

FAMILLES, FÉCONDITÉ, JEUNES

UNE FÉCONDITÉ ÉLEVÉE APRÈS 25 ANS

Les jeunes sont de plus en plus nombreux dans la région, sous l'effet d'une hausse du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants et d'une fécondité élevée après 25 ans. En particulier, la progression du nombre de jeunes est très élevée dans les bassins de vie des agglomérations urbaines de Lyon et du sillon alpin. À l'inverse, la population jeune diminue sensiblement dans les bassins de vie ruraux.

En 2012, Auvergne-Rhône-Alpes abrite 1 805 000 jeunes de 18 ans ou moins, soit le quart de ses habitants. En raison du vieillissement de la population, leur part tend à diminuer, passant de 24,4 % de la population en 1999 à 23,5 % en 2012. Cependant, le nombre de jeunes de 18 ans ou moins ne cesse de progresser. Ainsi, entre 2007 et 2012, il a augmenté de 3 %, soit 59 000 jeunes supplémentaires. Ce taux de croissance est deux fois plus important qu'au niveau national. Il place Auvergne-Rhône-Alpes au quatrième rang des régions françaises, après le Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, les Pays de la Loire et la Corse.

Une naissance sur huit en France a lieu en Auvergne-Rhône-Alpes

En Auvergne-Rhône-Alpes comme en France, c'est au milieu des années 1990 que le nombre de naissances a atteint son minimum. Depuis, les naissances sont en constante progression, suite à la hausse de la fécondité et du nombre de jeunes femmes. Dans la région, 96 300 naissances ont eu lieu en 2014, contre 82 600 en 1994, soit une évolution annuelle moyenne de 0,8 % depuis vingt ans. Les nouveau-nés de la région représentent 12,4 % des naissances métropolitaines. C'est un poids équivalent à celui d'Auvergne-Rhône-Alpes dans la population française. Cependant, durant ces vingt dernières années, la part des naissances de la région a progressé plus rapidement que son poids démographique, signe de la jeunesse de sa population et du niveau de fécondité de ses habitantes.

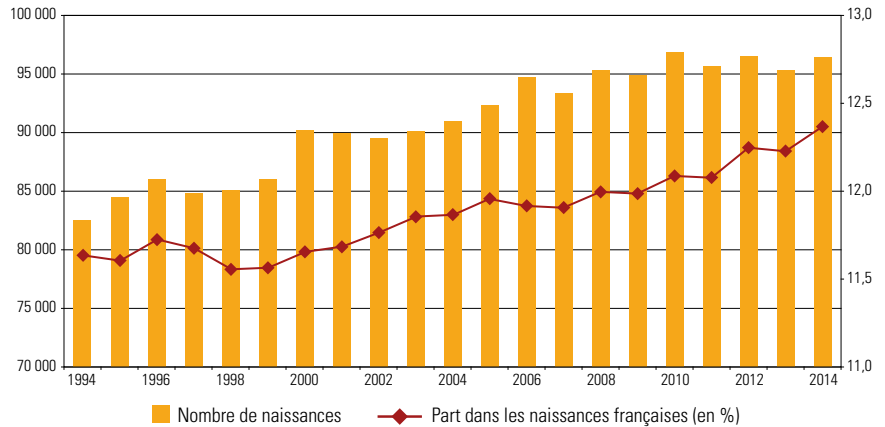
Une fécondité élevée après 25 ans

Avec 1,98 enfant par femme en moyenne en 2013, l'indicateur conjoncturel de fécondité de la région est similaire à celui de la France. Toutefois, le taux de fécondité varie fortement selon l'âge des mères. Ainsi, Auvergne-Rhône-Alpes fait partie des trois régions françaises où les jeunes femmes de 25 à 34 ans font le plus d'enfants (132 enfants pour 100 femmes), avec les Pays de la Loire et la Bretagne. Elle se positionne également au troisième rang des régions françaises, après l'Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour le taux de fécondité au-delà de 35 ans (41 enfants pour 100 femmes de 35 à 49 ans). En revanche, Auvergne-Rhône-Alpes est l'une des quatre régions françaises où les jeunes femmes de moins de 25 ans font le moins d'enfants (25 enfants pour 100 femmes), en raison des poursuites d'études et de la part importante des diplômées du supérieur dans la région.

L'indicateur conjoncturel de fécondité a progressé dans tous les départements depuis le milieu des années 1990, même s'il se stabilise depuis 2010. C'est dans ceux où il était le plus faible il y a vingt ans, notamment le Cantal et l'Allier, qu'il a le plus augmenté. Néanmoins, les contrastes sont marqués. L'indicateur conjoncturel de fécondité des femmes est supérieur à 2 dans la Drôme, la Loire, la Haute-Loire, l'Isère et le Rhône. Avec un indicateur supérieur à 2,1, la Drôme et la Loire font partie des vingt départements français capables d'assurer le renouvellement de leur population. Pour l'Ardèche, l'Ain et l'Allier, les indicateurs

Plus de 95 000 naissances par an dans la région depuis 2008

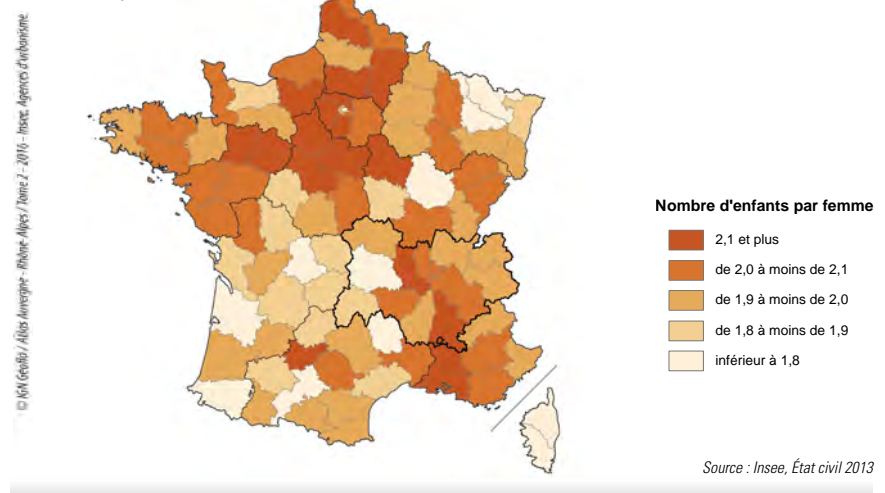
Évolution des naissances en Auvergne-Rhône-Alpes depuis 1994



Source : Insee, État Civil, Estimations de population

La Drôme et la Loire au-dessus du seuil de renouvellement des générations

Indicateur conjoncturel de fécondité



Source : Insee, État civil 2013

tendent à rattraper le niveau régional. En revanche, les départements savoyards et le Cantal restent en deçà, entre 1,89 et 1,93. Avec 1,77 enfant par femme en 2013, le Puy-de-Dôme est l'un des dix départements français où la fécondité est la plus faible.

Les plus fortes croissances dans le périurbain et le bassin de vie de Lyon

En Auvergne-Rhône-Alpes, comme sur le reste du territoire, les jeunes familles se concentrent dans les zones périurbaines où elles trouvent des logements de plus grande taille en adéquation avec leurs revenus. Ainsi, les bassins de vie situés en périphérie des grands pôles urbains autour de la métropole lyonnaise, dans le Franco-Genevois, le long des vallées du Rhône et de la Saône, et dans le sillon alpin, sont ceux qui accueillent le plus d'enfants. Dans ces bassins de vie, plus du quart de la population a 18 ans ou moins. C'est aussi dans ces bassins que la progression du nombre de jeunes

entre 2007 et 2012 est la plus élevée, supérieure à 5 %. L'augmentation du nombre de 18 ans ou moins est ainsi particulièrement importante dans les bassins de vie à la périphérie genevoise : Divonne-Bains, (+ 18 %) Annemasse et Seyssel (+ 15 %). Le bassin de vie de Lyon, qui regroupe à lui seul 22 % des jeunes de la région, connaît une hausse également importante : + 5 %.

Dans les pôles urbains auvergnats, hormis celui du Puy-en-Velay, le nombre de jeunes progresse moins. Les enfants et adolescents sont même moins nombreux en 2012 qu'en 2007 dans ceux d'Aurillac (- 2 %) et de Clermont-Ferrand (- 1 %).

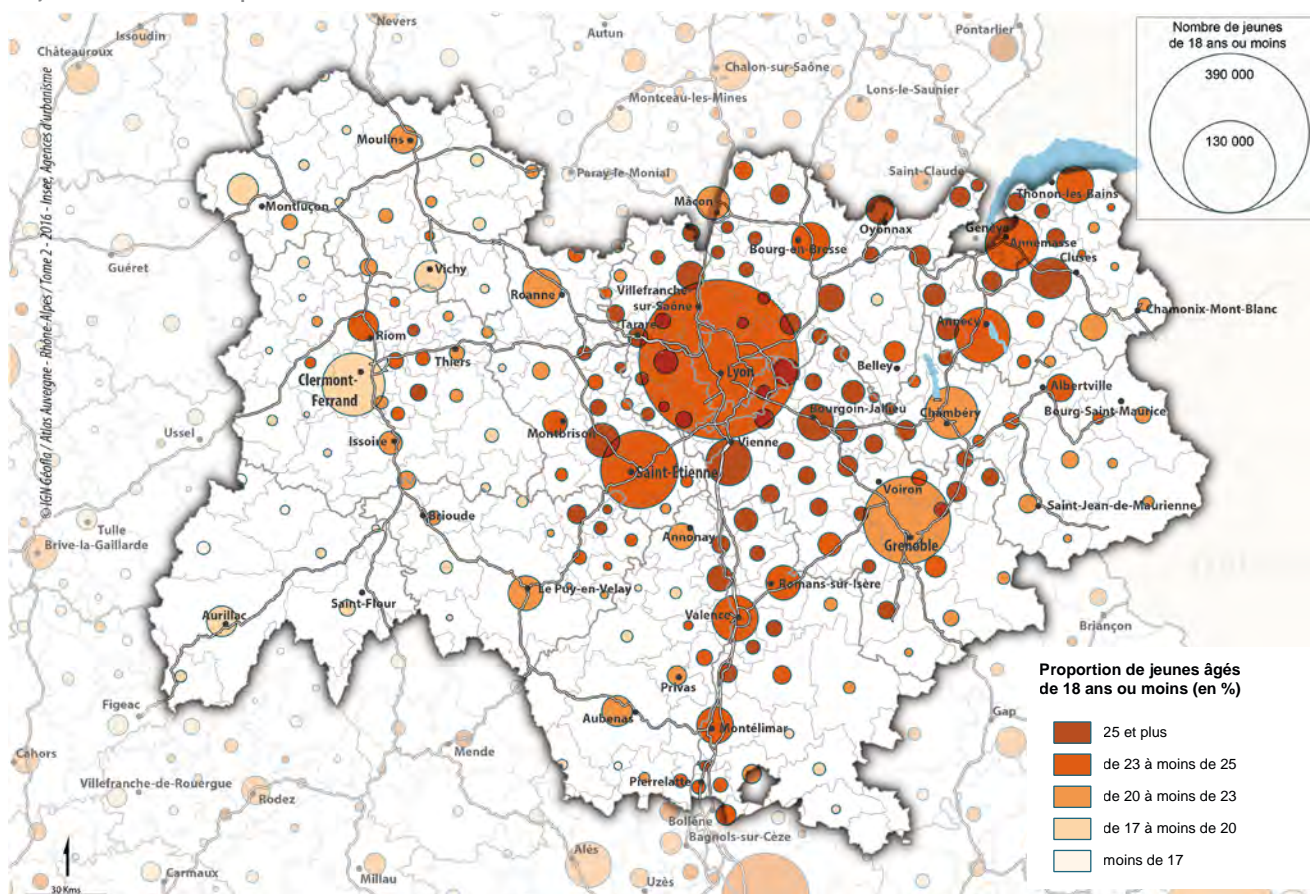
Les bassins de vie ruraux très peu denses de l'Auvergne, de l'est de la Drôme et des hauts massifs de l'Isère et de la Savoie se distinguent par la diminution du nombre de 18 ans ou moins. Dans les bassins où les jeunes sont déjà moins présents, la baisse peut dépasser 5 %.

FAMILLES, FÉCONDITÉ, JEUNES

UNE FÉCONDITÉ ÉLEVÉE APRÈS 25 ANS

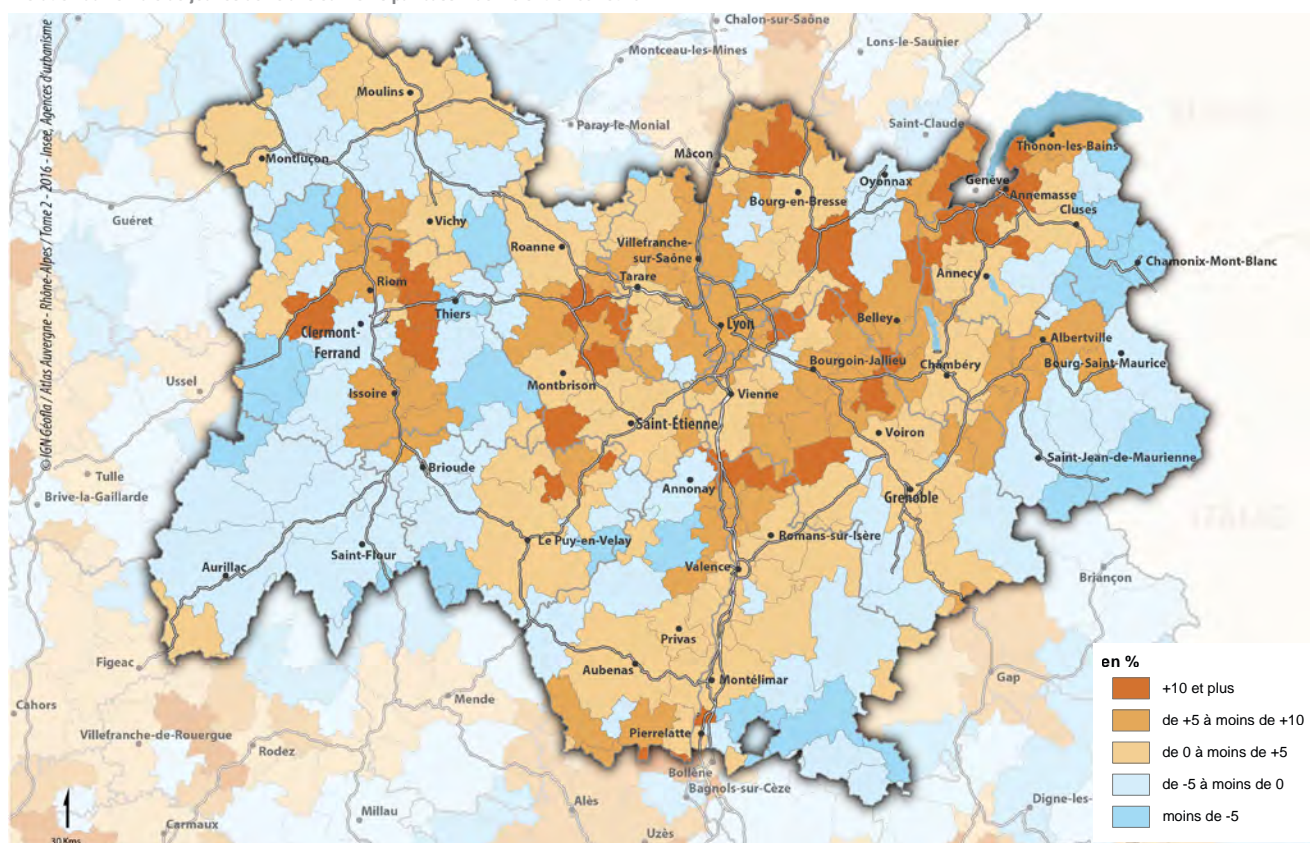
Des jeunes nombreux et concentrés dans les espaces périurbains

Les jeunes de 18 ans ou moins par bassin de vie



Source : Insee, Recensement de la population 2012

Évolution du nombre de jeunes de 18 ans ou moins par bassin de vie entre 2007 et 2012



Source : Insee, Recensements de la population 2007 et 2012

VIELLISSEMENT

UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE SÉNIORS, NOTAMMENT DANS LES ESPACES URBAINS

En Auvergne-Rhône-Alpes, les séniors bénéficient d'une espérance de vie plus élevée que dans la plupart des autres régions. Ce facteur accentue le vieillissement de la population régionale. Les territoires urbains à l'est de la région, où la part des habitants de 65 ans ou plus est la plus faible, connaîtront à l'avenir la plus forte progression de cette tranche d'âge. À l'horizon 2040, la population des 80 ans ou plus, la plus concernée par la perte d'autonomie, devrait doubler.

En 2012, 1 330 000 habitants de la région sont âgés de 65 ans ou plus. Ils représentent 17 % de la population, une part identique à la moyenne nationale. La moitié d'entre eux a plus de 75 ans. De 2007 à 2012, le nombre de personnes de 65 à 74 ans a augmenté de 8 % et celui des 75 ans et plus de 11 %, soit davantage qu'en France métropolitaine (respectivement 5 % et 10 %).

En Auvergne-Rhône-Alpes, comme en France, le vieillissement de la population s'explique à la fois par l'allongement de l'espérance de vie, qui progresse de deux à trois mois chaque année, mais aussi par l'arrivée à 65 ans des premières générations de baby-boomers.

Une espérance de vie à 60 ans élevée

Dans ce contexte, Auvergne-Rhône-Alpes bénéficie d'une bonne espérance de vie qui induit le vieillissement de ses habitants. Elle fait effectivement partie des régions métropolitaines où l'espérance de vie à 60 ans est l'une des plus élevées. Ainsi, en 2012, dans la région, un homme de cet âge peut espérer vivre jusqu'à 83,1 ans (4^e rang parmi les régions) et une femme jusqu'à 87,5 ans (3^e rang). L'espérance de vie des personnes âgées est particulièrement favorable dans le Rhône, l'Isère et la Haute-Savoie. Elle tient notamment à la surreprésentation des cadres et catégories socioprofessionnelles supérieures qui vivent en moyenne plus longtemps.

Une répartition des séniors contrastée

En 2012, la part des personnes de 65 ans et plus est supérieure à 25 % dans les bassins de vie ruraux de faible densité de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire, de l'Ardèche et de l'est de la Drôme. À partir des années 1960, les jeunes ont quitté massivement ces territoires de la région, ce qui a élevé l'âge médian de leur population. L'installation de nouveaux retraités dans les campagnes a aussi contribué à l'augmentation du nombre de personnes âgées. À l'inverse, dans le vaste espace urbain qui s'étend sur une grande partie orientale de la région, la part des personnes âgées dans la population totale est plus faible, même si leur nombre est important. Dans les bassins de vie au sud de Grenoble, dans le Bugey et dans le Franco-Genevois en particulier, la part des séniors est inférieure à 15 %.

La hausse de population âgée plus importante dans les espaces périurbains

Le vieillissement n'impacte pas les territoires avec la même intensité. Paradoxalement, ce sont dans les périphéries urbaines, où la part des jeunes est la plus élevée, que la population âgée augmente le plus. En effet, ces territoires, où se sont installées les familles à partir des années 1970, connaissent aujourd'hui un net vieillissement avec l'arrivée des premiers

baby-boomers à l'âge de la retraite. Ainsi, entre 2007 et 2012, c'est dans l'Isère, l'Ain et la Haute-Savoie que la progression des séniors de 65 ans et plus est la plus élevée : leur nombre augmente de 11 % à 14 %, contre 8 % pour la région. À l'inverse, leur progression reste plus faible dans le Cantal, l'Allier, la Haute-Loire et le nord de l'Ardèche ; leur nombre diminue même dans certains bassins de vie très ruraux.

Deux fois plus d'habitants aux âges de forte dépendance à l'horizon 2040

En 2012, 430 000 habitants de la région ont plus de 80 ans, âge à partir duquel se pose le plus souvent la question de la perte de l'autonomie, avec ses conséquences en termes de prise en charge et d'accompagnement. Le sujet est d'autant plus crucial que le nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus devrait progresser fortement dans les décennies à venir. Entre 2012

et 2040, le nombre de personnes de 80 ans ou plus pourrait quasiment doubler. D'ici 2025, les générations nées avant les années 1945 atteindront cet âge. Selon les projections démographiques, le nombre de personnes très âgées dans la région augmenterait de 22 % entre 2012 et 2025. Puis la progression devrait fortement s'accélérer, lorsque les premières générations des baby-boomers arriveront aux grands âges. Auvergne-Rhône-Alpes serait, après la Corse et les Pays de la Loire, la région où le nombre de séniors très âgés augmenterait le plus. Selon cette projection, la hausse la plus importante concernerait les départements savoyards et ceux de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère. À l'inverse, dans la Loire et dans les départements auvergnats, où la part des séniors de 80 ans ou plus est déjà la plus importante, cette croissance serait plus faible. ■

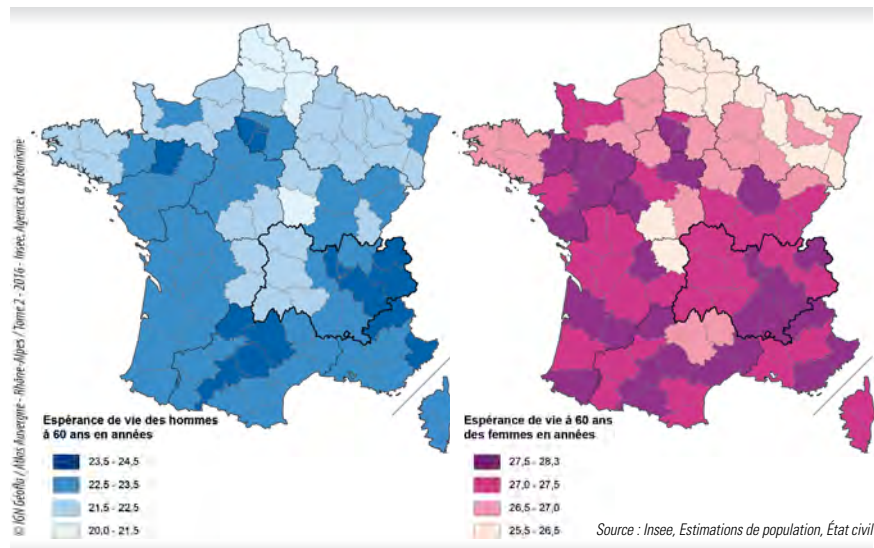
Des hausses de population âgée dans les départements jeunes

Population et évolution projetée des personnes de 80 ans ou plus par département

Département	Personnes de 80 ans ou plus en 2012		Taux d'évolution projetée (en %)	
	Effectif	Part dans la population (en %)	2012-2025	2012-2040
Cantal	12 900	8,7	+7	+66
Allier	28 600	8,3	+4	+56
Ardèche	22 700	7,1	+22	+104
Haute-Loire	15 700	6,9	+16	+89
Loire	50 400	6,7	+10	+65
Puy-de-Dôme	38 800	6,1	+15	+87
Drôme	28 600	5,8	+32	+120
Savoie	23 300	5,5	+27	+116
Rhône	87 300	4,9	+22	+79
Isère	59 200	4,8	+28	+111
Ain	29 200	4,8	+28	+128
Haute-Savoie	32 800	4,3	+38	+144
Auvergne-Rhône-Alpes	429 500	5,6	+22	+95
France métropolitaine	3 585 300	5,7	+17	+92

Source : Insee, Recensement 2012, Omphale 2010 scénario central

Espérance de vie à 60 ans en 2013

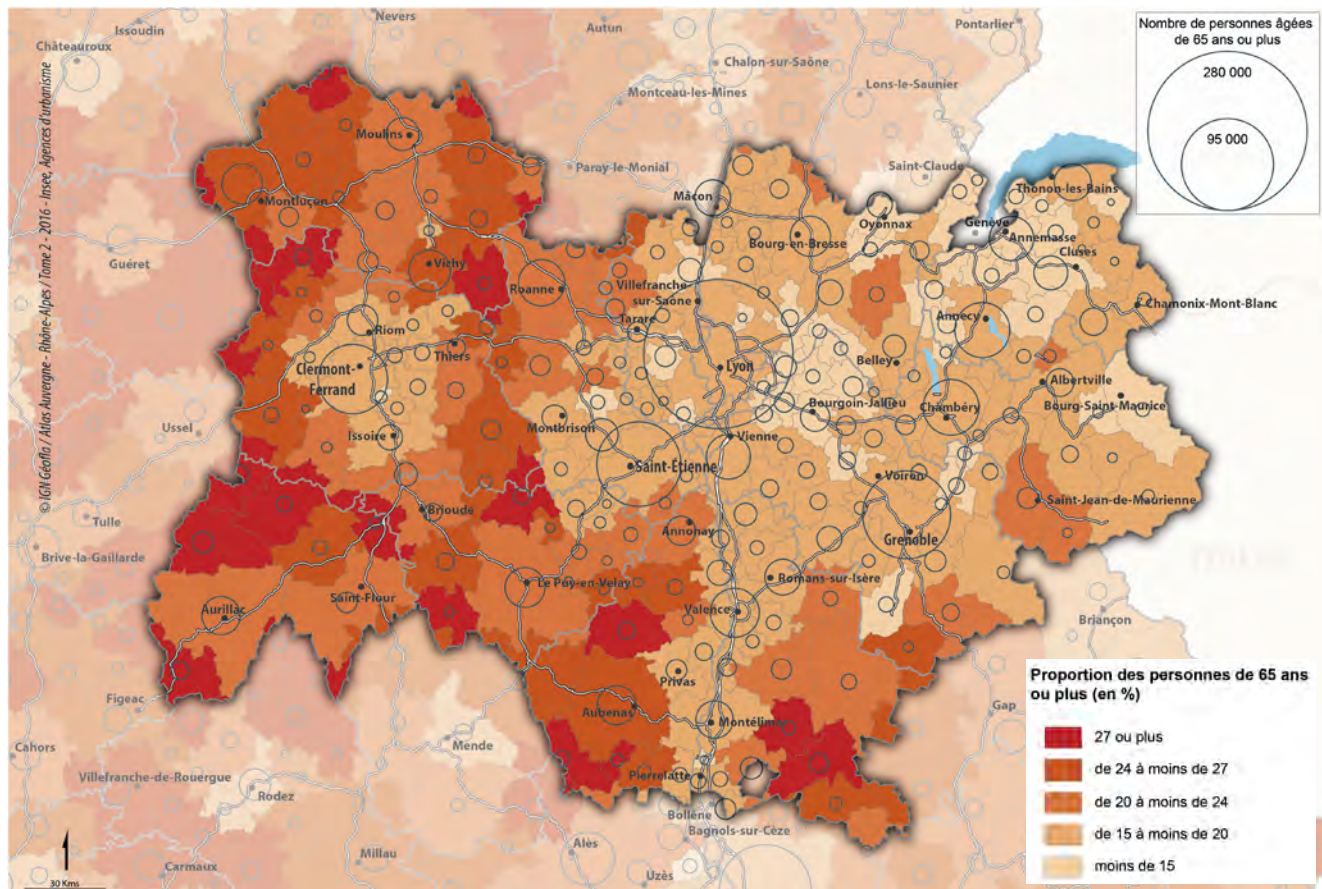


VIIEILLISSEMENT

UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE SÉNIORS, NOTAMMENT DANS LES ESPACES URBAINS

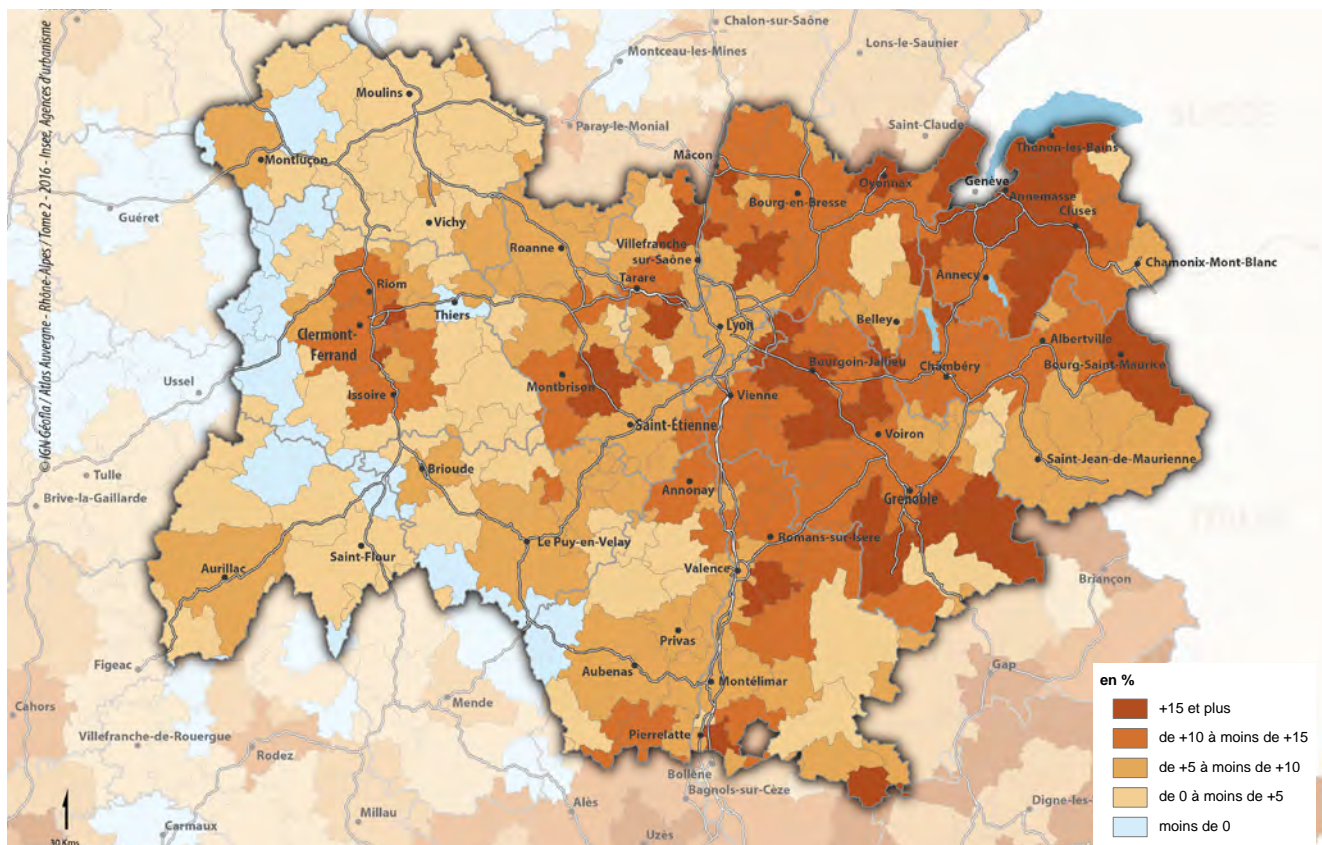
Des séniors présents dans le rural, mais en forte augmentation dans le périurbain

Les personnes de 65 ans ou plus par bassin de vie



Source : Insee, Recensement de la population 2012

Évolution du nombre de personnes de 65 ans ou plus par bassin de vie entre 2007 et 2012



Source : Insee, Recensements de la population 2007 et 2012

ACCÈS À L'EMPLOI

UNE POPULATION PLUS SOUVENT EN EMPLOI QUE LA MOYENNE NATIONALE

La part des habitants qui occupent un emploi est élevée en Auvergne-Rhône-Alpes. Le taux d'emploi a augmenté depuis 40 ans, principalement sous l'effet du nombre de femmes qui sont entrées sur le marché du travail. La part des personnes en emploi est particulièrement élevée dans les espaces périurbains des métropoles et dans les montagnes alpines.

Sur un plan individuel, le travail détermine largement les conditions de vie par la rémunération qu'il procure. En Auvergne-Rhône-Alpes, le taux d'emploi des 20-64 ans s'élève à 71 %, contre 69 % en France métropolitaine et 68 % en France de province. La région se place derrière l'Île-de-France et les Pays de la Loire. Les taux d'emploi y sont supérieurs à la moyenne nationale quels que soient l'âge et le sexe, reflétant ainsi la capacité de l'économie régionale à utiliser ses ressources en main-d'œuvre. Il est aussi vecteur de lien social. Supérieur à la moyenne européenne (68 %), le taux d'emploi régional est toutefois loin de ceux observés dans les pays du nord de l'Europe (Suède, Allemagne, Royaume-Uni et Pays-Bas par exemple) où certaines régions enregistrent des taux d'emploi au-delà de 80 %.

Un taux d'emploi en augmentation

Après être resté stable jusque dans les années 1990, le taux d'emploi des 20-64 ans a augmenté, passant de 67 % en 1990 à 71 % en 2012. C'est une évolution comparable à celle de la France métropolitaine (+ 4 points).

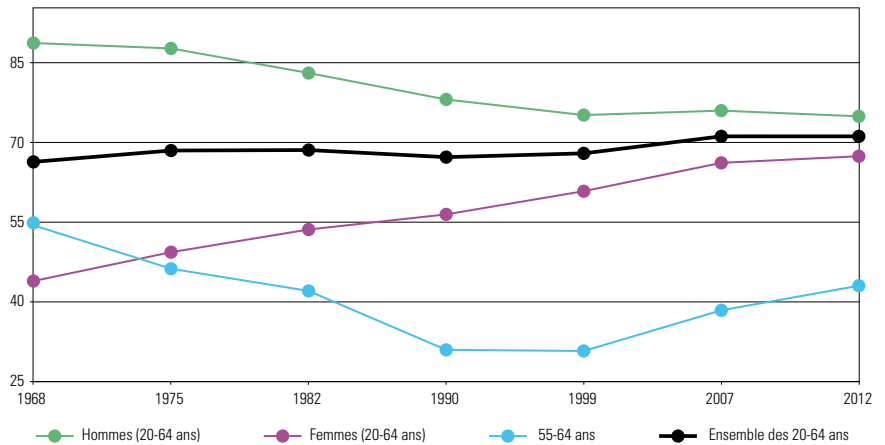
Cette augmentation du taux d'emploi traduit tout d'abord une propension toujours croissante de la population à se porter sur le marché du travail. En particulier, les jeunes femmes sont plus diplômées qu'avant et de plus en plus nombreuses à occuper ou chercher un emploi. Les hommes sont toujours très massivement actifs mais moins que par le passé, principalement sous l'effet de la réforme des retraites intervenue au début des années 1980.

Les évolutions sont ainsi favorables aux femmes. L'écart de taux d'emploi entre les deux sexes, qui était de 44 points en 1968 (89 % pour les hommes contre 45 % pour les femmes), s'est réduit de moitié entre 1968 et 1990 ; et il continue de diminuer (écart de 7,5 points en 2012). Entre 2007 et 2012, les 82 000 personnes en emploi supplémentaires sont très majoritairement des femmes (+ 68 000, contre + 14 000 pour les hommes).

Outre l'activité croissante des femmes et l'effet des politiques publiques, le taux d'emploi est également affecté par le chômage et la durée des études. Ainsi, le nombre de demandeurs d'emploi est reparti à la hausse au début des années 2010, sous l'effet de la crise notamment dans l'industrie, après avoir marqué une pause dans les années 2000. De même, la durée des études s'allonge et retarde l'entrée dans la vie active, rendant fluctuant le taux d'emploi des jeunes.

L'augmentation du taux d'emploi des femmes maintient le taux d'emploi total

Taux d'emploi en Auvergne-Rhône-Alpes depuis 1968 (en %)



Champ : population de 20 à 64 ans au lieu de résidence.

Source : Insee, Recensements de la population de 1968 à 2012

Beaucoup d'actifs dans les couronnes des métropoles et dans les montagnes alpines

Certains espaces attirent particulièrement les personnes en activité. Ce sont par exemple des territoires qui offrent de nombreux emplois saisonniers, ou bien ceux situés à proximité d'un grand pôle d'emploi.

Ainsi, le taux d'emploi est particulièrement élevé dans les couronnes des grandes métropoles, espaces périurbains qui attirent des familles, composées d'actifs plutôt jeunes souvent en emploi. Ces navetteurs sont plus diplômés que la moyenne et doivent parcourir de longues distances pour se rendre à leur travail. A contrario, ces espaces accueillent peu d'étudiants.

De la même façon, le Genevois français, correspondant à la couronne périurbaine de l'agglomération de Genève, attire de nombreux actifs. Parmi eux, la moitié travaille en Suisse. Le chômage est rare et l'activité des femmes est élevée. La Haute-Savoie est d'ailleurs le deuxième département français pour le taux d'emploi des femmes (72 %), derrière les Hauts-de-Seine.

Dans les montagnes alpines, la population se compose plutôt d'actifs ayant un emploi, qu'il soit saisonnier ou à temps plein. Offrant des conditions de vie parfois contraignantes, le coût de la vie et les déplacements ne favorisent en effet pas une installation si on n'a pas un emploi sur place.

Des situations diverses parmi les territoires peu denses et les agglomérations

Certains départements peu urbanisés se caractérisent par une proportion de personnes en emploi plutôt faible, liée à un taux de chômage élevé et une moindre activité féminine. Le département de l'Allier présente un tel profil, ainsi que l'Ardèche et la Drôme, dans une moindre mesure. À l'opposé, avec un chômage structurellement bas, le Cantal et la Haute-Loire enregistrent des taux d'emploi plus élevés, notamment celui des femmes.

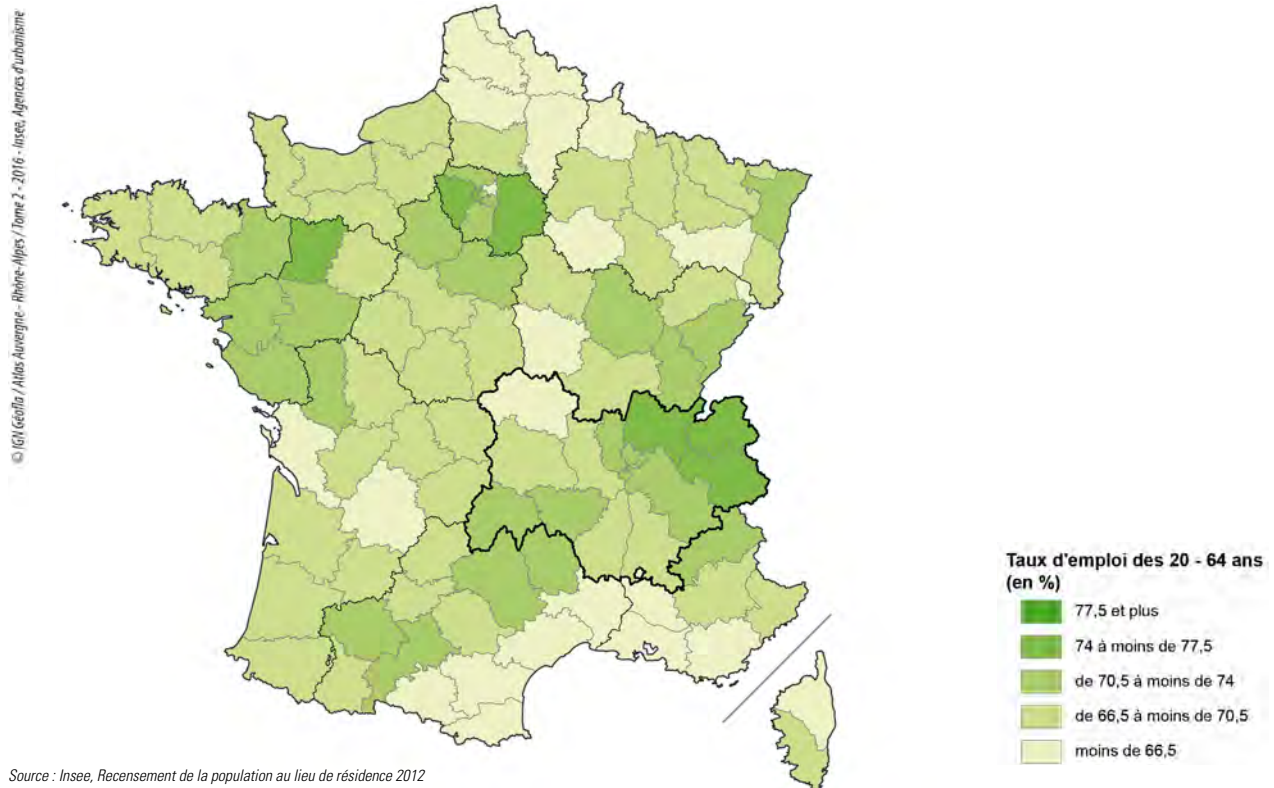
Les grandes villes voient mécaniquement leur taux d'emploi minoré par l'importante population étudiante, qui n'a pas d'activité professionnelle. Leur situation dépend fortement des dynamiques d'emploi, plus ou moins favorables. Comparativement à la moyenne régionale, les taux d'emploi sont moyens dans les bassins de Lyon et Grenoble, plutôt faibles à Clermont-Ferrand et Saint-Étienne. Les agglomérations alpines d'Annecy et de Chambéry ont de leur côté des taux d'emploi élevés, profitant d'une dynamique d'emploi favorable. ■

ACCÈS À L'EMPLOI

UNE POPULATION PLUS SOUVENT EN EMPLOI QUE LA MOYENNE NATIONALE

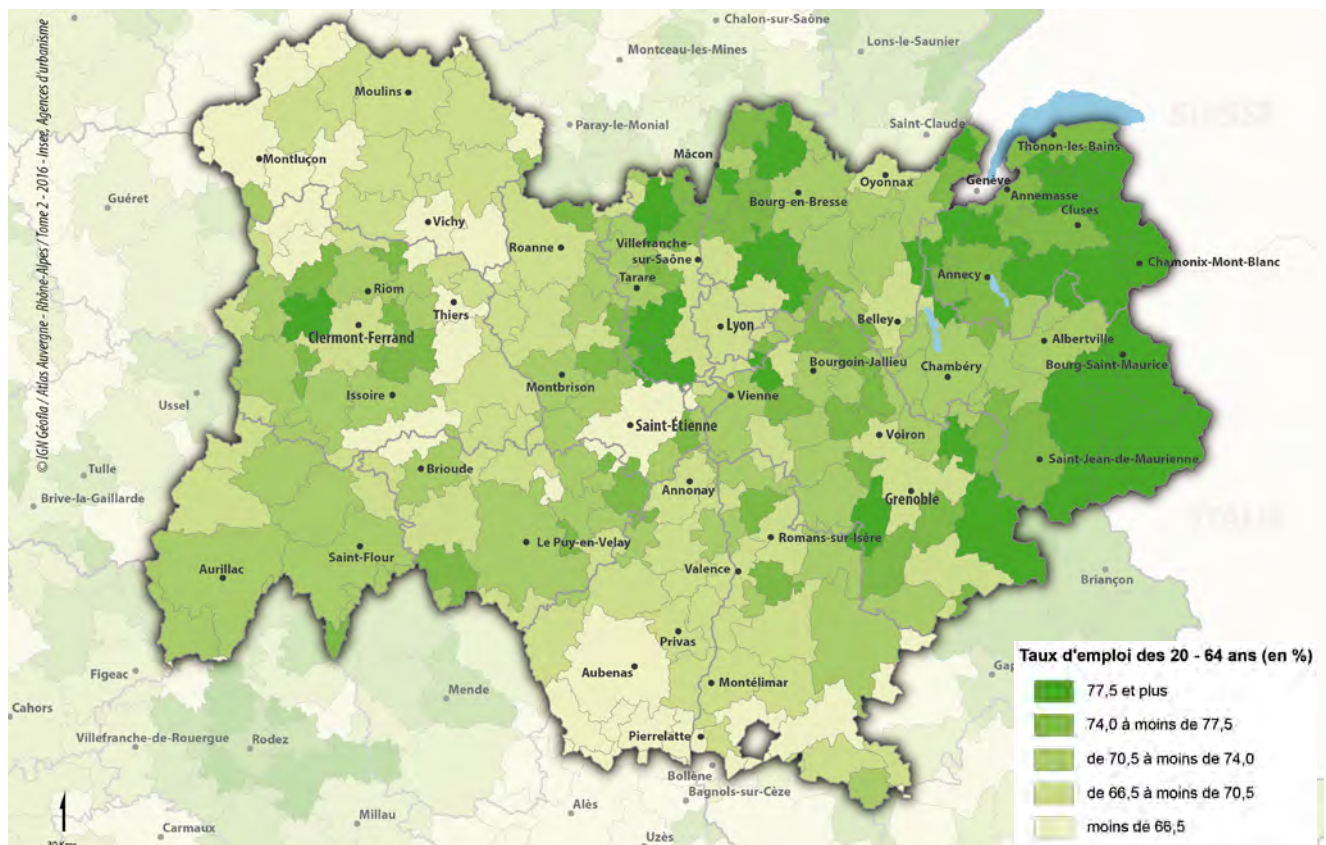
Des taux d'emploi élevés en Île-de-France et dans l'est de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Part de personnes en emploi parmi les 20-64 ans dans les départements



Des taux d'emploi élevés dans les couronnes périurbaines et dans les Alpes

Part de personnes en emploi parmi les 20-64 ans dans les bassins de vie



DIPLÔMES ET INSERTION

DES HABITANTS DE PLUS EN PLUS DIPLÔMÉS

Le niveau d'éducation est un facteur d'adaptation aux évolutions de la société. Au fil des ans, il ne cesse d'augmenter. En Auvergne-Rhône-Alpes, le niveau de formation des jeunes est plutôt élevé, 46 % des 30-34 ans étant diplômés du supérieur. Ces derniers sont particulièrement présents dans les agglomérations. Les jeunes qui n'ont pas de diplôme éprouvent plus de difficultés d'insertion.

Au cours des trente dernières années, la durée des études et le niveau de formation n'ont cessé d'augmenter. En Auvergne-Rhône-Alpes, les titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat représentent 28 % de la population de 20 ans et plus ayant achevé ses études, alors qu'ils n'étaient que 8 % en 1982. Cette progression est plus forte pour les femmes. Elles étaient moins souvent diplômées du supérieur que les hommes en 1982, elles les dépassent de 2 points en 2012.

En corollaire, les personnes qui n'ont pas de diplôme sont de moins en moins nombreuses. Leur poids a diminué de moitié au cours des années 1980-1990 (18 % en 1999 contre 36 % en 1982) pour atteindre 16 % en 2012.

Aujourd'hui, près de la moitié des jeunes sont diplômés du supérieur

Auvergne-Rhône-Alpes est une région qui concentre des activités à haute valeur ajoutée, notamment dans ses métropoles. En adéquation avec les qualifications recherchées, le niveau d'éducation des jeunes est plutôt élevé. Ainsi, 46 % des 30-34 ans sont diplômés du supérieur. C'est plus que la moyenne de la France métropolitaine (44 %).

Au sein de la région, c'est dans les départements les plus urbains (le Rhône, l'Isère et la Haute-Savoie) qu'ils sont les plus nombreux : les grandes agglomérations concentrent les jeunes très qualifiés. La présence de pôles universitaires dans ces territoires contribue à la formation d'étudiants qui seront plus à même d'occuper des emplois de type métropolitain. Dans ces territoires, les jeunes (30-34 ans) sont proportionnellement beaucoup plus nombreux que l'ensemble des 30-64 ans à être diplômés du supérieur.

Dès que l'on s'éloigne des grands pôles, la proportion des diplômés du supérieur parmi les jeunes diminue fortement. C'est le cas dans les départements plus ruraux. Le Cantal et la Haute-Loire se distinguent toutefois par une dynamique de rattrapage. L'écart entre le taux de diplômés du supérieur des 30-34 ans et celui des 30-64 ans y est plus élevé qu'ailleurs.

Le diplôme favorise l'insertion

Le diplôme garantit généralement aux plus jeunes un meilleur accès à l'emploi. Ceux qui ne sont pas diplômés sont plus exposés que les autres, notamment en cas de dégradation de la conjoncture. Parmi les 30-34 ans, seuls la moitié des non-diplômés sont en emploi, contre 74 % des titulaires d'un CAP-BEP, 80 % de ceux qui ont un diplôme de niveau baccalauréat et 88 % des diplômés du supérieur.

Pour une jeune femme, l'accès à l'emploi est particulièrement lié à l'obtention et au niveau du diplôme. Quand elles sont diplômées du supérieur, elles sont aussi souvent en emploi que les hommes (86 %). En revanche, parmi celles qui n'ont pas de diplôme, 38 % occupent un emploi, contre 60 % des hommes du même âge.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 19 % des jeunes de 18 à 24 ans ne sont pas insérés, c'est-à-dire qu'ils ne sont ni en situation d'emploi ni en cursus d'études (contre 21,4 % en France métropolitaine). Ces jeunes rencontrent des difficultés d'insertion sur le marché du travail : ils enchaînent emplois de courte durée et périodes

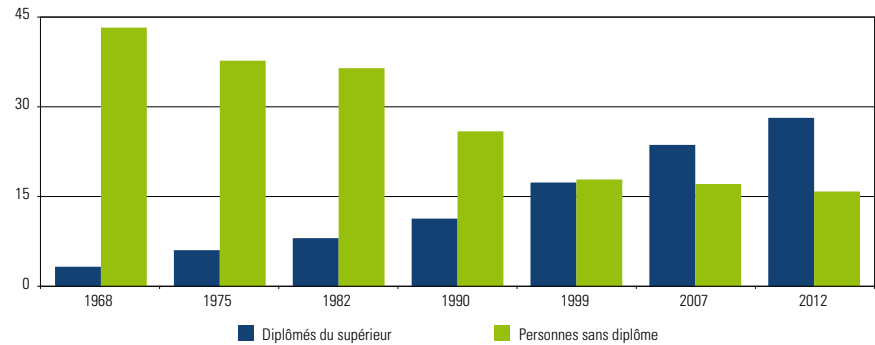
de chômage, ne trouvent pas d'emploi, ou se sont résignés à l'inactivité.

Ces difficultés sont plus fréquentes chez ceux qui sont sortis tôt du système éducatif. Seuls 12 % des bacheliers de 18 à 24 ans ne sont pas insérés, alors qu'ils sont 24 % parmi les détenteurs d'un diplôme inférieur au bac et 50 % parmi les jeunes qui n'ont aucun diplôme.

Si la proportion de jeunes non insérés est plus forte dès que l'on s'éloigne des villes universitaires et pôles d'emploi, les grandes agglomérations sont néanmoins les zones qui concentrent le plus grand nombre d'entre eux. ■

Une augmentation continue du niveau de diplôme

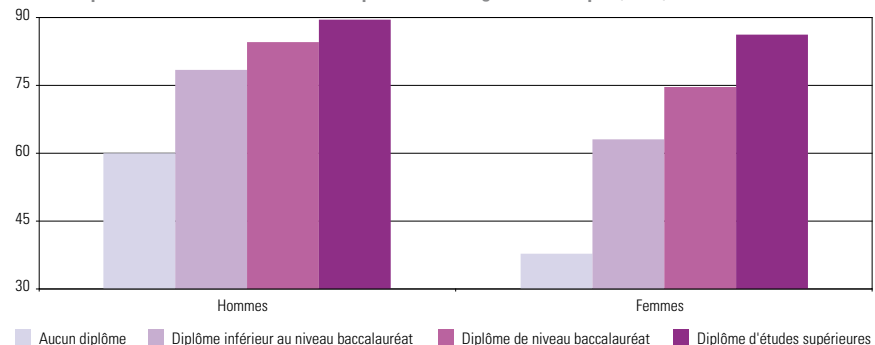
Part des diplômés du supérieur et des personnes sans diplôme (en %)



Champ : population âgée de 20 ans ou plus sortie des études au lieu de résidence.
Source : Insee, Recensements de la population

Un bon niveau de diplôme favorise l'accès à l'emploi

Taux d'emploi selon le sexe et le niveau de diplôme en Auvergne-Rhône-Alpes (en %)



Champ : population âgée de 30 à 34 ans sortie des études au lieu de résidence.
Source : Insee, Recensement de la population 2012

28 % des habitants sont diplômés du supérieur en Auvergne-Rhône-Alpes

Population de 20 ans ou plus sortie des études par niveau de diplôme

Niveau de diplôme	Nombre	Part (en %)
Aucun diplôme	894 800	16
Diplôme de niveau inférieur au baccalauréat	2 218 300	39
Baccalauréat	958 500	17
Diplôme d'études supérieures	1 587 500	28
Ensemble	5 659 100	100

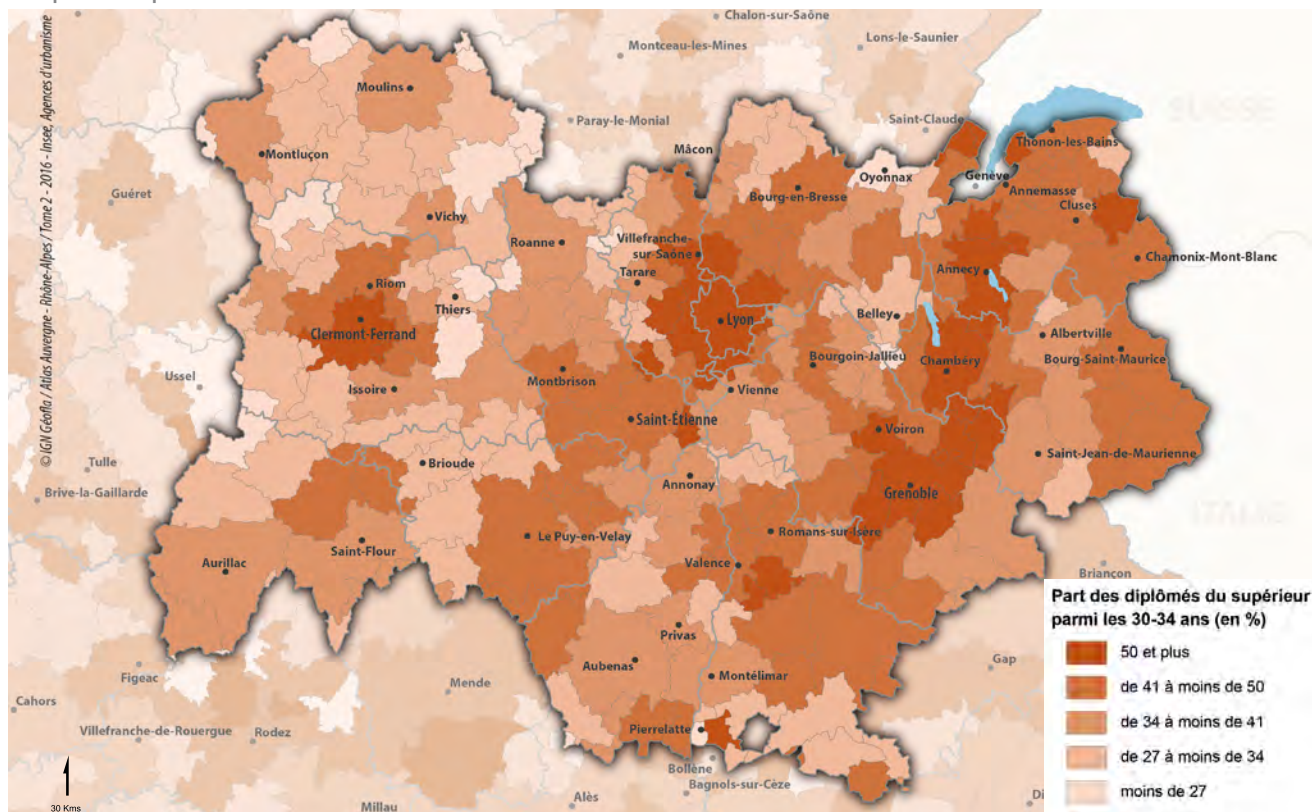
Champ : population de 20 ans ou plus sortie des études au lieu de résidence.
Source : Insee, Recensement de la population 2012

DIPLÔMES ET INSERTION

DES HABITANTS DE PLUS EN PLUS DIPLOMÉS

Les grandes agglomérations attirent les diplômés du supérieur

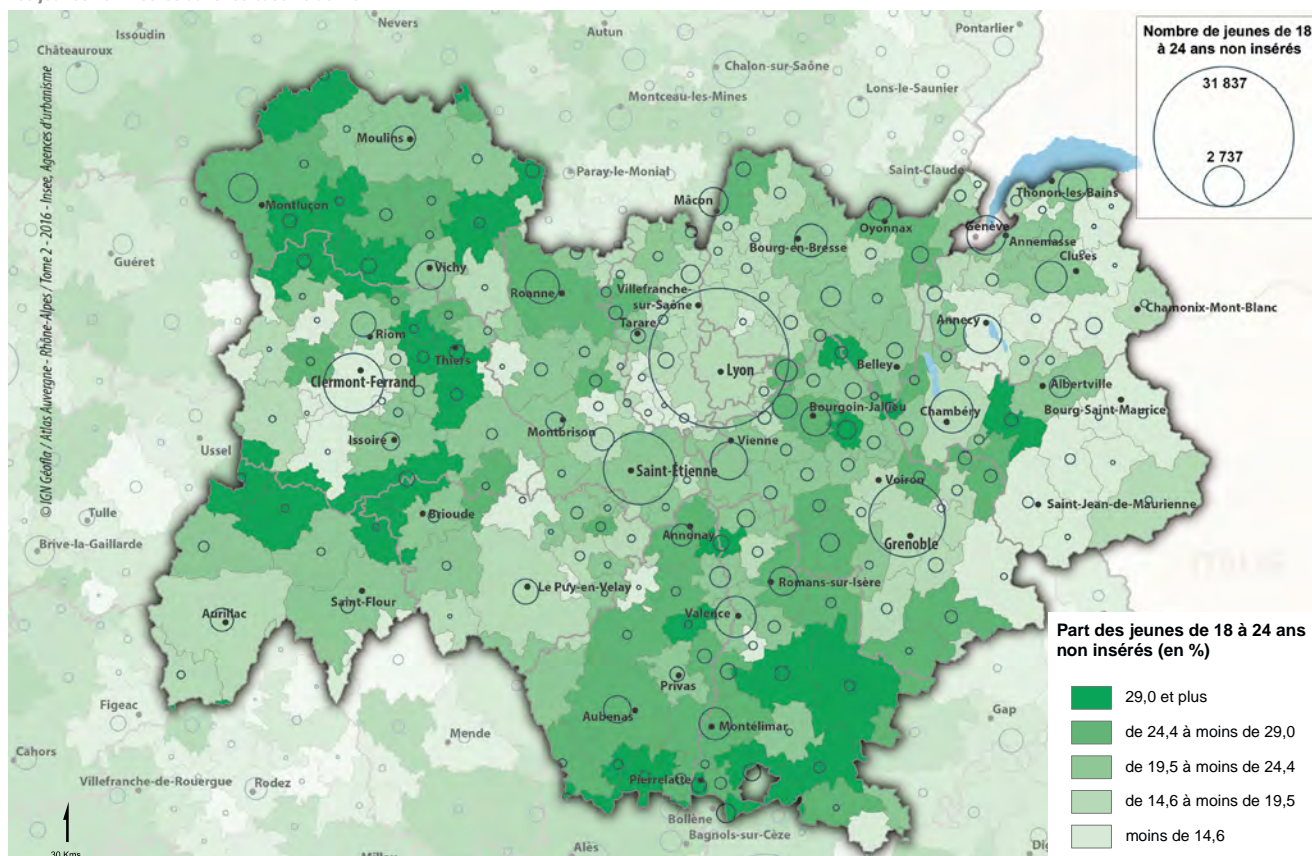
Les diplômés du supérieur de 30 à 34 ans dans les bassins de vie



Source : Insee, Recensement de la population au lieu de résidence 2012

Une proportion de jeunes ni en emploi ni en études plus élevée dans les territoires ruraux

Les jeunes non insérés dans les bassins de vie



Source : Insee, Recensement de la population au lieu de résidence 2012

STRUCTURE SOCIALE

UN CARREFOUR D'INFLUENCES

Au croisement des influences industrielles du nord de la France, touristiques et artisanales du sud et agricoles du centre, Auvergne-Rhône-Alpes présente une grande diversité socioprofessionnelle. La part des ouvriers, en baisse, est importante dans des territoires de tradition industrielle et périurbains. Les commerçants et artisans sont très présents dans les zones touristiques, les agriculteurs et retraités dans les espaces ruraux. Les cadres et professions intermédiaires résident davantage dans les métropoles ou leur pourtour.

Auvergne-Rhône-Alpes se situe au carrefour de diverses influences. Comme les autres régions de l'est de la France, la région a une forte tradition industrielle, en lien avec le développement de l'énergie (houille blanche, charbon) et du textile au 19^e siècle. C'est également un territoire à dominante rurale dans sa partie occidentale, où l'agriculture est solidement implantée. Enfin, la région a une vocation touristique développée, liée à la présence des montagnes alpines dans sa façade orientale et au climat méditerranéen dans sa partie méridionale. À ces influences physiques et humaines s'ajoute une composante urbaine avec la présence de grandes agglomérations qui structurent l'activité du territoire.

Ces éléments font d'Auvergne-Rhône-Alpes une région à la structure sociale très variée.

Des ouvriers de moins en moins nombreux

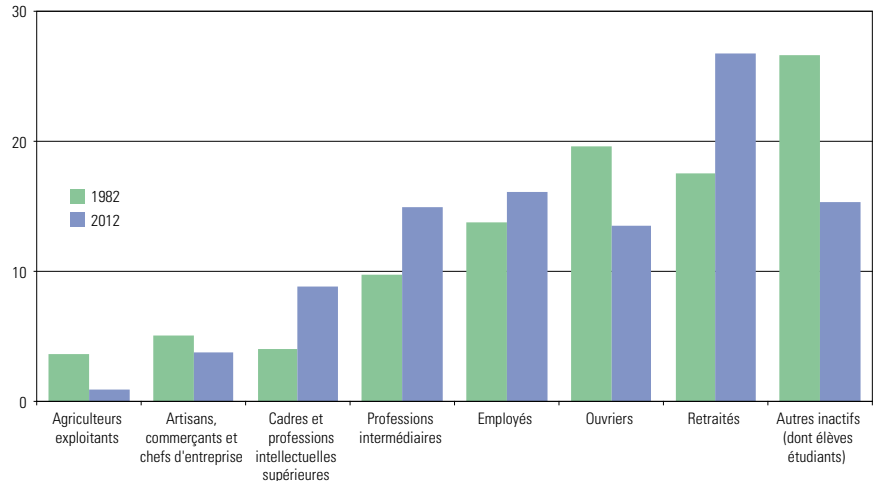
Les ouvriers sont moins nombreux qu'avant. Leur part dans la population des 15 ans et plus est passée de 19 % en 1982 à 14 % en 2012, sous l'effet du déclin de l'industrie et de la tertiarisation de l'économie. Ils sont très présents dans les espaces de tradition industrielle (vallée de l'Arve, Saint-Jean-de-Maurienne, vallée du Rhône, Haut-Bugey, Bourg-en-Bresse, bassins d'Issoire, de Thiers, Combrailles) mais aussi dans les espaces périurbains plus ou moins éloignés des grandes agglomérations (dans l'Ain ou le Forez par exemple).

Des cadres très présents dans les métropoles

À l'échelle nationale, les cadres se concentrent dans les grandes métropoles. Dans la région, ils sont particulièrement nombreux dans les bassins de vie de Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand, Annecy mais aussi dans le Genevois français. On les retrouve en particulier dans les villes-centres et dans les premières couronnes. Entre 1982 et 2012, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures est passée de 4 % à 9 % sous l'effet de la métropolisation (l'emploi dans les fonctions métropolitaines a

En trente ans, la part des retraités augmente fortement

Répartition de la population par catégorie socioprofessionnelle (en %)



Note de lecture : les six premières catégories socioprofessionnelles (d'agriculteurs exploitants à ouvriers) incluent les personnes en activité (qui ont un emploi ou en recherchent un), les retraités sont d'anciens actifs et enfin les autres inactifs incluent les personnes qui n'ont pas d'emploi et n'en recherchent pas (élèves, étudiants, personnes au foyer).
Champ : population de 15 ans ou plus au lieu de résidence.
Source : Insee, Recensements de la population 1982 et 2012

progressé de 74 % sur la période). Le phénomène va de pair avec une forte augmentation du niveau de diplôme.

Les personnes qui travaillent dans des professions dites intermédiaires (dont les contremaîtres, infirmières, assistantes sociales) sont présentes dans les espaces occupés par les cadres, avec néanmoins quelques nuances. Elles résident davantage dans les couronnes périurbaines que dans le cœur des grandes agglomérations ou leur immédiate périphérie. Elles sont ainsi particulièrement présentes autour de la Métropole de Lyon (Meximieux dans l'Ain, L'Arbresle dans le Rhône, Vienne et Bourgoin-Jallieu en Isère) et autour du Genevois français, notamment sur les rives du lac Léman. Les professions intermédiaires ont également une place importante dans certaines agglomérations comme Chambéry. Elles suivent une progression proche de celle des cadres (de 10 % en 1982 à 15 % en 2012), dans un contexte d'élévation des qualifications.

De nombreux agriculteurs dans le Massif central

Le Massif central se caractérise par la présence de retraités et d'agriculteurs. Ce territoire de moyenne montagne est aujourd'hui confronté à un vieillissement de sa population, y compris celle des exploitants agricoles.

Globalement, dans la région, la part des retraités passe de 18 % en 1982 à 26 % en 2012 sous l'effet du vieillissement de la population. Par ailleurs, la diminution du nombre d'agriculteurs exploitants entamée après-guerre se poursuit.

Les artisans commerçants sont surreprésentés dans la moitié sud de la France et notamment dans les régions touristiques du quart sud-est. En Auvergne-Rhône-Alpes, il s'agit notamment des montagnes alpines et du sud de la région. Dans ces espaces, les autres catégories socioprofessionnelles sont moins présentes en raison de la faible urbanisation ou d'une moindre industrialisation. ■

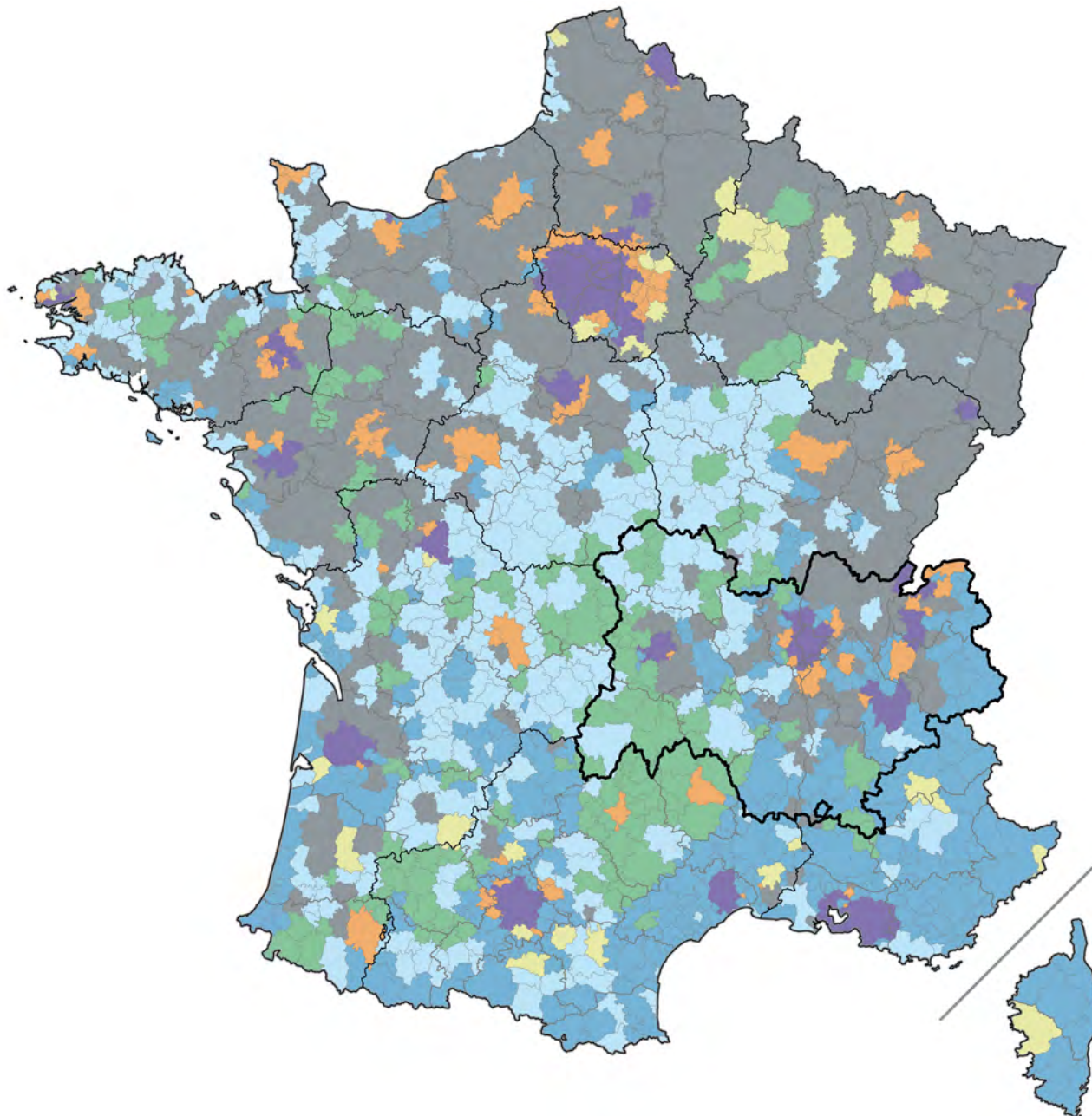
STRUCTURE SOCIALE

UN CARREFOUR D'INFLUENCES

Surreprésentation des ouvriers au nord et des artisans-commerçants au sud-est

Catégorie socioprofessionnelle la plus surreprésentée dans les bassins de vie

© IGH/GeoFlu / Atlas Auvergne - Rhône-Alpes / Tome 2 - 2016 - Insee, Agences d'urbanisme



Guide de lecture :

Sur le champ de la population des **actifs ou anciens actifs**, la carte de surreprésentation indique, pour chaque bassin de vie, la catégorie socioprofessionnelle la plus surreprésentée par rapport à la France métropolitaine. On calcule la part de chaque catégorie socioprofessionnelle pour le bassin de vie et la France métropolitaine, puis le rapport entre ces deux parts. La catégorie socioprofessionnelle correspondant au rapport le plus important est retenue pour le bassin de vie considéré, à condition que sa part soit supérieure à 5 % dans le bassin de vie.

Catégorie socioprofessionnelle la plus surreprésentée par rapport à la France métropolitaine

- agriculteur exploitant
- artisan, commerçant, chef d'entreprise
- cadre et profession intellectuelle supérieure
- profession intermédiaire
- employé
- ouvrier
- retraité

Champ : population de 15 ans ou plus, active et retraitée, au lieu de résidence.
Source : Insee, Recensement de la population 2012

CONDITIONS D'EMPLOI

DES CONTRATS COURTS DANS LES ZONES TOURISTIQUES

Parmi les 3,3 millions d'habitants de la région ayant un emploi, 88 % exercent sous un statut de salarié.

Les non-salariés sont très présents dans les territoires ruraux et les montagnes alpines. Les salariés occupent massivement leur travail sous forme d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats courts (CDD ou intérim) concernent 12 % des salariés ; ils sont très présents dans les zones touristiques.

Parmi les habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes, 3,3 millions occupent un emploi. Chacun l'exerce dans des conditions différentes, reflétant ainsi les multiples facettes de la qualité de l'emploi.

Parmi ces travailleurs, 88 % ont un statut de salarié et 12 % sont indépendants. Contrairement au salarié, l'indépendant ne dispose pas de contrat de travail. Par ailleurs, il n'existe aucun lien de subordination permanent entre le travailleur indépendant et l'entreprise pour laquelle il exécute sa mission.

12 % de non-salariés en Auvergne-Rhône-Alpes

En Auvergne-Rhône-Alpes, 385 000 personnes sont des travailleurs non-salariés (soit 12 % des emplois). Ils occupent des professions diverses, notamment exploitants agricoles, commerçants ou chefs d'entreprise de la construction.

Alors que leur part dans l'emploi total avait fortement diminué depuis les années 1950 (ils représentaient alors 40 % des emplois), en lien avec la baisse du nombre d'agriculteurs, ces emplois d'indépendants regagnent un peu de terrain depuis le début des années 2000. Ils se développent dans les services aux entreprises et dans le tourisme. Leur augmentation peut être perçue comme la volonté de créer son emploi en période de faible croissance ou de récession.

Les non-salariés : une composante majeure de l'économie des bassins de vie ruraux

Les zones urbanisées comptent peu de non-salariés. Ces territoires, souvent porteurs de grosses industries, disposent d'un tissu économique plus favorable au salariat. À l'opposé, les non-salariés sont une composante essentielle

de l'économie dans les bassins de vie ruraux ou touristiques. Les agriculteurs, commerçants, artisans ainsi que les indépendants des métiers du sport et des loisirs représentent souvent plus du quart des emplois dans ces espaces très peu denses. Les non-salariés sont particulièrement nombreux dans les montagnes des Alpes ou du Massif central. L'agriculture y est en effet très présente et l'industrie peu développée, notamment dans le Cantal, l'ouest du Puy-de-Dôme, le Diois dans la Drôme et le sud Isère.

Des emplois saisonniers dans les zones touristiques

Le contrat à durée indéterminée (CDI) domine dans les relations entre employeur et salarié. En Auvergne-Rhône-Alpes, 85 % des salariés sont en CDI, les autres sont en contrat court : 10 % en contrat à durée déterminée (CDD) et 2 % en intérim (proportions identiques à celles de France métropolitaine) auxquels il faut ajouter 3 % de stagiaires, apprentis ou personnes en contrat aidé. La proportion de salariés en contrat court s'est développée à partir du milieu des années 1980 jusqu'à la fin des années 1990. Depuis, cette part est stable.

Si le CDI reste le contrat prédominant des personnes en emploi, les embauches se font pour la plupart en contrat court : les CDD et les missions d'intérim représentent aujourd'hui neuf embauches sur dix en France métropolitaine. Lors du recrutement, les entreprises ont de plus en plus recours à des instruments de flexibilité afin d'adapter au mieux les forces de travail à l'activité économique. Si l'emploi à durée limitée peut être l'opportunité de découvrir le monde du travail, il présente aussi un risque de précarité par différents

aspects : salaire plus faible, discontinuité du parcours professionnel, éloignement du lieu de résidence...

Les personnes en CDD sont nombreuses dans le tourisme et les loisirs (35 % de l'emploi du secteur), dans l'hébergement-restauration (18 %) ainsi que dans l'enseignement privé (17 %). Les missions d'intérim s'exercent pour moitié dans l'industrie et pour un peu moins d'une sur cinq dans la construction.

Dans les bassins de vie, la part des emplois en contrat court dans l'emploi salarié fluctue beaucoup, en lien avec le poids de l'activité touristique. Elle est élevée dans les zones de stations de montagne de Savoie et de Haute-Savoie. C'est particulièrement vrai dans la Tarentaise-Vanoise, où la moitié des emplois sont de nature touristique. Ces territoires offrant des emplois saisonniers attirent une population mobile qui souvent ne reste pas sur le territoire à la fin de son contrat.

Les femmes et les séniors plus souvent à temps partiel

En Auvergne-Rhône-Alpes, 22 % des salariés occupent un emploi à temps partiel. C'est plus que la moyenne métropolitaine (20 %). Cette moyenne cache de fortes disparités entre hommes et femmes. Celles-ci sont près de quatre fois plus souvent concernées : 33 % des femmes salariées de la région sont à temps partiel contre seulement 9 % des hommes.

Les séniors sont aussi largement concernés par le temps partiel. En 2012, 26 % des salariés de 55 ans et plus n'occupent pas leur emploi à temps plein, contre 21 % des salariés de moins de 30 ans et 18 % des 30-54 ans. ■

Les femmes plus souvent à temps partiel et en contrat précaire

Conditions d'emploi par sexe et par département

	Population en emploi	Population salariée	Part de la population salariée dans l'emploi total (en %)	Part des contrats CDD et intérim dans la population salariée (en %)	Part des contrats à temps partiel dans la population salariée (en %)
Sexe					
Hommes	1 704 500	1 439 300	84	11	9
Femmes	1 548 300	1 425 500	92	13	34
Département					
Rhône	751 600	673 100	90	11	20
Isère	523 100	468 200	90	12	22
Haute-Savoie	356 900	314 400	88	12	22
Loire	293 100	258 800	88	12	24
Ain	273 000	244 900	90	10	19
Puy-de-Dôme	265 700	234 200	88	12	20
Drôme	195 000	167 100	86	13	25
Savoie	188 600	163 100	86	17	22
Allier	128 900	111 000	86	12	20
Ardèche	124 000	105 200	85	13	25
Haute-Loire	92 200	77 300	84	11	25
Cantal	60 700	47 600	78	11	21
Auvergne-Rhône-Alpes	3 252 800	2 864 800	88	12	22

Champ : population active occupée au lieu de résidence.

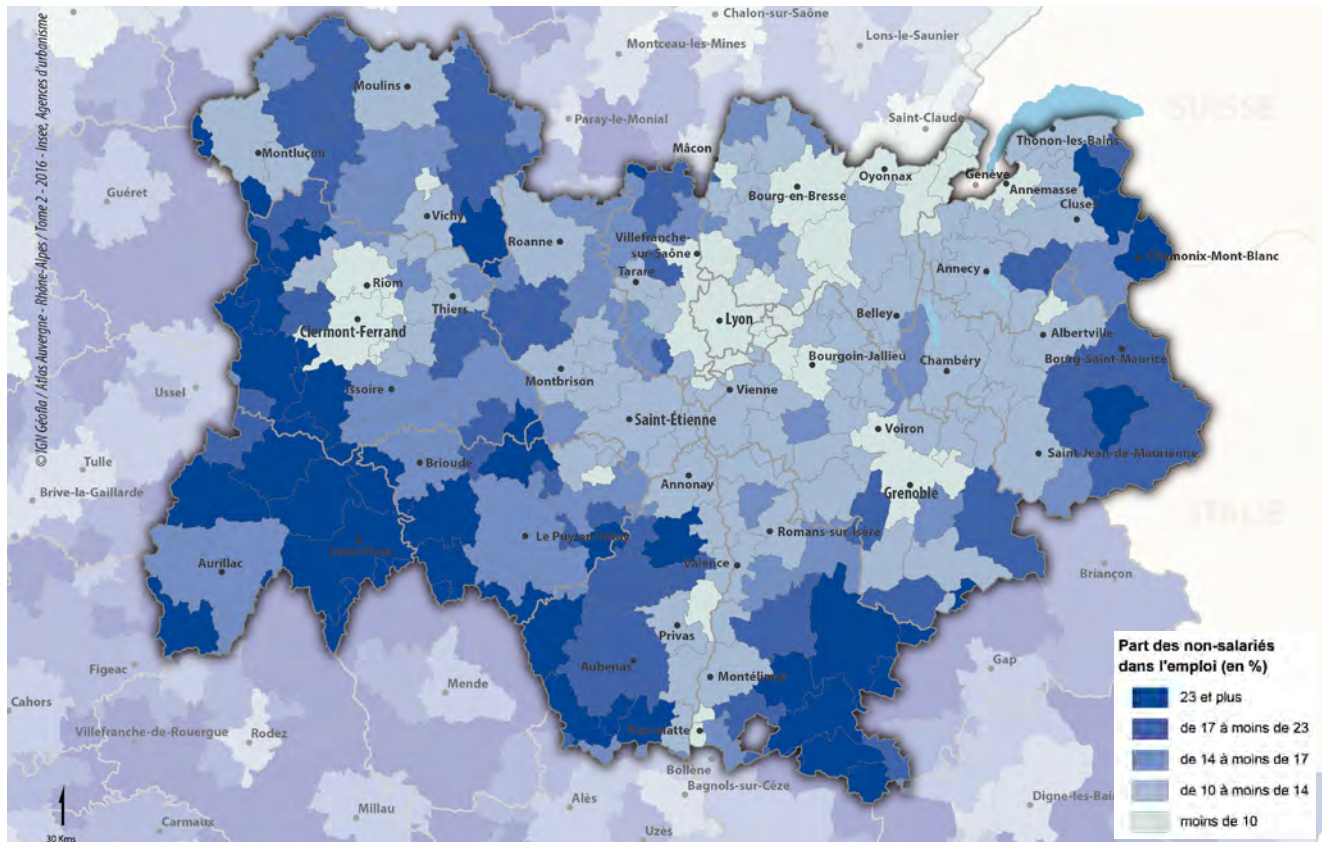
Source : Insee, Recensement de la population 2012

CONDITIONS D'EMPLOI

DES CONTRATS COURTS DANS LES ZONES TOURISTIQUES

Des non-salariés nombreux dans les territoires ruraux et touristiques

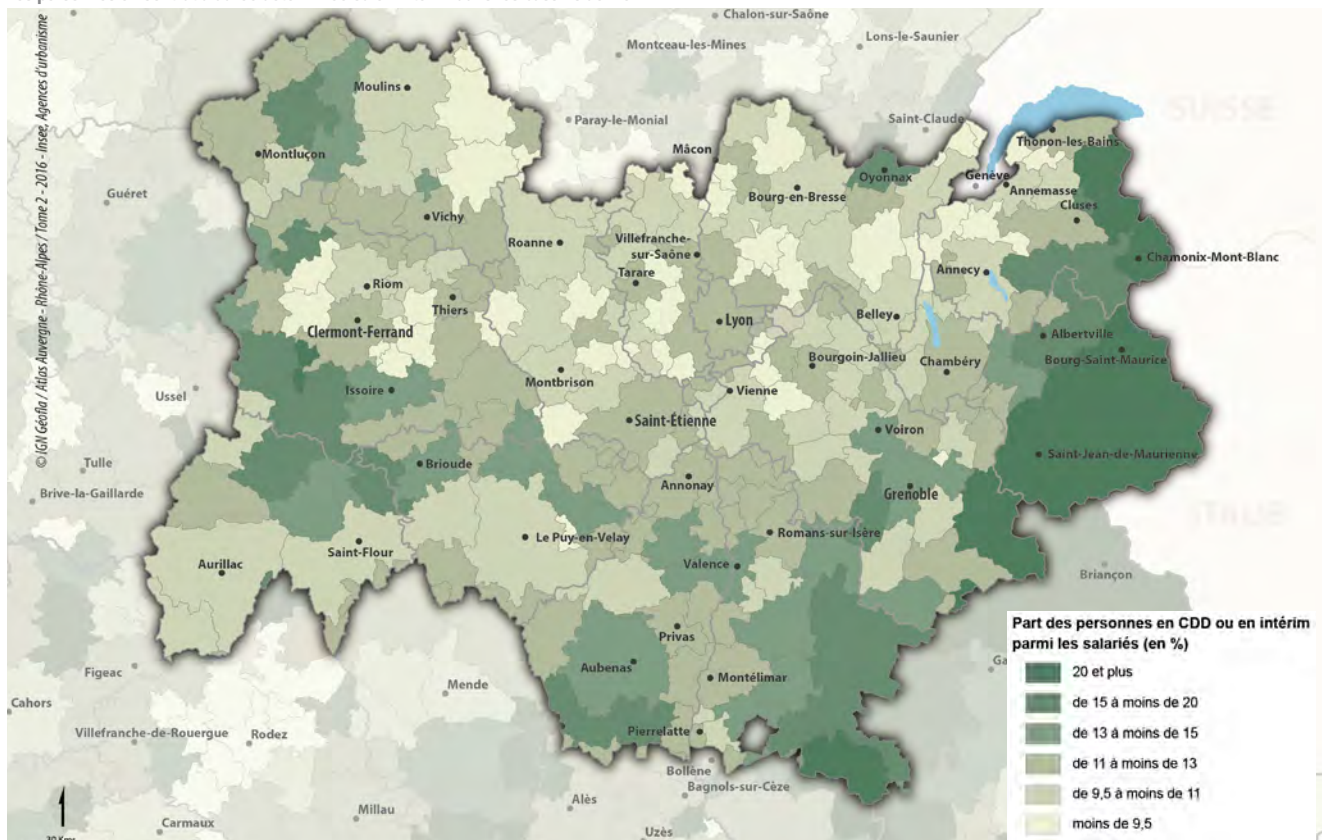
Les non-salariés dans les bassins de vie



Source : Insee, Recensement de la population au lieu de résidence 2012

Des emplois saisonniers dans les stations de haute-montagne

Les personnes en contrat à durée déterminée ou en intérim dans les bassins de vie



Source : Insee, Recensement de la population au lieu de résidence 2012

NIVEAUX DE VIE ET PAUVRETÉ

UNE RÉGION RICHE MAIS DES DISPARITÉS TERRITORIALES MARQUÉES

La région affiche un niveau de vie médian (20 300 euros par an) parmi les plus élevés de France métropolitaine et un taux de pauvreté (12,3 %) inférieur de deux points au niveau national. Mais les disparités territoriales restent prononcées. Les revenus sont plus élevés dans les grandes aires urbaines, avec des inégalités et une pauvreté concentrées dans les villes-centres et certaines banlieues. Le niveau de vie diminue avec la taille des pôles d'emplois ; la pauvreté urbaine touche alors en priorité les jeunes et les familles monoparentales ou nombreuses. C'est dans les territoires ruraux, où elle concerne davantage les personnes seules et âgées, que la pauvreté monétaire est la plus marquée.

En 2012, la moitié de la population d'Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'un revenu supérieur à 20 300 euros par unité de consommation, après perception des prestations sociales et versement des impôts directs. Ce niveau de vie médian annuel dépasse de 500 euros celui de la France métropolitaine et place la région en deuxième position, derrière l'Île-de-France. Auvergne-Rhône-Alpes se situe par ailleurs au quatrième rang des régions les moins touchées par la pauvreté : 12,3 % des habitants de la région, contre 14,3 % de la population de France métropolitaine, ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté monétaire.

Cette position favorable fait écho aux caractéristiques socio-économiques de la population régionale. Par rapport à celle de la France métropolitaine, celle-ci comprend davantage d'actifs qualifiés et bien rémunérés, et inversement, une moindre proportion de chômeurs, inactifs ou actifs précaires aux ressources plus faibles ou irrégulières. Les situations familiales qui exposent le plus au risque de pauvreté monétaire, comme le fait de vivre en famille monoparentale, sont également moins fréquentes.

Des inégalités demeurent malgré les effets correctifs des politiques de redistribution

Cette richesse globale masque néanmoins des inégalités au sein de la population. Celles-ci tiennent d'abord à la présence d'habitants disposant de très hauts revenus. Ainsi, le niveau de vie annuel des 10 % d'habitants les plus aisés est supérieur à 37 900 euros (contre 37 200 euros en France métropolitaine). À l'autre extrémité de la distribution, celui des 10 % d'habitants les plus modestes ne dépasse pas 11 100 euros, soit un rapport de 3,4 entre hauts et bas revenus, proche de celui observé au niveau national.

Ces inégalités seraient encore plus prononcées en l'absence de politiques de redistribution par l'impôt et les prestations sociales (allocations familiales, allocations logement, minima sociaux). Le revenu disponible du dixième d'habitants les plus riches, qui contribuent le plus aux impôts directs, serait alors augmenté d'un quart ; celui du dixième d'habitants les plus pauvres, qui dépend le plus fortement des prestations sociales, serait diminué d'un tiers.

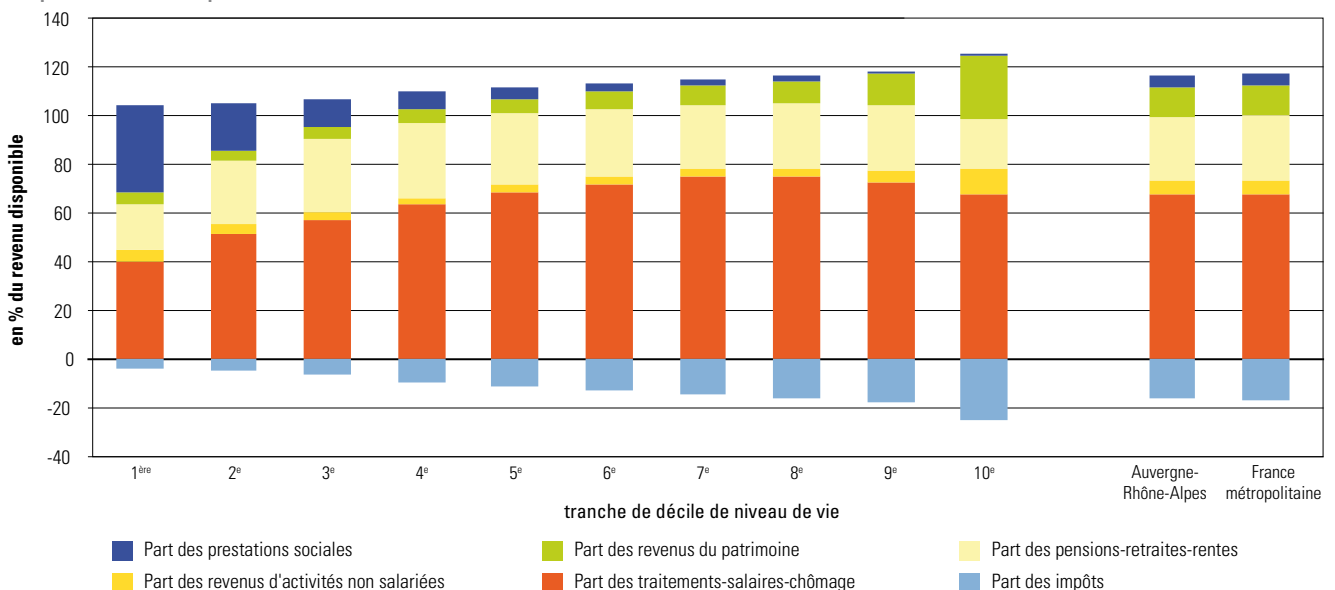
Les politiques de solidarité ne suffisent cependant pas à gommer totalement les inégalités entre catégories de la population. La part des personnes pauvres demeure élevée dans les familles monoparentales (27 %), les grands ménages de cinq personnes ou plus (21 %) et dans les ménages jeunes dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans (19 %). De même, les disparités entre territoires restent marquées. Les niveaux de vie sont globalement moins élevés et la pauvreté monétaire plus forte au sud de la région et à l'ouest de l'axe rhodanien que dans les territoires du nord et de l'est, particulièrement favorisés. De plus, des écarts importants existent entre les différents espaces d'influence des villes, en lien avec le profil des ménages qui y résident.

Des niveaux de vie élevés mais inégaux autour des grandes métropoles

Le niveau de vie médian de la population est plus élevé dans les grandes aires urbaines de la région qui concentrent les ménages à très hauts revenus. Cela est particulièrement vrai dans celles de l'espace transfrontalier lémanique et alpin (Annemasse, Annecy, Thonon-les-Bains,

Pour les 10 % les plus modestes, les prestations sociales représentent plus du tiers du revenu disponible

Composition du revenu disponible



Note de lecture : Dans le cas des 10 % de ménages les plus aisés (10^e tranche de décile), si le revenu disponible était égal à 1 000 euros, il serait composé de 673 euros de salaires, traitements ou chômage (67,3 % de 1 000), 201 euros de pensions, retraites et rentes, 112 euros de revenus des activités non salariées, 6 euros de prestations sociales, 261 euros de revenus du patrimoine, et - 253 euros d'impôts. Les impôts étant retranchés de l'ensemble des sommes perçues, leur part est comptée négativement. La somme de toutes les composantes du revenu disponible est égale à 100 %.

Sources : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012

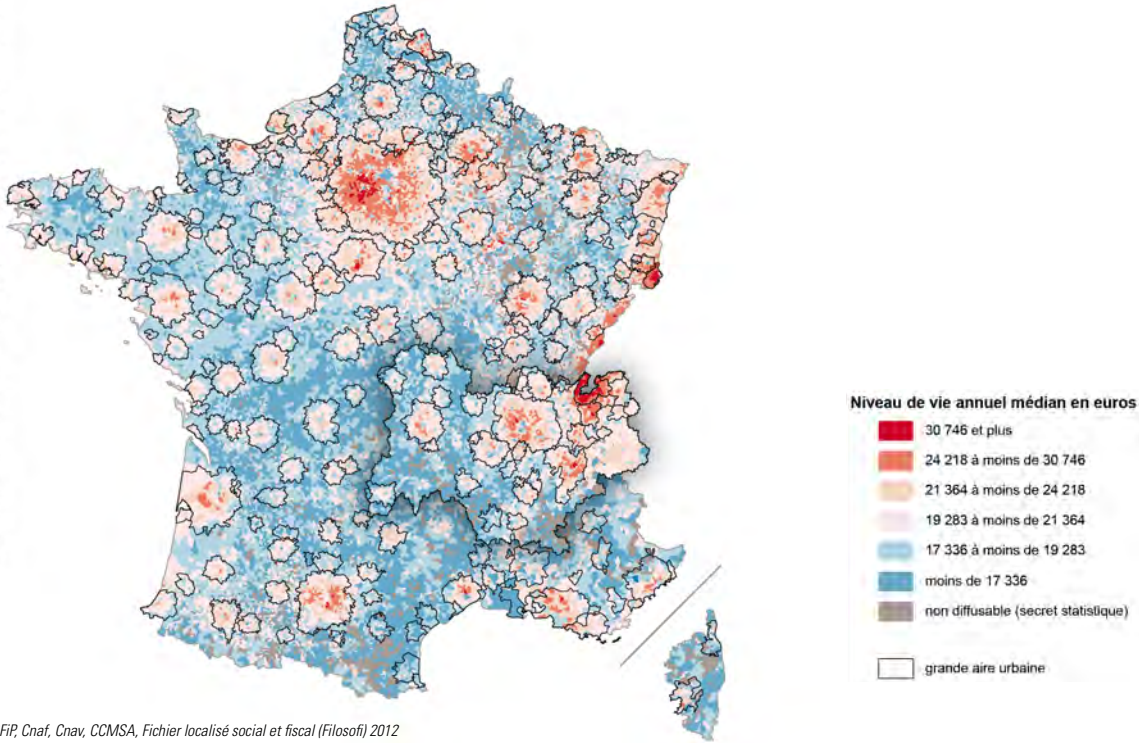
NIVEAUX DE VIE ET PAUVRETÉ

UNE RÉGION RICHE MAIS DES DISPARITÉS TERRITORIALES MARQUÉES

Le niveau de vie est plus élevé dans les couronnes des grandes aires urbaines

Niveau de vie médian dans les communes

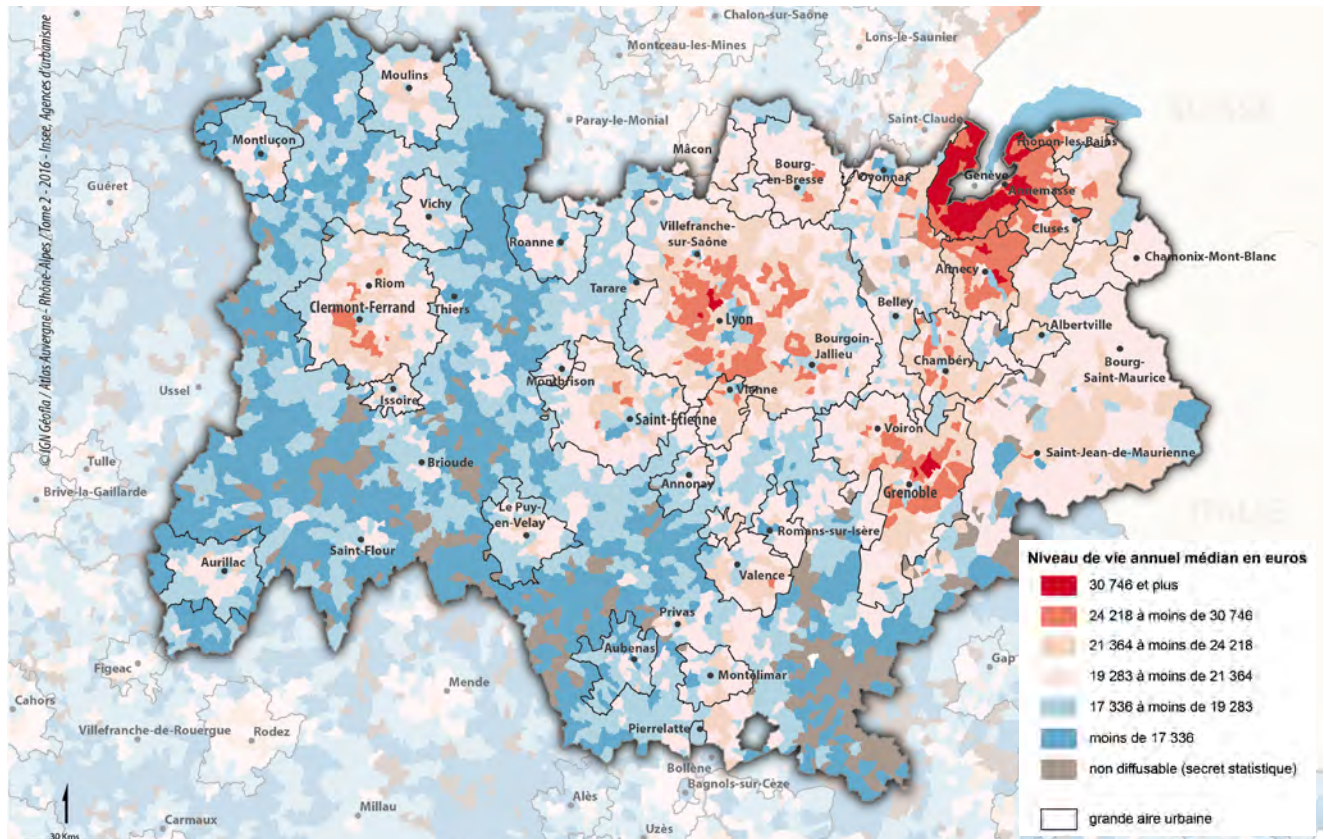
© IGN Géofla / Atlas Auvergne - Rhône-Alpes / Tome 2 - 2016 - Insee, Agences d'urbanisme



Sources : Insee, DGFiP, Cnaf, Cnav, CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012

Le Genevois français bénéficie d'un niveau de vie élevé ainsi que, dans une moindre mesure, les couronnes des grandes aires urbaines et la façade est

Niveau de vie médian dans les communes



Sources : Insee, DGFiP, Cnaf, Cnav, CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012

NIVEAUX DE VIE ET PAUVRETÉ

UNE RÉGION RICHE MAIS DES DISPARITÉS TERRITORIALES MARQUÉES

Cluses, Chambéry), ainsi que dans les territoires sous influence des grandes métropoles régionales, Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand. Parmi les grandes aires urbaines de plus de 100 000 habitants, celles de Saint-Étienne, Roanne et, dans une moindre mesure, Valence font figure d'exception : le niveau de vie médian de leurs habitants est plus faible que les médianes régionale et nationale.

De façon générale, les grandes aires urbaines regroupent les ménages bénéficiant des conditions de revenus les plus favorables : cadres et professions intellectuelles supérieures, couples ou familles de taille moyenne dont les deux conjoints travaillent. Mais, à l'intérieur de ces espaces, largement concentrés au nord et à l'est de la région (Haute-Savoie, Rhône, Ain, Isère, Savoie), pôles urbains et couronnes périurbaines s'opposent. Les secondes, à vocation résidentielle, abritent une population plutôt aisée, socialement homogène et peu exposée à la pauvreté. Les inégalités de revenus entre habitants y sont peu prononcées. L'espace périurbain du Genevois figure parmi les zones les plus riches en France métropolitaine.

Dans les grands pôles urbains, composés des villes-centres et de leurs banlieues, coexistent des ménages aux niveaux de vie très différents. Les inégalités y sont donc les plus fortes. Ils attirent des populations plutôt favorisées et disposant de revenus confortables, mais accueillent également des populations en grande difficulté financière, résidant notamment dans le parc social. Dans ces grands pôles, la pauvreté touche particulièrement les

ménages jeunes, les familles monoparentales et les familles nombreuses. Elle est nettement plus présente dans les villes-centres que dans les banlieues, où choisissent généralement de résider les habitants les plus aisés. De ce point de vue, Lyon se démarque des autres grandes agglomérations de la région, avec des habitants plus favorisés dans la ville-centre, et une pauvreté très forte dans plusieurs communes de la banlieue du sud et de l'est.

Une précarité économique importante dans les pôles urbains de moindre taille

Dans les pôles urbains de petite et moyenne dimension, ainsi que dans les grands pôles caractérisés par une forte spécialisation industrielle ou situés à l'écart des grands axes de communication, les niveaux de vie médians sont plus faibles qu'au niveau régional. Globalement, le niveau de revenu des habitants des territoires urbains et périurbains diminue avec la taille des pôles d'emploi auxquels ils se rattachent. Ces pôles urbains de moindre importance, plutôt situés à l'ouest et au sud de la région (Allier, Loire, Haute-Loire, Ardèche, Drôme), offrent des emplois moins qualifiés que les grandes métropoles. De ce fait, peu de ménages très aisés résident dans leur périphérie, d'où des inégalités de revenus moins prononcées que dans les très grandes aires urbaines. De plus, ces pôles sont davantage touchés par le chômage et la précarité de l'emploi. Comme les grandes métropoles, leurs villes-centres abritent donc des populations fortement exposées à la pauvreté monétaire. Celle-ci concerne principalement les jeunes, les

personnes vivant seules et, une fois encore, les familles nombreuses et monoparentales.

Les communes périurbaines proches de ces pôles accueillent quant à elles plutôt des classes moyennes, aux revenus modestes mais stables, donc moins soumises au risque de pauvreté.

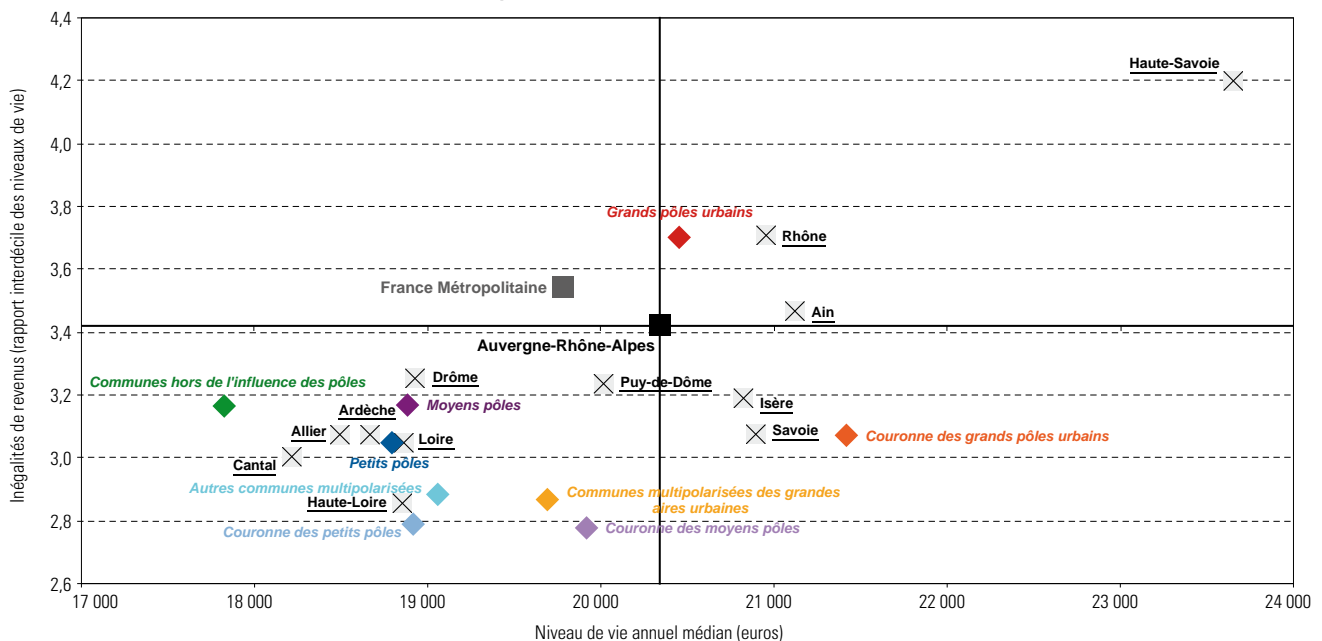
Une pauvreté très marquée dans les territoires ruraux

C'est dans les territoires ruraux éloignés des principaux pôles urbains que les habitants disposent du plus faible niveau de vie. Un sur six vit ainsi sous le seuil de pauvreté. Ces territoires se situent massivement à l'ouest de la région, dans le Cantal, la Haute-Loire, l'Ardèche, l'Allier et une partie de la Drôme. Ils abritent de nombreux retraités aux pensions modestes, notamment des femmes vivant seules, et également des non-salariés dont l'activité dans l'agriculture, le commerce ou l'artisanat est peu rémunératrice. En dépit de leurs faibles ressources, ils disposent parfois d'un patrimoine, sous forme de logement, de terres ou d'épargne, susceptible de leur procurer quelques revenus.

La population concernée par la pauvreté monétaire dans ces espaces ruraux présente donc un profil très spécifique par rapport à celle qui réside dans les centres urbains. Il s'agit plus souvent de personnes vivant seules ou en couple sans enfant, et de personnes âgées ou d'âge actif. Dans ces territoires, plus de la moitié des personnes pauvres sont propriétaires de leur logement. ■

Un niveau de vie plus élevé et moins d'inégalités de revenus dans les couronnes des grands pôles urbains que dans l'ensemble de la région

Niveaux de vie et inégalités de revenu en Auvergne-Rhône-Alpes



Note de lecture : dans les couronnes des grands pôles urbains, le niveau de vie médian s'élève à 21 400 euros, et le niveau de vie des 10 % les plus aisés est 3,1 fois plus élevé que celui des 10 % les plus modestes de la région. Le pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 10 000 emplois. Sont distingués des moyens pôles - unités urbaines de 5 000 à 10 000 emplois et les petits pôles - unités urbaines de 1 500 à moins de 5 000 emplois. Sources : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012

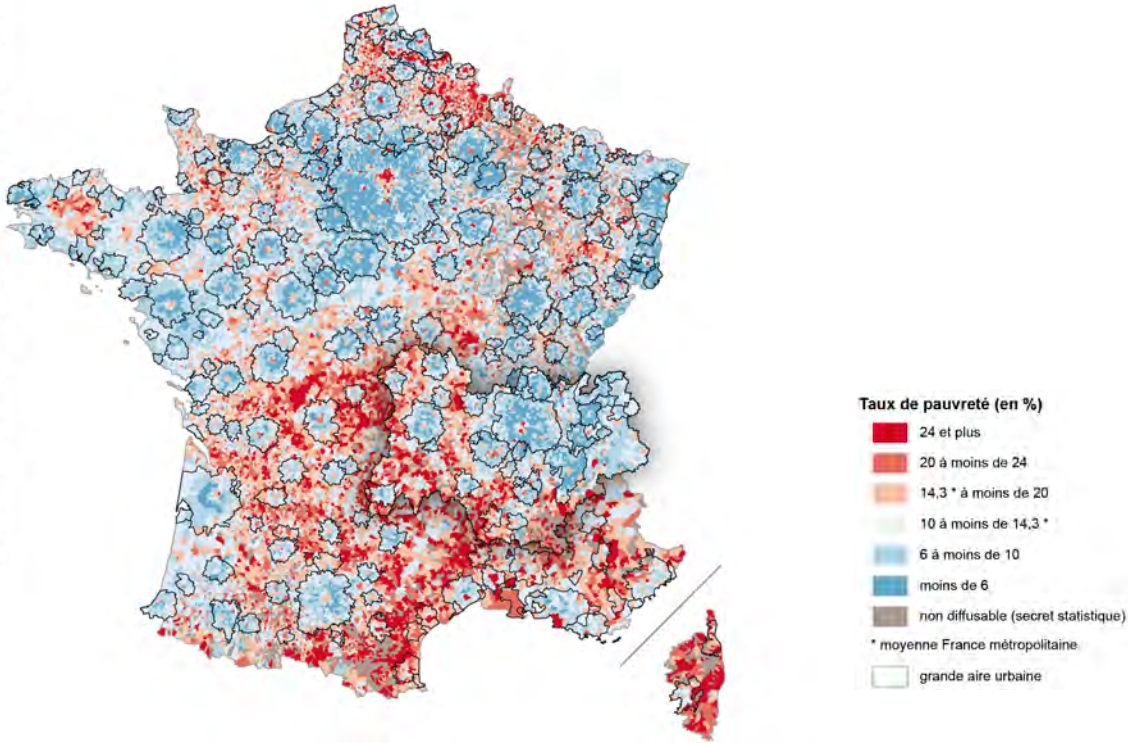
NIVEAUX DE VIE ET PAUVRETÉ

UNE RÉGION RICHE MAIS DES DISPARITÉS TERRITORIALES MARQUÉES

Dans les grandes aires urbaines, une pauvreté plus élevée dans les villes-centres

Taux de pauvreté dans les communes

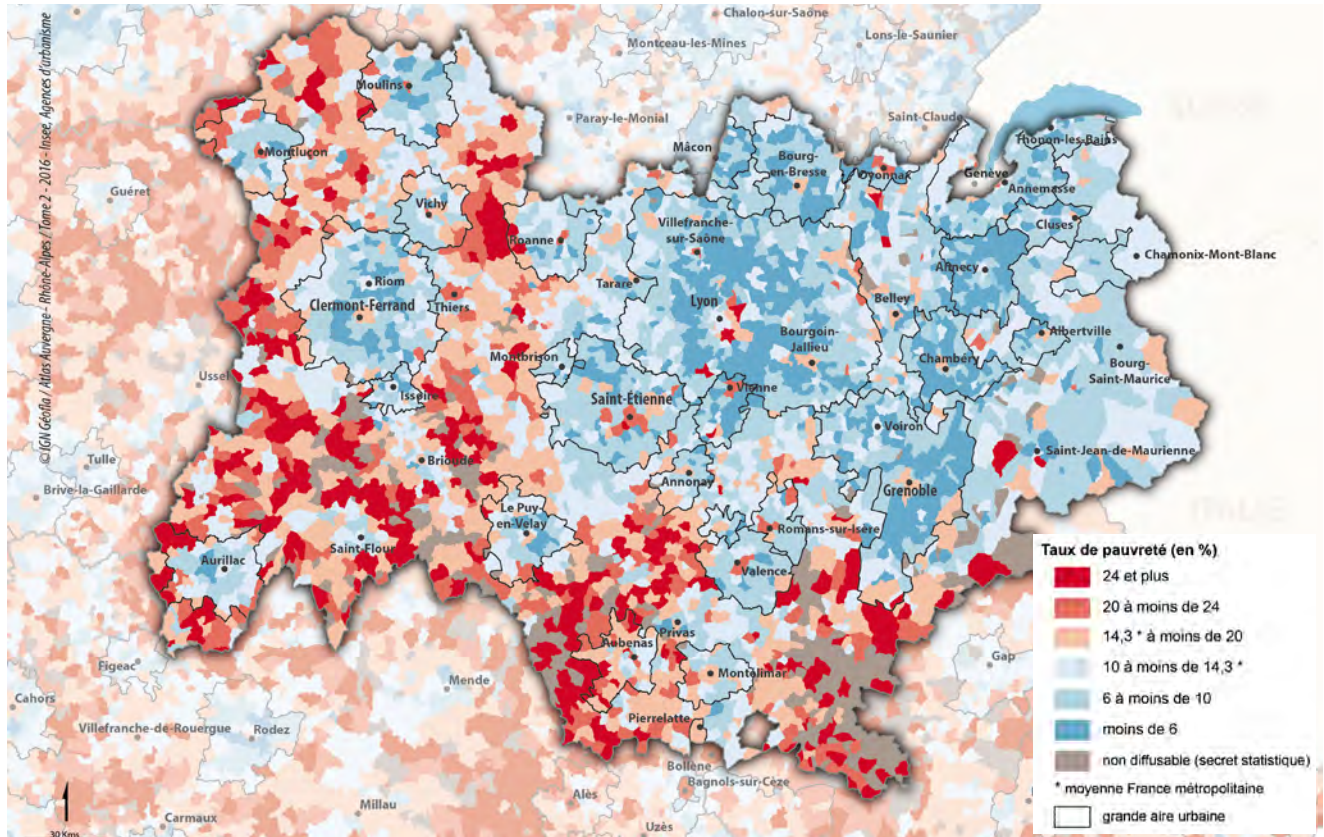
© IGN Géofla / Atlas Auvergne - Rhône-Alpes / Tome 2 - 2016 - Insee, Agences d'urbanisme



Sources : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012

La pauvreté plus présente à l'ouest et au sud de la région

Taux de pauvreté dans les communes



Sources : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012

ACCÈS AU MARCHÉ RÉSIDENTIEL LOCAL

DES PRIX IMMOBILIERS CORRÉLÉS AUX REVENUS DES HABITANTS

En Auvergne-Rhône-Alpes, deux millions de ménages sont propriétaires de leur logement, le plus souvent en périphérie des pôles urbains. La forte hausse des prix de vente dans l'ancien entre 2000 et 2008 rend les conditions d'accès plus difficiles, avec un endettement immobilier en hausse. Dans les métropoles attractives, bénéficiant d'une bonne santé économique, les prix élevés se maintiennent. Ailleurs, les marchés sont plus déstructurés et atones.

Poste majeur dans le budget des ménages, le logement est un marqueur sensible de conditions de vie. En 2012, la région Auvergne-Rhône-Alpes comprend 4,2 millions de logements, dont 80 % sont occupés de façon habituelle. L'habitat individuel est moins présent dans la région qu'en moyenne nationale : 52 % des ménages résident dans une maison contre 57 % en France métropolitaine. Les grandes agglomérations, le bassin franco-genevois ainsi que les montagnes de l'Isère et des deux Savoie sont les espaces où les ménages vivent le plus souvent en appartement. Ainsi, l'habitat collectif compte pour 60 % des résidences principales dans certaines stations de sports d'hiver. À l'inverse, la maison est l'habitat prépondérant dans les espaces ruraux ou périurbains, aux réserves foncières plus importantes. Dans le Cantal, l'Allier, la Haute-Loire et l'Ardèche, trois résidences principales sur quatre sont des maisons.

Habitat pavillonnaire et accès à la propriété vont souvent de pair

Les plus fortes proportions de propriétaires de leur logement se trouvent soit en périphérie des pôles urbains, soit dans des communes rurales plus isolées. Dans ces espaces, plus de 70 % des ménages sont propriétaires de leur habitation, contre 58 % en moyenne régionale. Les locataires sont davantage présents dans les espaces densément peuplés, où l'offre locative sociale est également plus importante. Ainsi dans le Rhône, département très urbanisé, propriétaires et locataires se retrouvent à parts égales.

Des prix immobiliers déconnectés des revenus des ménages depuis les années 2000

Entre 2000 et 2008, le prix des logements anciens a fortement augmenté (+130 %), après 35 ans de stabilité (à qualité constante). Cela a ainsi conduit à une déconnexion de plus en plus forte entre prix et revenus disponibles, au moins jusqu'en 2008. C'est donc au prix d'une augmentation de leur dette immobilière que les ménages peuvent acheter. Celle-ci est facilitée par l'accès aux prêts à des taux bancaires historiquement bas et de longue durée, conjugué à des dispositifs d'incitation publique à l'accession et à l'investissement. Ainsi, les inégalités intergénérationnelles et socioéconomiques se renforcent entre les détenteurs de patrimoine avec des logements revalorisés et les locataires ou primo-accédants.

Géographiquement, les prix moyens de vente des logements anciens sont fortement liés aux revenus des habitants de la commune. Les agglomérations d'Annemasse, d'Annecy et Thonon se distinguent néanmoins par un prix de vente supérieur à ce que le revenu moyen des ménages laisserait supposer, tout comme certaines communes de renommée touristique des Alpes.

Dans le bassin franco-genevois, une crise du marché résidentiel

Dans le Genevois français, la pression immobilière et foncière alimente une crise du logement,

doublée d'une pénurie de logements sociaux. L'attractivité résidentielle de la partie française a parfois pris la forme d'un étalement urbain difficile à maîtriser. Les disparités de revenus et de pouvoir d'achat entre les actifs travaillant en Suisse et les autres habitants renforcent les inégalités d'accès au logement : la hausse des prix devient source de fortes tensions. Les marchés en déséquilibre ont alimenté ce qui s'apparente à une « bulle spéculative » dans le Pays de Gex.

Dans la métropole de Lyon, des niveaux de prix élevés et une forte demande à satisfaire

Le dynamisme du marché immobilier lyonnais, relativement préservé de la crise par une demande en hausse, ne doit pas masquer des difficultés d'accès persistantes pour les ménages. L'habitat individuel représente moins d'un logement sur cinq, ce qui constitue une spécificité du marché résidentiel lyonnais. Aussi, la maison ancienne, produit plébiscité par les familles avec enfants notamment, est accessible au prix fort. Le niveau de production de logements neufs a bien progressé et pourrait présenter une alternative au marché de l'ancien. Cependant, il contribue à tirer les prix de celui-ci vers le haut. Les primo-accédants peuvent acquérir des logements moins chers mais le plus souvent dans des secteurs délimités de l'agglomération, dans des opérations relevant de périmètre à TVA réduite par exemple.

Dans l'agglomération grenobloise : un marché de l'ancien plus abordable

Le marché grenoblois dans l'ancien redevient plus accessible après une décennie de hausse des prix. Les valeurs dans le collectif sont en retrait, en raison notamment d'un moindre dynamisme économique et de biens de faible intérêt patrimonial, en particulier dans le sud de Grenoble et la première couronne. A contrario, les territoires périurbains comme le Voironnais ou le Grésivaudan, enregistrent un ralentissement de leur dynamique migratoire et une progression de la vacance dans leur parc ancien. Du fait d'une rareté de l'offre dans un territoire contraint,

les prix demeurent encore élevés. Plus fortement concurrencé, le marché du neuf est moins attractif pour les ménages depuis la fin des années 2000. Les prix, stables, demeurent élevés. La reprise d'activité du début 2016 est essentiellement portée par l'investissement locatif, grâce aux dispositifs fiscaux.

Le marché de l'agglomération clermontoise résiste et reste cohérent avec le contexte local

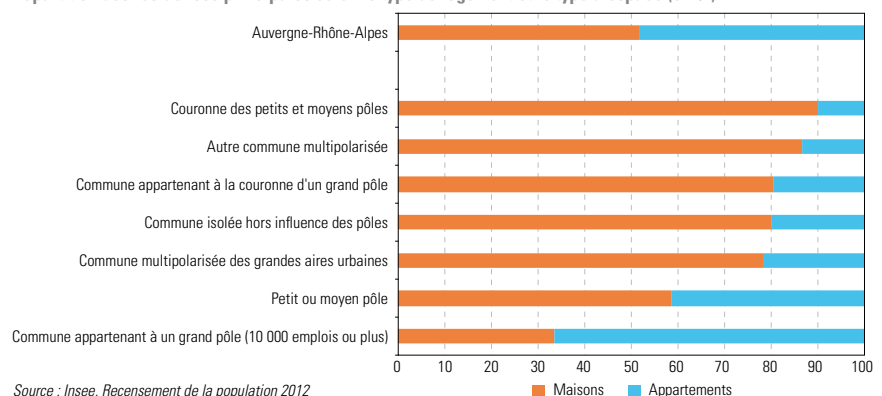
À Clermont-Ferrand, le marché dans l'ancien est plus développé que celui du neuf, avec des volumes jusqu'à cinq fois plus importants sur le marché des appartements par exemple. Les prix restent stables pour les maisons et continuent d'augmenter pour les appartements. Ce marché, détendu par rapport à ceux de Lyon, de Grenoble ou du Genevois, reste toutefois en cohérence avec des revenus locaux plus faibles. Le maintien à ces niveaux de prix est d'autant plus sensible que dans l'agglomération clermontoise la paupérisation des ménages les plus modestes s'accroît. Les marchés périphériques peuvent être plus tendus en raison d'une demande croissante, d'une offre locative plus rare et de produits d'accession plus recherchés comme la maison neuve.

Dans l'agglomération stéphanoise, des prix relativement faibles

Les couronnes périurbaines sont toujours très attractives en raison de leur offre en terrains à bâtir et en maisons. Les coteaux du Gier et la Plaine du Forez sont des secteurs prisés, présentant des prix plus élevés, variables selon les produits. En revanche, le marché résidentiel stéphanois est détendu en milieu urbain, ville-centre et vallées. Il se caractérise par une baisse des transactions et des prix globalement faibles dans l'ancien, en individuel comme en collectif. Une partie du parc ancien est confrontée à des problèmes de vacance et des besoins en réhabilitation. Celui-ci peut représenter une opportunité intéressante d'accéder à des logements de grande taille, à condition d'engager d'importants travaux de rénovation. Il concurrence ainsi le marché du neuf. ■

Hors des pôles, huit à neuf ménages sur dix résident en maison individuelle

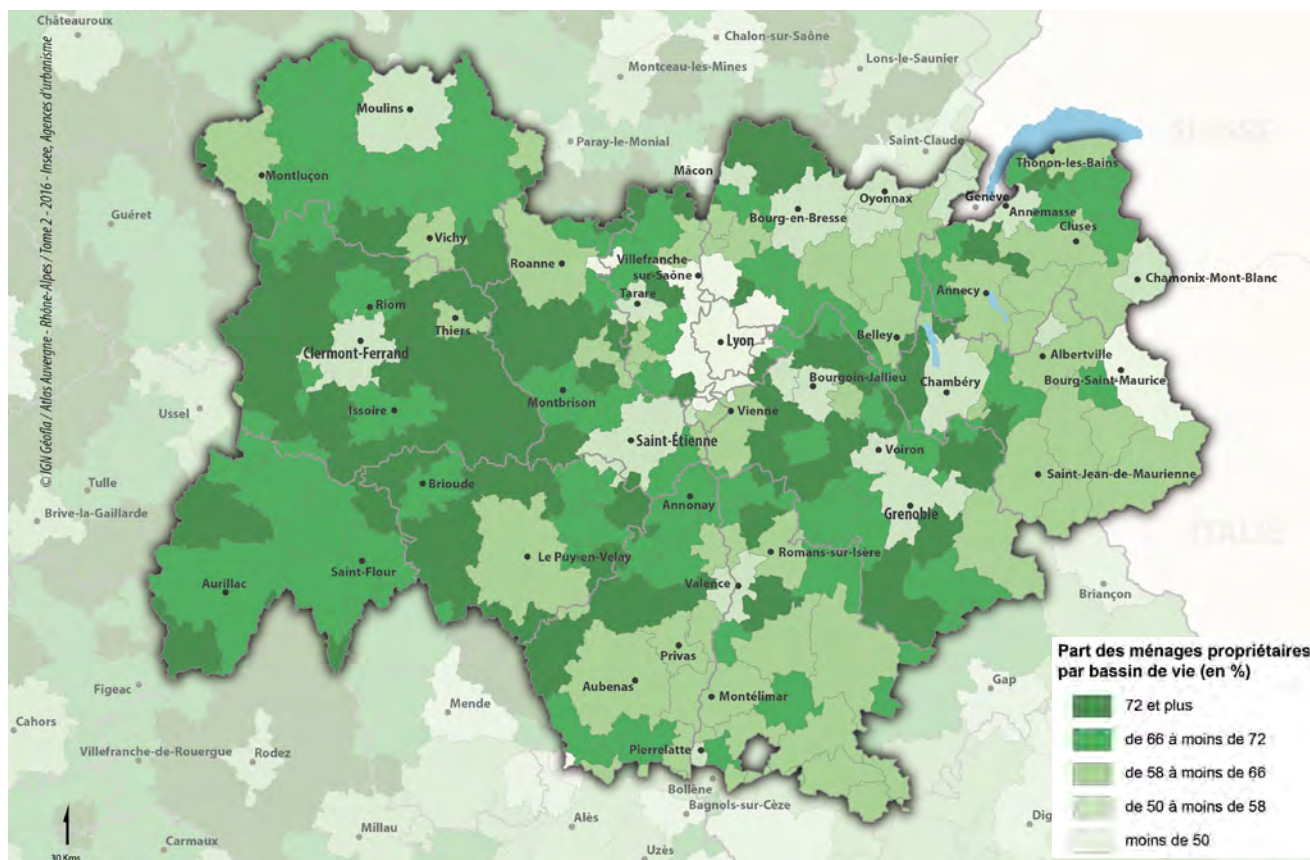
Répartition des résidences principales selon le type de logement et le type d'espace (en %)



ACCÈS AU MARCHÉ RÉSIDENTIEL LOCAL

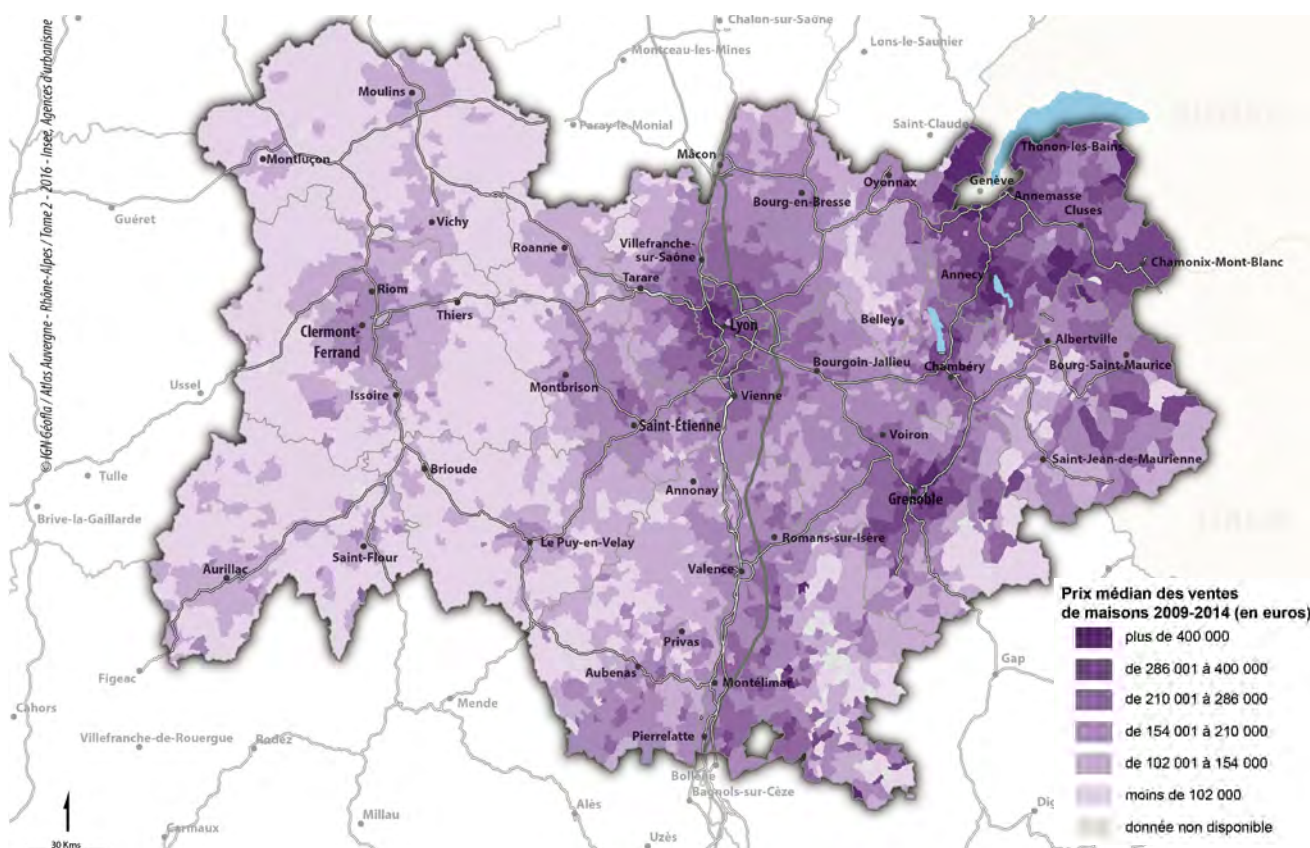
DES PRIX IMMOBILIERS CORRÉLÉS AUX REVENUS DES HABITANTS

Moins de propriétaires dans les pôles urbains



Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation complémentaire

Des prix élevés dans les communes touristiques ou aux revenus élevés



Source : Direction Générale des Finances Publiques, fichier de Demande de Valeurs Foncières

STRUCTURES FAMILIALES

DAVANTAGE DE FAMILLES MONOPARENTALES ET DE PERSONNES SEULES

Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, on recense 2,2 personnes par ménage en moyenne. Ce nombre diminue tendanciellement, car la population vieillit et les comportements de cohabitation évoluent en faveur de cellules familiales de plus petite taille. La monoparentalité se développe. Très présentes dans les pôles urbains, les mères de familles monoparentales et leurs enfants connaissent des conditions de vie fragiles. En outre, de plus en plus de personnes habitent seules. Les seniors qui vivent seuls sont particulièrement nombreux dans les espaces ruraux peu denses.

En 2012, 3 350 500 ménages résident en Auvergne-Rhône-Alpes, soit 18 % de plus qu'en 1999. Le nombre des ménages s'accroît car la région compte plus d'habitants, mais aussi parce que ceux-ci vivent dans des foyers plus petits. Sur les vingt dernières années, les trois quarts de cette hausse s'explique par un effet démographique, c'est-à-dire par l'augmentation de la population et le vieillissement de la pyramide des âges. Le quart restant tient à l'évolution des comportements. Dans les zones âgées à faible croissance démographique, la contribution des deux effets est plus équilibrée.

Plus de petits ménages

En trente ans, le nombre moyen de personnes par ménage est passé de 2,6 à 2,2. La part de ménages d'une ou deux personnes progresse fortement entre 1999 et 2012, respectivement de 32 % et 26 %. Cette tendance est d'abord liée au vieillissement. Les couples sans enfant à charge et les personnes âgées qui se retrouvent seules après le décès de leur conjoint sont ainsi plus nombreux. Parallèlement, les mœurs évoluent. L'allongement des études, la mise en couple et l'accès au premier emploi plus tardifs repoussent l'entrée en cohabitation des jeunes, qui vivent donc plus souvent seuls. Enfin, les unions plus fragiles rendent également compte de l'augmentation du nombre de personnes seules et de familles monoparentales aux différents âges.

En 2012, 35 % des résidences principales sont occupées par des personnes seules, 8 % par des familles monoparentales, et 55 % sont composées de couples. Un peu plus de la moitié d'entre eux ont au moins un enfant sous leur toit.

Des familles monoparentales plus présentes dans les grands pôles urbains

En 2012, 275 000 ménages monoparentaux vivent dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Leur part progresse au détriment de formes familiales plus traditionnelles. Désormais, 13,2 % des familles sont monoparentales, contre 11,8 % en 1999. Dans les grandes agglomérations, le poids des familles monoparentales est encore plus élevé. Elles sont relativement nombreuses dans les bassins de vie urbains d'Annemasse, de Lyon, Vichy, Grenoble ou encore Montluçon. Le phénomène n'épargne pas les zones rurales ou de haute montagne : certains bassins de vie des Combrailles, du sud de l'Ardèche et de la Drôme sont aussi très concernés.

Une forte progression des ménages de petite taille

Composition des ménages en Auvergne-Rhône-Alpes et évolution depuis 1999

	Nombre de ménages en 2012	Part en 2012 (en %)	Évolution du nombre de ménages 1999-2012 (en %)
Ménages d'une personne	1 160 400	34,6	+ 31,8
<i>dont homme seul</i>	499 000	14,9	+ 38,5
<i>dont femme seule</i>	661 400	19,7	+ 27,1
Familles monoparentales	274 800	8,2	+ 26,0
<i>dont homme avec enfant(s)</i>	49 100	1,5	+ 51,9
<i>dont femme avec enfant(s)</i>	225 700	6,7	+ 21,5
Couples	1 827 800	54,6	+ 9,0
<i>dont couples sans enfant</i>	907 200	27,1	+ 24,0
<i>dont couples avec enfant(s)</i>	920 600	27,5	- 2,6
Ménages de plusieurs personnes sans famille	87 500	2,6	+ 59,9
Ensemble des ménages	3 350 500	100,0	+ 18,4

Note de lecture : En 2012, la région abrite 3 350 500 ménages (ou résidences principales). Les foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires et maisons de détention n'entrent pas dans ce champ.

Source : Insee, Recensements de la population, exploitation complémentaire

Après la séparation de leurs parents, les enfants résident en très grande majorité avec leur mère. Outre les efforts qu'elles supportent pour concilier vie familiale et professionnelle, ces dernières ont souvent plus de mal à s'insérer sur le marché du travail en raison de leur plus faible niveau de diplôme. En Auvergne-Rhône-Alpes, les mères de famille monoparentale sont ainsi deux fois plus fréquemment au chômage que celles vivant en couple, et ce malgré des taux d'activité comparables. Cette situation les expose, elles et leurs enfants, à une plus grande précarité économique et financière, allant de pair avec des conditions de logement moins favorables. Dans la région comme en France, seulement 40 % des familles monoparentales sont propriétaires de leur résidence principale, contre 70 % des familles traditionnelles.

Parmi les personnes seules, de nombreuses femmes, âgées, vivant en milieu rural

En 2012, 1 160 000 habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes vivent seuls dans leur logement, soit 15 % de la population régionale. Cette proportion a progressé de deux points depuis 1999. Le fait de vivre seul concerne massivement les personnes âgées : 23 % des 60-74 ans et 38 % des 75 ans et plus sont touchés. Ces proportions sont restées stables sur la période. En revanche, le phénomène touche de plus en plus les autres catégories d'âge. La hausse est sensible notamment pour les quinquagénaires.

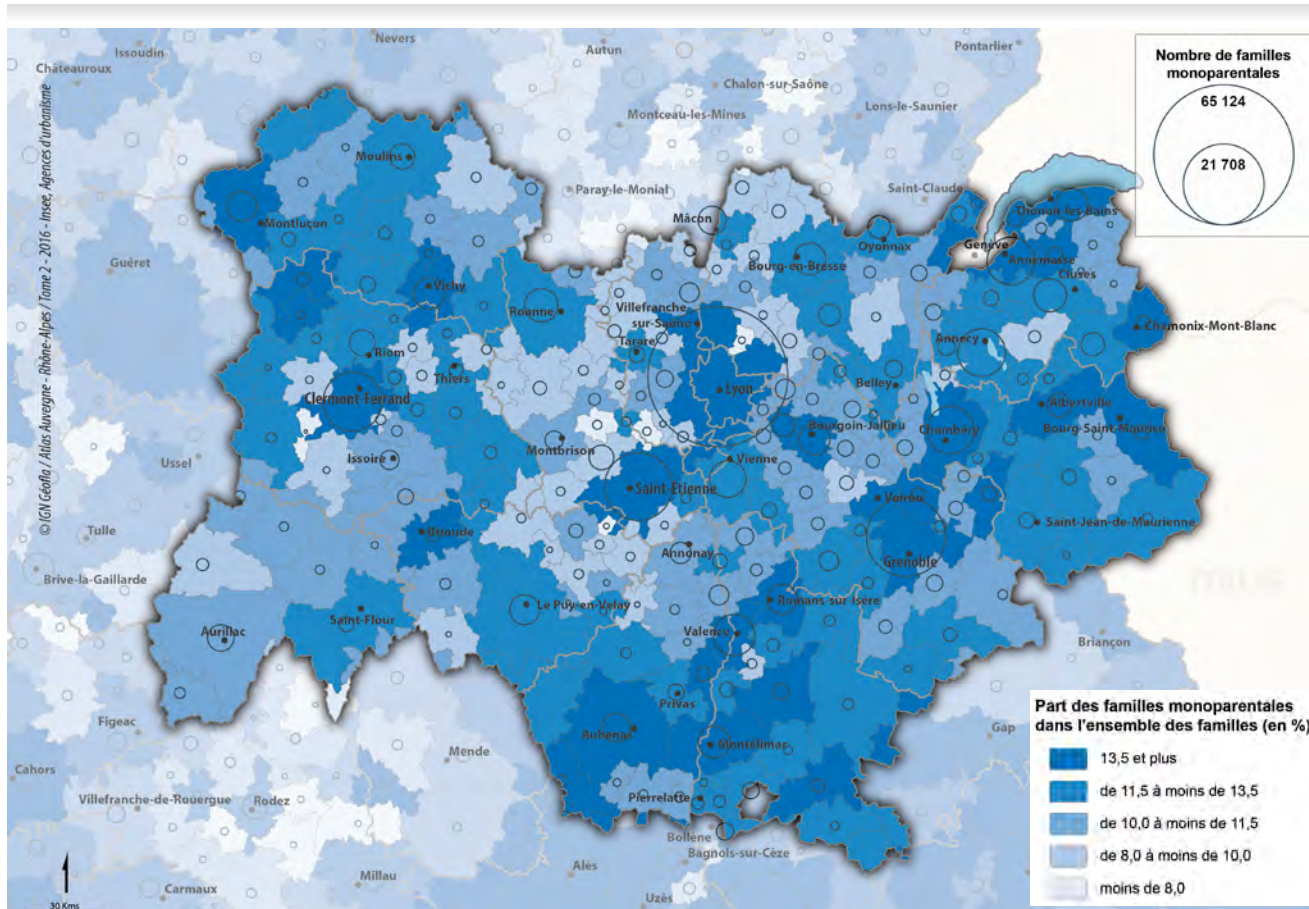
Dans les grands ensembles urbains, les personnes seules sont plus souvent des étudiants ou de jeunes actifs. Par contraste, elles ont un profil nettement plus âgé dans les zones de moyenne montagne éloignées des grandes villes, comme le Sancy, le nord du Cantal, la Margeride ou le sud-est drômois. En Auvergne-Rhône-Alpes, les espaces peu denses et très peu denses concentrent ainsi le tiers des personnes âgées de 65 ans et plus qui vivent seules. Ces dernières sont particulièrement exposées à l'isolement social en milieu rural, où les commerces et services ne sont pas toujours faciles d'accès. Une partie d'entre elles font aussi face à des dépenses énergétiques importantes qui grèvent leurs faibles revenus. Elles habitent souvent des maisons anciennes.

À partir de 60 ans, les femmes vivent plus fréquemment seules que les hommes compte tenu de leur espérance de vie plus longue. Au-delà de 85 ans, une femme sur deux vit seule contre moins de 30 % des hommes. Aux grands âges, la perte d'autonomie justifie parfois l'entrée en maison de retraite. Ainsi, 15,1 % des personnes âgées de 80 ans et plus d'Auvergne-Rhône-Alpes vivent en institution, contre 13,7 % en France métropolitaine. ■

STRUCTURES FAMILIALES

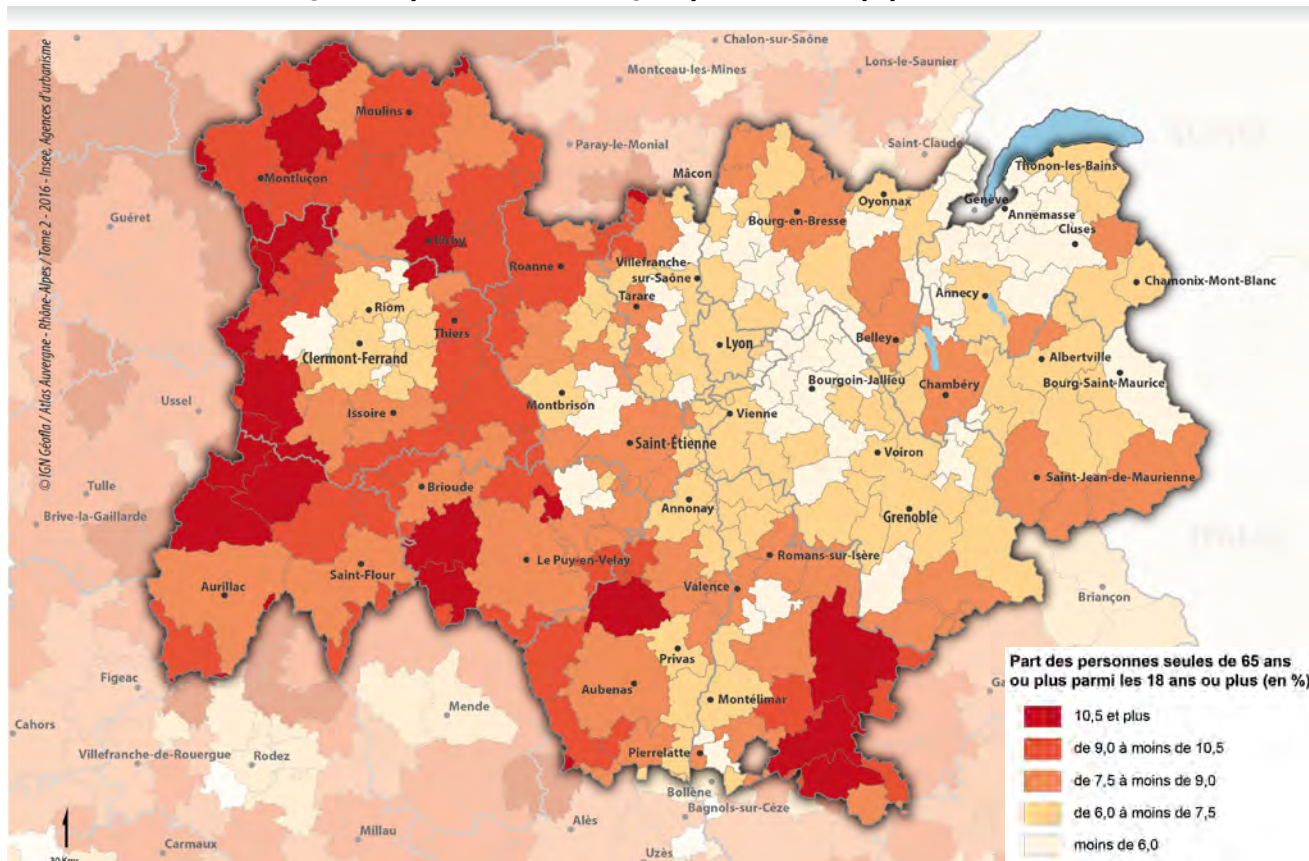
DAVANTAGE DE FAMILLES MONOPARENTALES ET DE PERSONNES SEULES

Des familles monoparentales présentes en nombre dans les bassins de vie urbains



Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation complémentaire

À l'ouest et au sud de la région, les personnes seules âgées pèsent dans la population



Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation complémentaire

La population d'Auvergne-Rhône-Alpes présente un état de santé relativement favorable par rapport à la plupart des régions françaises. Toutefois des inégalités sociales et territoriales de santé s'observent, liées aux caractéristiques propres des individus, aux relations sociales ou aux conditions et modes de vie. De même, l'offre de soins de proximité présente des disparités territoriales. Pour faire face à ces inégalités, les acteurs institutionnels déploient des politiques locales adaptées aux besoins des populations présentes sur leur territoire.

Si être en bonne santé signifie dans le langage courant ne pas être malade, l'Organisation Mondiale de la Santé en a donné, dès 1946, une approche beaucoup plus positive et globale : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

De multiples déterminants de santé

L'état de santé d'une personne résulte d'interactions complexes entre plusieurs facteurs, au premier rang desquels les caractéristiques individuelles telles que le sexe, l'âge ou l'hérédité). Ainsi, le vieillissement de la population entraînera une augmentation du nombre de personnes dépendantes, dans la région comme au niveau national.

Les comportements ou styles de vie personnels influent également : des populations plus touchées par le tabagisme, une alimentation médiocre, ou la sédentarité, seront plus concernés par certaines pathologies (diabète, cancers, maladies cardio-neuro-vasculaires, etc).

Les conditions de vie et de travail, telles qu'un habitat dégradé, une exposition à des conditions de travail dangereuses ou stressantes, un accès médiocre aux services créent également des risques différentiels pour les personnes. L'espérance de vie des cadres, structurellement plus élevée que celle des ouvriers, reflète ainsi les inégalités sociales face à la mort.

L'état de santé des populations dépend enfin des conditions socio-économiques, culturelles et environnementales comme la qualité de l'eau et de l'air ou l'exposition au gaz radon (massifs central et alpin).

Un faible taux de mortalité prématurée mais des disparités selon un gradient est-ouest

La situation sanitaire, appréhendée par des indicateurs généraux tels que les taux de mortalité, apparaît plus favorable dans la région qu'en France métropolitaine. Avec un taux de 1,7 pour mille habitants de moins de 65 ans, la région affiche la mortalité prématurée la plus faible des régions françaises, à égalité avec l'Île-de-France. La mortalité prématurée, qui correspond aux décès avant 65 ans, touche environ deux fois plus les hommes que les femmes. D'un département à l'autre, les disparités sont importantes : l'est de la région affiche des taux très bas, inférieurs à 1,6. L'Ain et les deux Savoie figurent parmi les cinq départements français les plus épargnés par la mortalité précoce. À l'inverse, l'ouest de la région est davantage concerné, notamment l'Allier.

Une offre de soins de proximité globalement dense

En constituant le point d'entrée du parcours, les soins de premier recours jouent un rôle essentiel sur la santé de la population. Appliqué ici

aux médecins généralistes libéraux, les professionnels de santé de proximité sont inégalement répartis sur le territoire. La plupart des territoires urbains présentent des accessibilités potentielles localisées élevées, comme les bassins de Grenoble, Clermont-Ferrand, Annecy ou Chambéry, avec plus de 83 équivalents temps plein de médecins généralistes pour 100 000 habitants. Au contraire, le Genevois français, propose une offre en médecins généralistes paradoxalement peu dense au regard de la population. Dans les bassins du Massif alpin, les densités importantes correspondent aussi aux besoins de la population en saison touristique. Les territoires ruraux, quant à eux, présentent des accessibilités aux médecins généralistes tantôt fortes (par exemple dans le bassin de Buis-les Baronnies dans la Drôme ou Mauriac dans le Cantal) tantôt très faibles (notamment dans le Puy de Dôme, l'Ain, la Haute-Loire et la Loire). Dans tous les cas, les habitants de ces territoires ruraux doivent parcourir de plus longues distances pour accéder aux soins.

Ainsi, les politiques mises en place dans le cadre du Projet Régional de Santé (PRS) et du Pacte territoire Santé identifient des zones déficitaires et des zones de vigilance. Elles fixent les priorités pour améliorer la répartition des professionnels sur le territoire en facilitant l'installation de nouveaux professionnels sur ces zones.

En Auvergne-Rhône-Alpes, cette offre de soins pourrait à court terme être impactée par une diminution du nombre de médecins généralistes en activité. En effet, 46 % des médecins généralistes ont plus de 55 ans, contre 50 % en France. L'Allier, la Drôme et l'Ardèche devraient rencontrer des difficultés à remplacer leurs

médecins généralistes dans les années à venir. La plupart des départements de la région sont dans une position plus favorable.

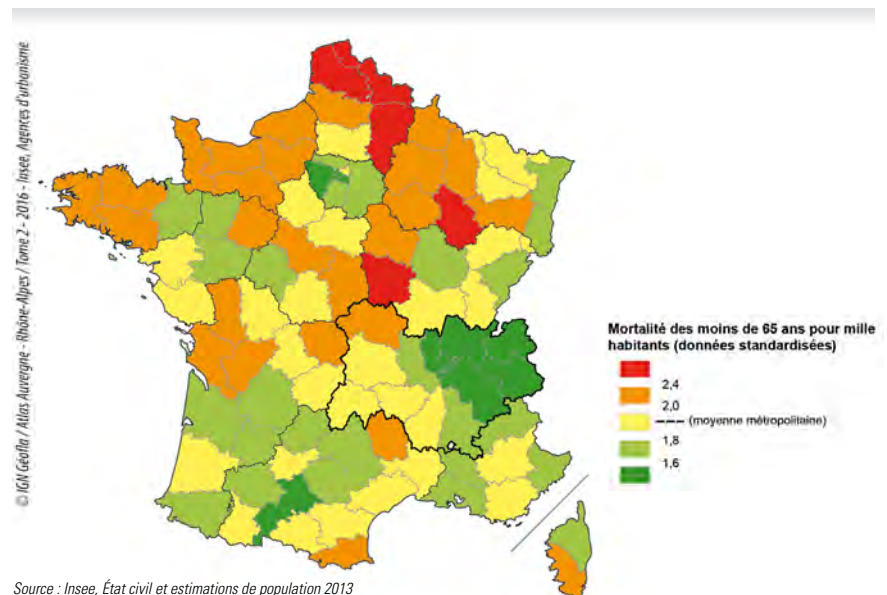
Hôpitaux : un réseau multipolaire

Les schémas régionaux de santé ont été pensés dans l'objectif d'assurer un accès au milieu hospitalier dans des conditions satisfaisantes pour l'ensemble des habitants. Ainsi, les établissements hospitaliers maillent le territoire, avec la présence des quatre Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) de Lyon, Clermont-Ferrand, Grenoble et Saint-Etienne, et des établissements hospitaliers périphériques. Dans les bassins ruraux, le maintien du maillage hospitalier est un enjeu majeur pour la population.

Des politiques mises en place à différentes échelles pour faire face aux enjeux de santé

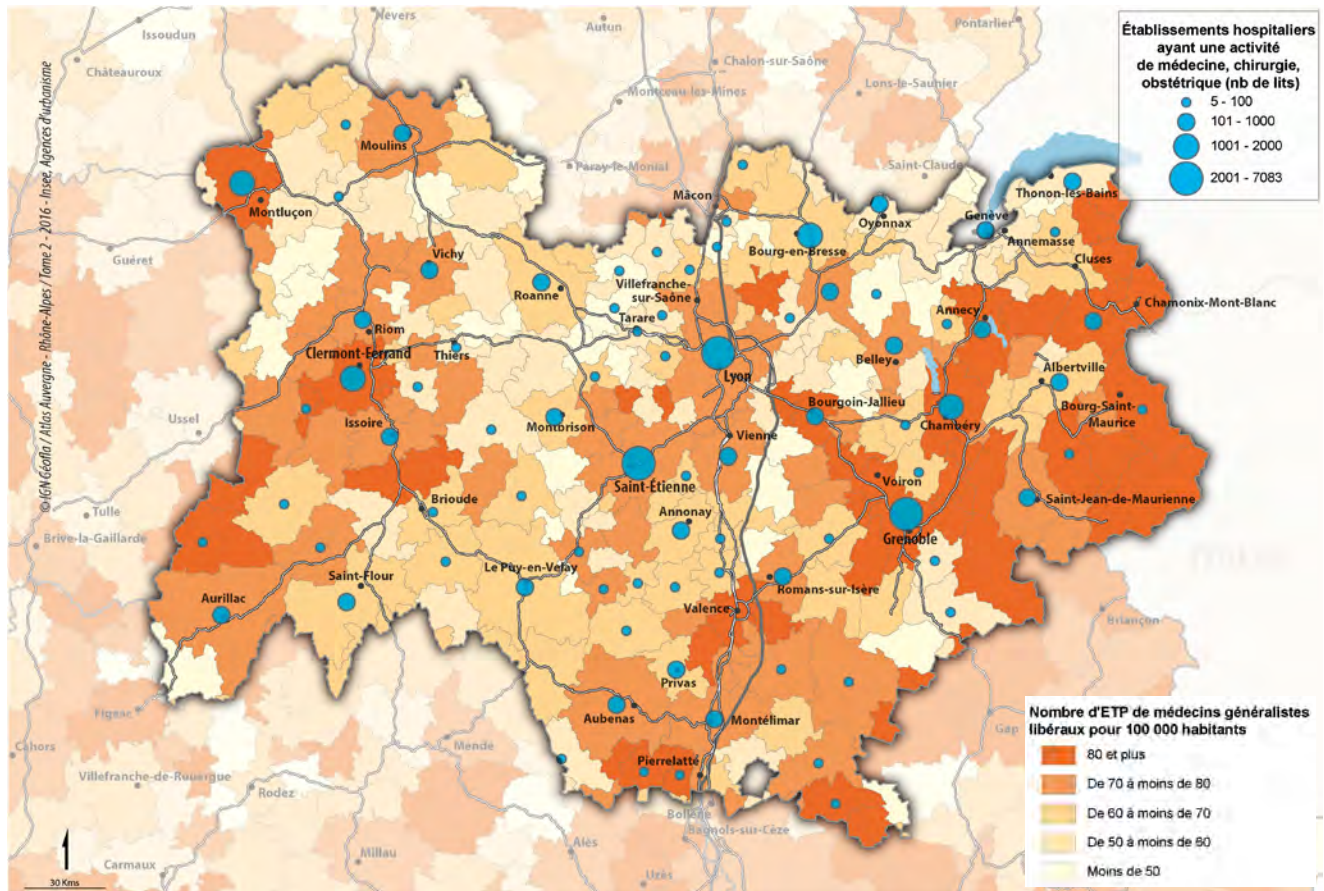
Le Projet Régional de Santé (PRS) vise à déterminer les priorités des politiques de santé en région, autour d'enjeux comme le vieillissement (PRS Auvergne), les risques sanitaires (PRS Rhône-Alpes), l'accès aux soins et les mortalités (PRS Auvergne et PRS Rhône-Alpes). Ces PRS arrivant à échéance, un nouveau PRS va être élaboré pour Auvergne-Rhône-Alpes, en prenant en compte les évolutions générées par la loi de modernisation du système de santé. Il entrera en vigueur en 2018. Le Contrat Local de Santé (CLS) est l'outil des collectivités territoriales qui souhaitent consolider un partenariat local en santé. Il est à la fois l'expression du plan local de santé de la collectivité et la déclinaison du PRS. Début 2016, Auvergne-Rhône-Alpes comptait une vingtaine de CLS signés. ■

Une mortalité prématurée faible à l'est de la région



Un maillage d'établissements hospitaliers associé à une offre de proximité

Offre de soins : établissements hospitaliers et accessibilité potentielle localisée de médecins généralistes libéraux par bassin de vie



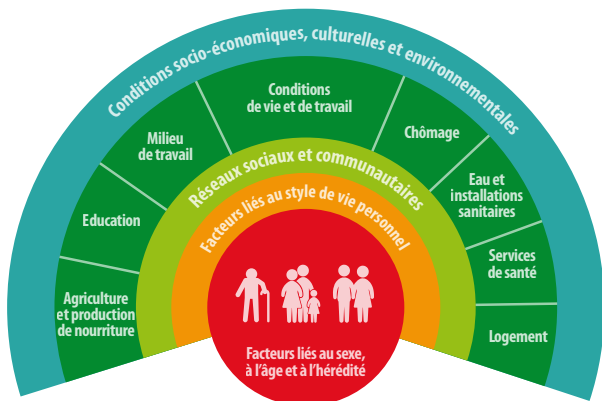
Source : Insee, Recensement de la population ; Cnamts, Snir-am 2010 ; Dress, SAE 2014

Note méthodologique :

Accessibilité potentielle localisée (APL) : L'activité des médecins généralistes libéraux est estimée en équivalents temps plein. La population est celle située dans une aire d'attraction autour du médecin implanté. Afin de tenir compte du fait que les taux de recours sont différenciés selon l'âge, la population fait l'objet d'une mesure standardisée.

Établissements hospitaliers : ont été pris en compte le nombre de lits de médecine, chirurgie, obstétrique au sein des établissements hospitaliers (publics ou privés), par bassin de vie.

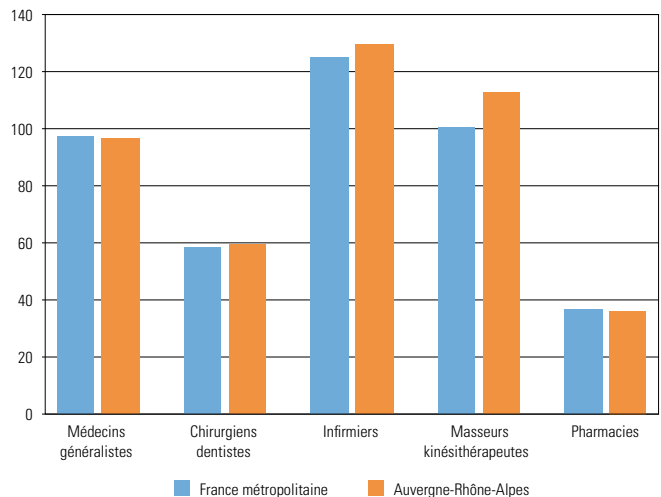
Déterminants de la santé



Source : Whitehead, M., Dahlgren G. What can we do about inequalities in health. The lancet, 1991, n° 338 : p. 1059-1063

Une densité relativement élevée d'infirmiers et de masseurs-kinésithérapeutes

Densités de professionnels ou équipements de santé pour 100 000 habitants



Source : Insee, Recensement de la population 2012, base permanente des équipements 2014

ACCESSIBILITÉ

DANS LES ZONES DE MONTAGNE, DES HABITANTS ÉLOIGNÉS DES SERVICES COURANTS

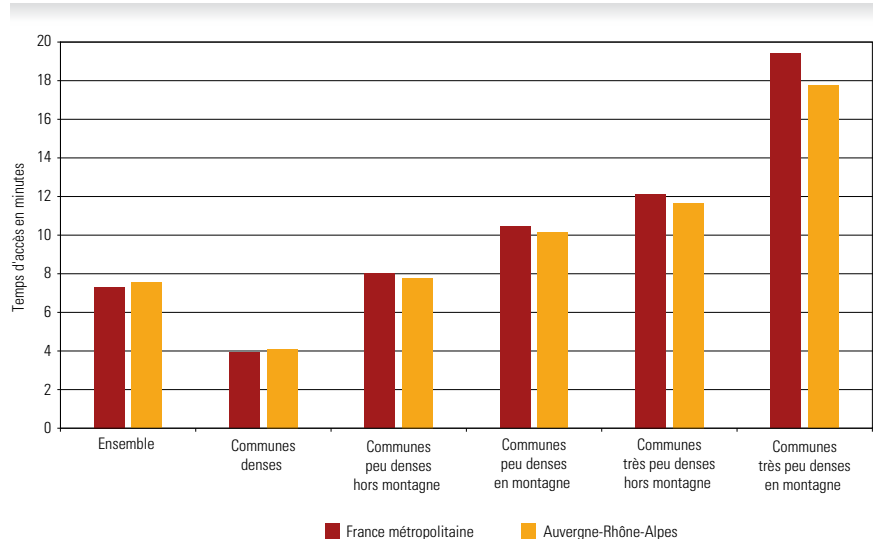
Très urbanisée, Auvergne-Rhône-Alpes est aussi une région où la présence des espaces peu ou très peu denses est importante. Or, c'est au sein même de ces territoires de faible densité, notamment ceux de montagne, que les habitants sont les plus éloignés des services. Cet isolement des populations est prononcé dans les montagnes auvergnates, ardéchoises et drômoises. Des habitants de couronnes périurbaines vivent aussi à distance des équipements, même si leur éloignement est moins marqué.

Trouver du pain frais sur sa commune, se rendre chez le médecin ou dans un bureau de poste, habiter près d'une école, pouvoir accéder dans de bonnes conditions à un certain nombre de commerces et de services publics ou privés jouent fortement sur la qualité de vie. En Auvergne-Rhône-Alpes comme en France, les habitants des territoires les plus peuplés, les plus urbanisés et les mieux pourvus en infrastructures de transports n'ont pas de difficulté particulière pour accéder à un panier d'équipements de la vie courante. Si l'on considère les seuls temps d'accès par la route, la quasi-totalité de la population y accède en moins de quatre minutes. En revanche, dans les espaces peu denses de la région (qui correspondent aux couronnes périurbaines et aux espaces ruraux), les 10 % d'habitants les plus éloignés mettent au moins neuf minutes pour atteindre l'ensemble des équipements de la vie courante. Cette durée s'élève à 17 minutes dans les espaces ruraux très peu denses. Marquée à la fois par sa forte urbanisation et par l'importance de ses espaces très ruraux (35 % de son territoire), Auvergne-Rhône-Alpes se distingue des autres régions françaises par de fortes inégalités. Dans la région, les 10 % des habitants les plus éloignés accèdent en plus de 8 minutes aux principaux services de la vie courante par voie routière. Ce temps de trajet est 3,5 fois plus élevé que celui des 10 % qui en sont les plus proches. C'est l'écart le plus important après ceux observés en Corse et en Bourgogne-Franche-Comté.

La montagne, facteur principal d'inégalités d'accès aux services

Les écarts d'accessibilité résultent principalement du caractère montagneux de la région. Conséquence d'un relief contraignant, les temps d'accès au sein des communes de montagne sont supérieurs à ceux des autres communes de densité équivalente. Dans les espaces peu et très peu denses des montagnes d'Auvergne-Rhône-Alpes, les populations les plus isolées ont une durée de trajet 50 % plus élevée que les populations les plus éloignées dans les zones hors montagne. Les communes de montagne peu ou très peu denses sont celles marquées par le plus fort isolement. Elles recouvrent 30 % du territoire et abritent 239 000 habitants, soit 3 % de la population régionale.

Les populations les plus éloignées dans les territoires de montagne



Note de lecture : en Auvergne-Rhône-Alpes, dans les territoires peu denses en montagne, un habitant sur dix accède en plus de 10 minutes aux services courants.

Sources : Insee, Recensement de la population 2012, Base permanente des équipements 2013, Distancier Méric

Les montagnes du Massif central et de la Drôme marquées par un fort isolement géographique

Néanmoins, l'accessibilité aux services diffère selon les massifs. Dans le massif alpin, le peuplement est plus dense que dans les montagnes du Massif central et de la Drôme, où la population est plus dispersée. Cette différence de concentration des habitants se répercute sur l'accessibilité. En Haute-Savoie, les 10 % des habitants des communes de montagne peu ou très peu denses les plus éloignés sont à plus de 10 minutes du panier « vie courante ». Cette durée est allongée de 40 % (14 minutes) pour les habitants des montagnes cantaliennes et de 60 % (16 minutes) pour ceux des montagnes de l'Ardèche et de la Drôme.

Les Monts ardéchois (Vivarais), drômois (Baronnies et Diois) ainsi que le massif de l'Oisans font partie des territoires les plus éloignés des services courants en France. Leurs habitants les plus à l'écart mettent plus de 20 minutes pour atteindre ces équipements. Les populations du Bugey, des Monts du Cantal, des massifs du Puy-de-Dôme (Combrailles, Cézallier, Livradois), du Forez et du Vercors sont elles aussi en situation d'isolement. Dans les bassins de vie de ces massifs, plus de quatre

habitants sur dix vivent très éloignés des services de la vie courante.

Les habitants de ces territoires sont frappés d'un double isolement puisque, éloignés des services courants, ils le sont aussi des centres économiques où se concentrent les emplois et les équipements les plus rares.

Les périphéries urbaines également éloignées des services

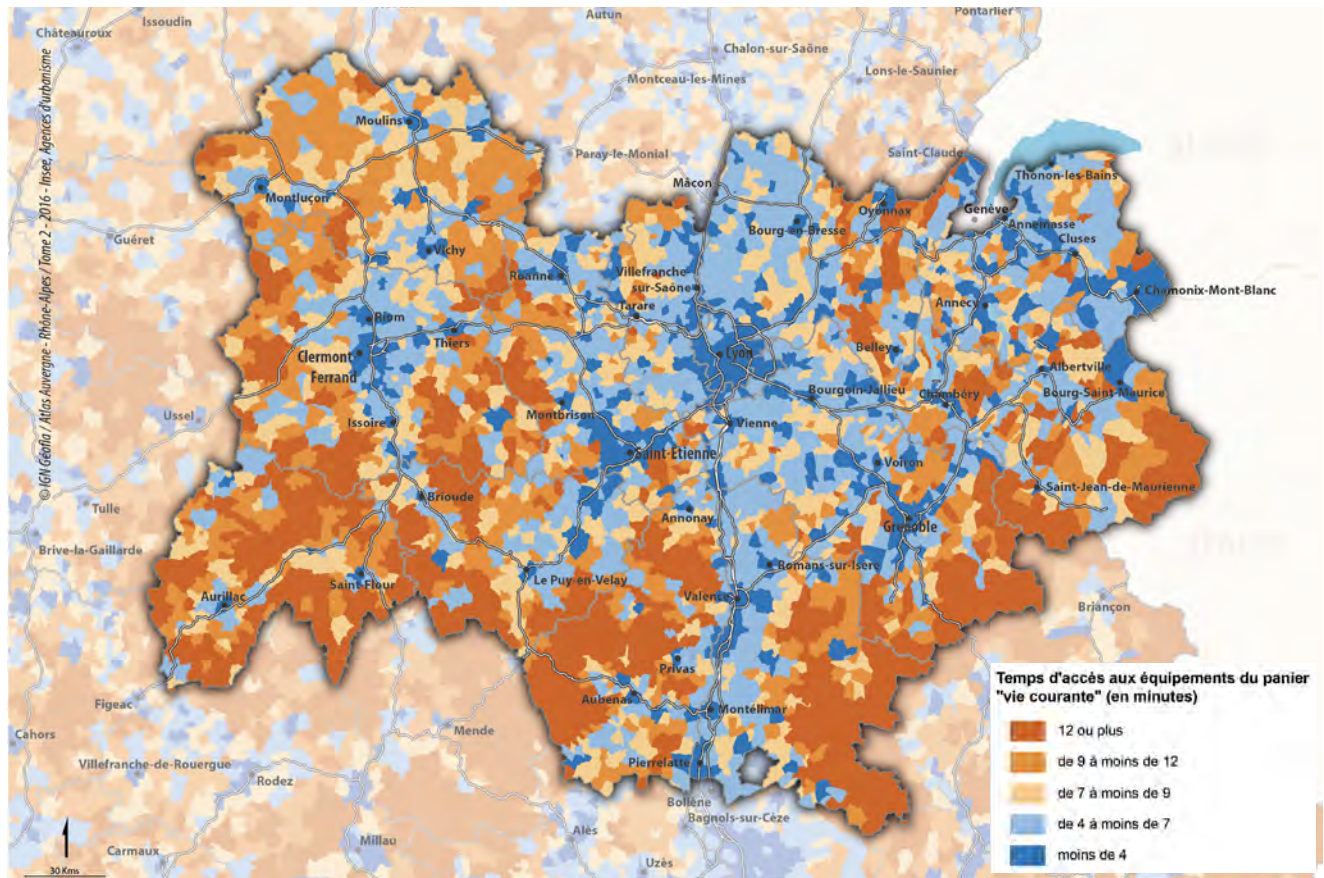
L'éloignement aux services n'épargne pas certains territoires sous influence des villes. Ainsi, 760 000 habitants des couronnes périurbaines sont éloignés des services courants. Cependant, des disparités apparaissent selon les grandes aires urbaines. Cette situation concerne moins la population des couronnes des grandes aires urbaines de Lyon, du bassin franco-genevois, de Valence et de Montélimar. En revanche, la moitié de la population des aires d'Aurillac, de Montbrison, de Moulins, d'Issoire, d'Annonay et de Montluçon accède en plus de sept minutes aux équipements du panier « vie courante ». Dans les aires urbaines d'Yonnax, Aurillac, Tournon-sur-Rhône, Montbrison et Aubenas, les populations les plus éloignées sont à plus de 12 minutes des services courants. ■

ACCESSIBILITÉ

DANS LES ZONES DE MONTAGNE, DES HABITANTS ÉLOIGNÉS DES SERVICES COURANTS

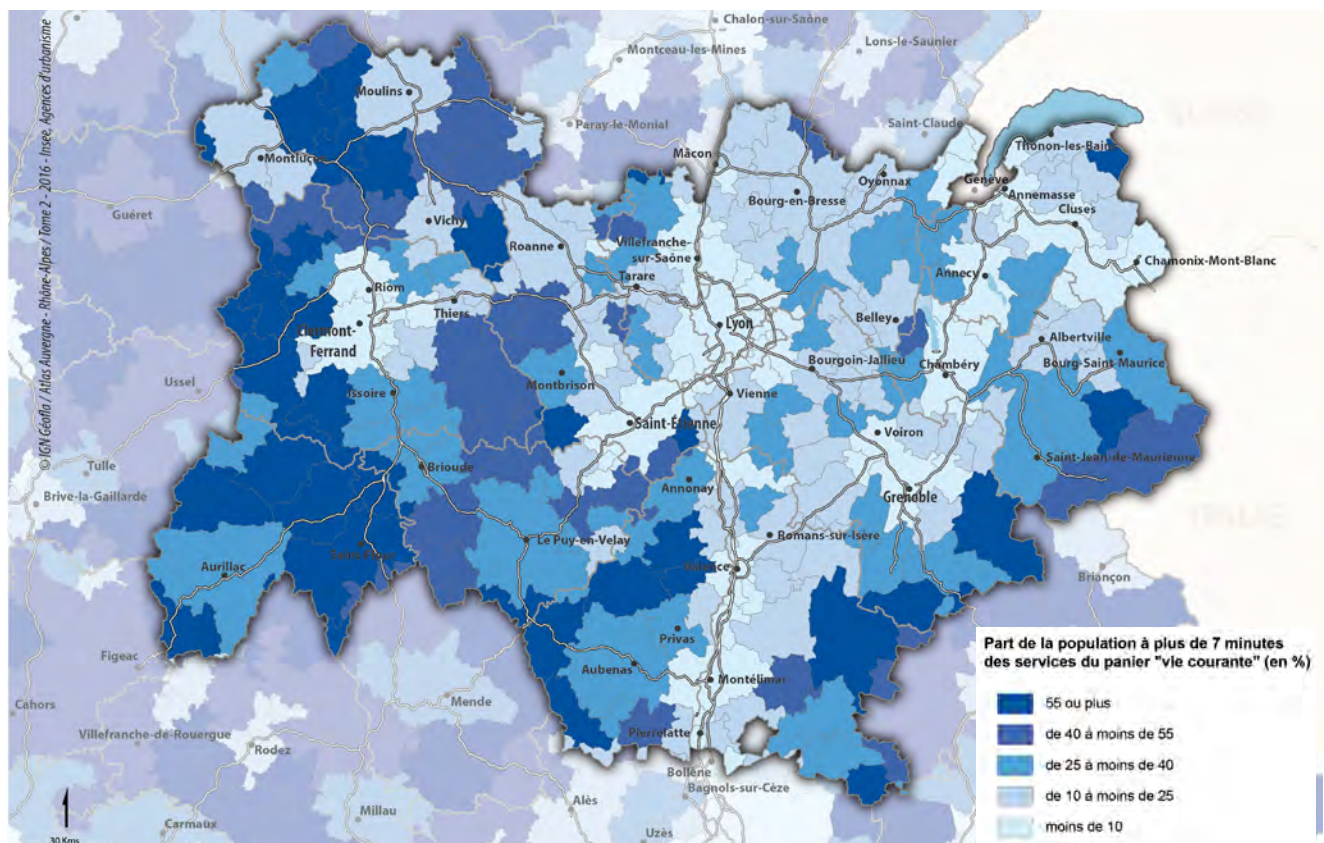
Les territoires très peu denses sont les plus éloignés des services

Temps d'accès routier aux principaux services de la vie courante



Source : Insee, Recensement de la population 2012, Base permanente des équipements

Part de la population éloignée des services de la vie courante par bassin de vie



Source : Insee, Recensement de la population 2012, Base permanente des équipements

LYON

UNE QUALITÉ DE VIE URBAINE

L'aire urbaine de Lyon rassemble plus de 2,2 millions de personnes (soit 29 % de la population régionale), ce qui en fait la plus peuplée de France après celle de Paris. Au centre de ce vaste espace urbain, la commune de Lyon abrite près de 500 000 habitants. Le territoire s'étend au-delà du département du Rhône, de la plaine de l'Ain jusqu'au Nord Isère. Il est caractérisé par une grande diversité des territoires, de l'urbain dense aux communes rurales en passant par le périurbain.

Un territoire jeune et favorisé, mais avec une part importante de la population marquée par la précarité

Dynamique démographiquement, la population de l'aire urbaine se caractérise par une forte présence de jeunes. La population est composée de près d'un quart de 18 ans ou moins (24,8 %), contre 23,7 % pour les grandes aires urbaines de la région. Ils sont encore plus présents dans les zones périurbaines où se concentrent les jeunes familles.

Le territoire concentre de nombreuses fonctions métropolitaines et d'activités fortement créatrices de valeur ajoutée. Ainsi, les cadres et les professions intermédiaires représentent 28 % de la population âgée de 15 ans ou plus. Au sein de l'aire urbaine, le niveau de vie médian s'élève à 21 000 euros, contre 20 700 euros en moyenne dans les grandes aires urbaines.

Cette situation favorable masque pourtant de grandes disparités au sein du territoire. On trouve aussi bien des populations très aisées que des populations en grande précarité. Il y a, en proportion, plus de ménages en difficulté dans l'aire de Lyon que dans celles de Grenoble et Clermont-Ferrand. Le taux de pauvreté de l'aire urbaine atteint ainsi 12 %, et plus d'un jeune de 18 à 24 ans sur six n'est ni étudiant ni en emploi. Par ailleurs, 19 % des résidences principales du pôle sont des locations de logements HLM, contre 11 % en périphérie. La précarité reste concentrée dans la première couronne à l'est et au sud de Lyon. Ainsi, les communes de Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Saint-Fons présentent une précarité très importante qui touche l'ensemble de leurs territoires à différents degrés.

À l'inverse, les plus hauts revenus se concentrent dans la ville de Lyon, et dans des communes de l'ouest et du nord, dans une ceinture comprise entre 5 et 15 km du centre.

Une qualité de vie urbaine

L'aire urbaine lyonnaise est globalement plus artificialisée que la moyenne régionale (15 % du territoire en 2012, contre 10 % pour les grandes aires urbaines de la région) et le phénomène progresse régulièrement (+ 0,4 point entre 2006 et 2012). L'artificialisation

est cantonnée autour de la ville-centre, marquée par une densité de population très élevée.

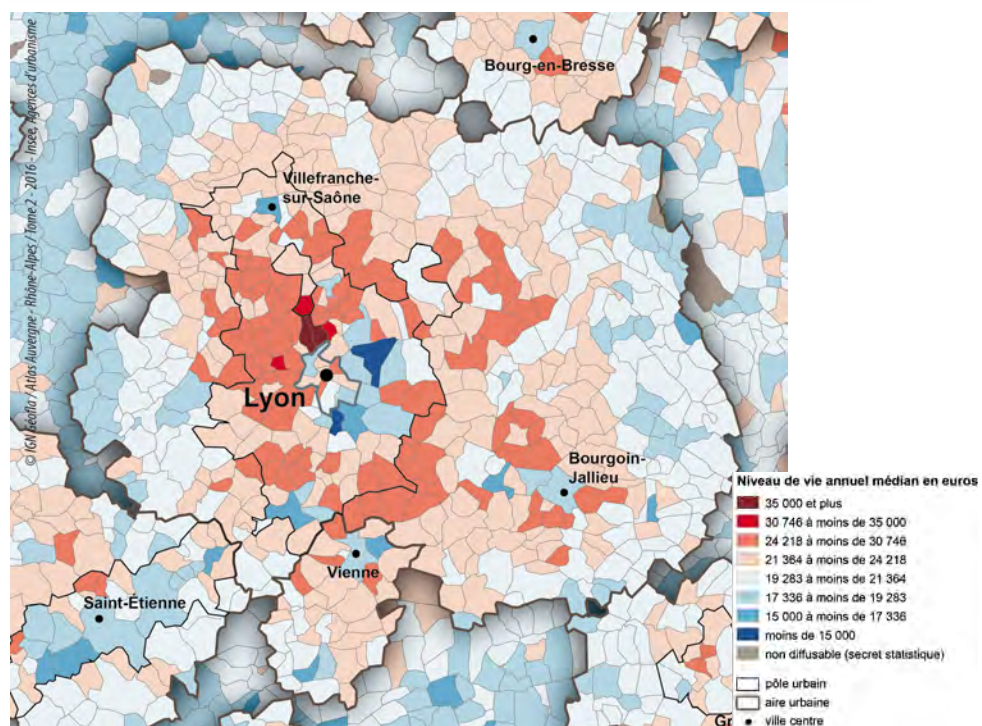
Dans cette aire urbaine marquée par un étalement et une densification marqués, la maîtrise de l'espace est donc un enjeu primordial. Ainsi, le centre de l'aire se caractérise par un accès rapide aux commerces et services.

Mais les milieux périurbains en périphérie de l'aire urbaine offrent également un bon accès aux équipements, tout en étant plus éloignés des emplois du centre. Et la densité centrale permet la préservation d'espaces ouverts à dominante naturelle en périphérie. Cet équilibre environnemental et social, fragile, est à surveiller.

	Aire urbaine de Lyon		
	Ensemble de l'aire urbaine	dont pôle urbain	dont couronne périurbaine
Environnement			
Part des territoires artificialisés en 2012 (en %)	14,6	40,3	8,4
Évolution de la part des territoires artificialisés entre 2006 et 2012 (en points)	0,4	0,7	0,4
Population			
Part de la population âgée de 18 ans ou moins (en %)	24,8	23,9	27,1
Part de la population âgée de 65 ans ou plus (en %)	15,0	15,3	14,0
Activité			
Part des cadres et des professions intermédiaires dans la population de 15 ans ou plus (en %)	28,3	29,5	25,2
Part des diplômés de l'enseignement supérieur dans la population non scolarisée de 25 à 34 ans (en %)	50,3	53,9	39,5
Taux d'emploi des 20-64 ans (en %)	71,4	69,8	75,4
Part des contrats CDD et intérim dans l'emploi salarié (en %)	11,1	11,8	9,8
Part des jeunes de 18 à 24 ans non insérés (ni étudiants, ni en emploi) (en %)	17,5	16,7	20,6
Conditions de vie			
Revenu disponible par unité de consommation (ou niveau de vie) médian annuel (en euros)	21 029	21 018	21 050
Taux de pauvreté (en %)	12,3	13,7	9,0
Part des maisons dans les résidences principales (en %)	38,2	25,0	75,9
Part des propriétaires dans les résidences principales (en %)	52,3	46,6	68,6
Part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles (en %)	14,2	15,7	11,0
Part des locataires d'un logement HLM dans les résidences principales (en %)	16,9	18,9	11,1

Sources : Insee, Recensement de la population 2012 ; Union européenne - SOeS, CORINE Land Cover 2006 et 2012 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012

Niveau de vie médian dans les communes



Sources : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012

Identifier, en ville, les espaces carencés en végétalisation

Participant de la qualité de vie en milieu urbain, la « nature en ville » est un enjeu important pour les métropoles. Elle ne désigne pas uniquement les parcs urbains. Les espaces de nature peuvent désigner une pelouse engazonnée, un alignement d'arbres, un parc ou encore une toiture végétalisée.

Les espaces végétalisés concernent les espaces publics, mais également privés. Si l'offre publique présente, principalement, des intérêts d'ordre sociétal, son complément privé présente, quant à lui, une valeur d'usage pour les propriétaires, un intérêt paysager et environnemental en permettant de lutter contre les îlots de chaleur à l'échelle du bâtiment ou du quartier.

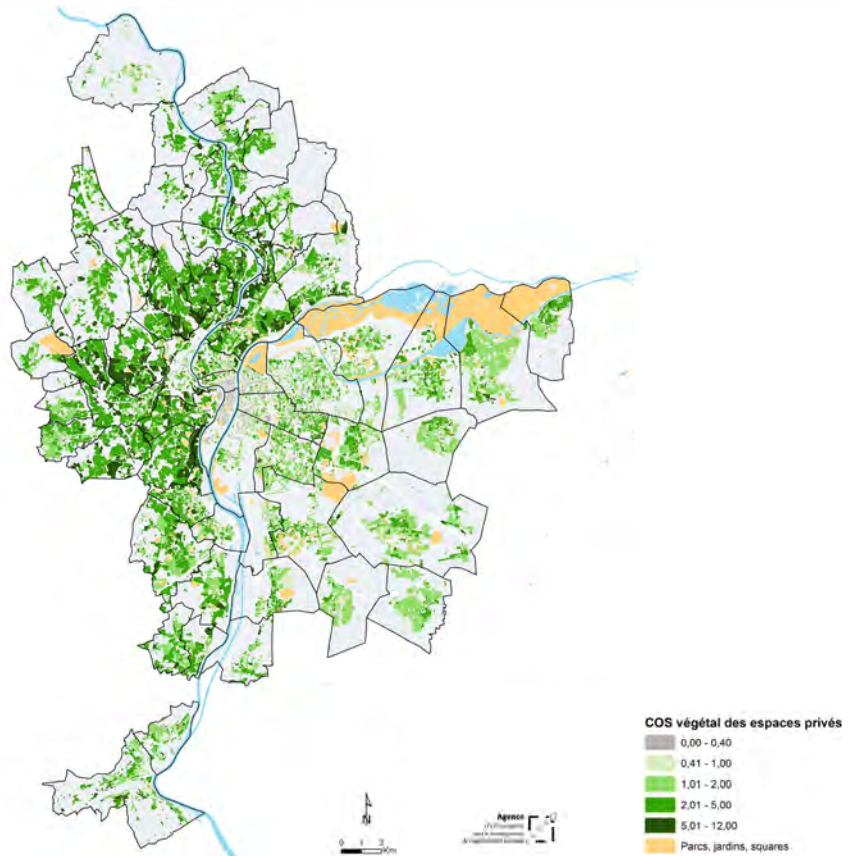
Il est nécessaire de pouvoir évaluer le niveau de végétalisation pour localiser les espaces en déficit. Dans l'étude de l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, la mesure des espaces végétalisés est ainsi appréhendée via un outil nommé « coefficient d'occupation du sol végétal », COS. Ce COS végétal prend en compte l'emprise végétale et sa hauteur.

Une offre de nature en ville publique et privée

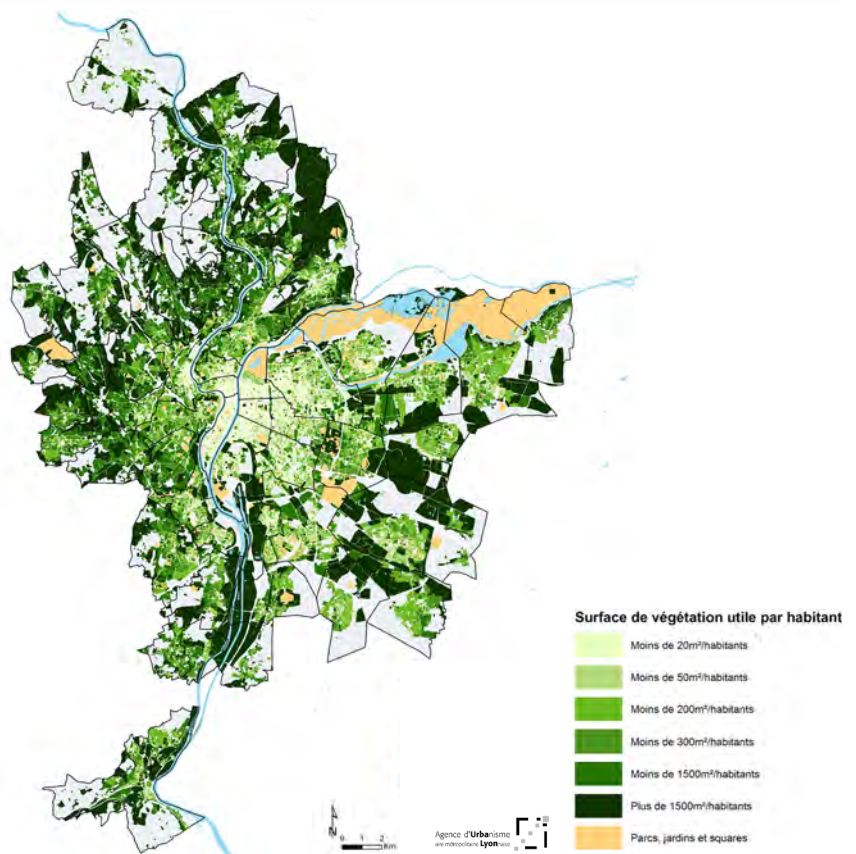
Ainsi, l'ouest et le nord de la métropole de Lyon sont composés de nombreux espaces végétalisés privés et offrent des COS privés importants. À l'inverse, le centre et l'est de la ville de Lyon se caractérisent par des espaces végétalisés privés résiduels et avec des Cos privés plus faibles. La faible offre en espaces végétalisés publics de certains quartiers des 3^e et 8^e arrondissements peut être compensée par la prise en compte des espaces privés.

La surface végétalisée est également mise en relation avec la population résidente. Cette méthode identifie les espaces végétalisés sur lesquels la « pression de la population » est trop forte. Ainsi, la surface végétalisée par habitant est plus faible dans le centre de la ville : la pression habitante et la demande en espaces végétalisés y sont importantes. ■

Le COS végétal dans les espaces privés dans la métropole de Lyon



Offre d'espaces végétalisés par habitant dans la métropole de Lyon



Source : Démarche d'observation du développement urbain de la Ville de Lyon, Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise 2014

SAINT-ÉTIENNE

UNE QUALITÉ URBAINE LIÉE À SON ENVIRONNEMENT

L'aire urbaine de Saint-Étienne compte plus de 510 000 habitants. Le pôle urbain concentre 72 % de la population. Un habitant sur trois réside dans la commune même de Saint-Étienne.

Une population modeste et des évolutions sociodémographiques à prendre en compte

Du fait de son histoire et de son caractère encore très industriel, l'aire urbaine stéphanoise comprend une part importante d'ouvriers et employés. Le revenu médian, de près de 19 000 euros par unité de consommation, est plus faible que le revenu moyen de la région (plus de 20 000 euros).

La précarité est marquée, avec un taux de pauvreté élevé (14,5 %), ainsi que des jeunes de 18 à 24 ans non insérés nombreux (21 % dans l'aire urbaine pour 19 % pour l'ensemble de la région). Cette précarité est accentuée dans le pôle central.

Toutefois, l'économie se tourne vers les activités métropolitaines, avec une augmentation de la part des cadres dans la population active.

La population des séniors est nombreuse, avec près d'une personne sur cinq de plus de 65 ans, soit 2,3 points de plus que pour l'ensemble des aires urbaines de la région. La part des jeunes de moins de 18 ans est dans la moyenne des autres aires urbaines de la région.

Des disparités socio-spatiales

La couronne de l'aire urbaine de Saint-Étienne présente des indicateurs de conditions de vie de niveau similaire aux autres territoires de périphérie de la région. Ainsi, les communes de la couronne au nord de la ville-centre ont un caractère résidentiel et attirent une population plus aisée que la moyenne de l'aire urbaine. Les familles ont des revenus plus élevés (20 700 euros par unité de consommation) et on y trouve davantage de cadres, professions intermédiaires et employés.

En revanche, le pôle urbain présente un visage plus modeste et assez contrasté. Les communes urbaines des vallées du Gier ou de l'Ondaine et la ville-centre abritent des populations aux revenus plus faibles (moins de 18 000 euros).

Des conditions d'habitat différentes en pôle urbain ou en couronne

Les communes de périphérie et la couronne sont attractives ; le desserrement résidentiel se poursuit dans l'aire urbaine stéphanoise. Toutefois, les politiques publiques mises en place contribuent à davantage maîtriser la consommation de l'espace. L'évolution 2006 – 2012 de la part des territoires artificialisés est un peu moindre que pour l'ensemble des aires urbaines de la région.

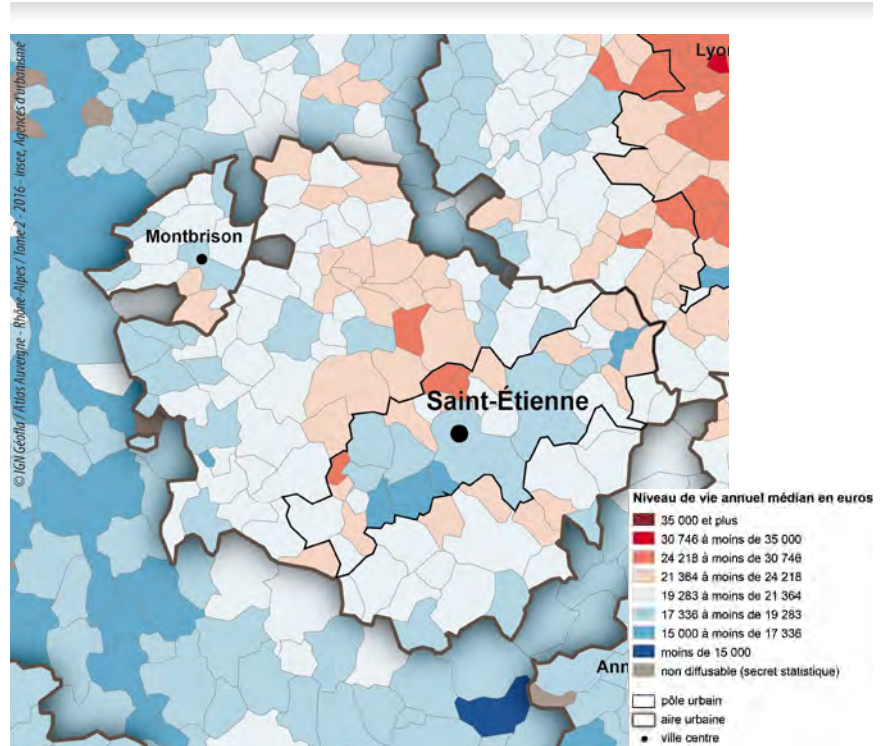
À l'instar des autres aires urbaines, les modes d'habitat en périurbain et urbain diffèrent. Les ménages habitent essentiellement dans une maison, à 80 % dans la couronne pour moins de 30 % dans le pôle urbain. De même, ils sont davantage propriétaires dans la couronne (près de trois ménages sur quatre) que dans le pôle urbain (un ménage sur deux).

Les enjeux en termes d'habitat pour l'aire urbaine stéphanoise sont différents de ceux des autres aires urbaines de la région. Les situations de sur-occupation des logements sont nettement moins fréquentes, y compris dans les pôles urbains. En revanche, pour faire face au desserrement résidentiel, il est nécessaire d'améliorer et requalifier le parc de logements en milieu urbain.

	Aire urbaine de Saint-Étienne		
	Ensemble de l'aire urbaine	dont pôle urbain	dont couronne périurbaine
Environnement			
Part des territoires artificialisés en 2012 (en %)	11,7	29,1	6,0
Évolution de la part des territoires artificialisés entre 2006 et 2012 (en points)	0,2	0,4	0,1
Population			
Part de la population âgée de 18 ans ou moins (en %)	23,6	22,7	25,8
Part de la population âgée de 65 ans ou plus (en %)	19,0	20,1	16,1
Activité			
Part des cadres et des professions intermédiaires dans la population de 15 ans ou plus (en %)	20,1	19,3	22,4
Part des diplômés de l'enseignement supérieur dans la population non scolarisée de 25 à 34 ans (en %)	40,5	39,7	42,5
Taux d'emploi des 20-64 ans (en %)	66,8	63,9	74,3
Part des contrats CDD et intérim dans l'emploi salarié (en %)	12,2	13,1	9,9
Part des jeunes de 18 à 24 ans non insérés (ni étudiants, ni en emploi) (en %)	21,1	22,3	16,8
Conditions de vie			
Revenu disponible par unité de consommation (ou niveau de vie) médian annuel (en euros)	18 981	18 308	20 652
Taux de pauvreté (en %)	14,5	17,0	8,2
Part des maisons dans les résidences principales (en %)	42,0	29,7	79,2
Part des propriétaires dans les résidences principales (en %)	55,2	49,3	73,1
Part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles (en %)	13,0	14,9	8,6
Part des locataires d'un logement HLM dans les résidences principales (en %)	18,2	22,3	6,1

Sources : Insee, Recensement de la population 2012 ; Union européenne - SOeS, CORINE Land Cover 2006 et 2012 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012

Niveau de vie médian dans les communes



Sources : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012

Une proximité de la nature concourant à la qualité résidentielle

Enchâssée entre le massif du Pilat, les monts du Lyonnais et les monts du Forez, la région stéphanoise bénéficie d'une proximité avec les espaces naturels. Quel que soit le lieu résidentiel, la nature est à deux pas : ville-centre, secteur urbain, et bien sûr, le périurbain, permettant de bénéficier de paysages, d'espaces de détente et de loisirs et contribuant à la qualité de vie.

La proximité rural/urbain favorise également le développement des circuits courts. La production agricole (maraîchage de la Plaine du Forez, vergers des coteaux du Gier et du Pilat, productions animales...) est en partie vendue sur des marchés de producteurs, des points de vente collectifs, des systèmes d'AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne).

Ces liens entre la nature et l'urbain sont à renforcer par une plus forte présence de la nature dans la ville. Cette présence accrue répond autant à un besoin des habitants qu'à un renforcement de la qualité du cadre de vie et de l'attractivité des villes.

Le renouvellement urbain pour reconquérir les villes

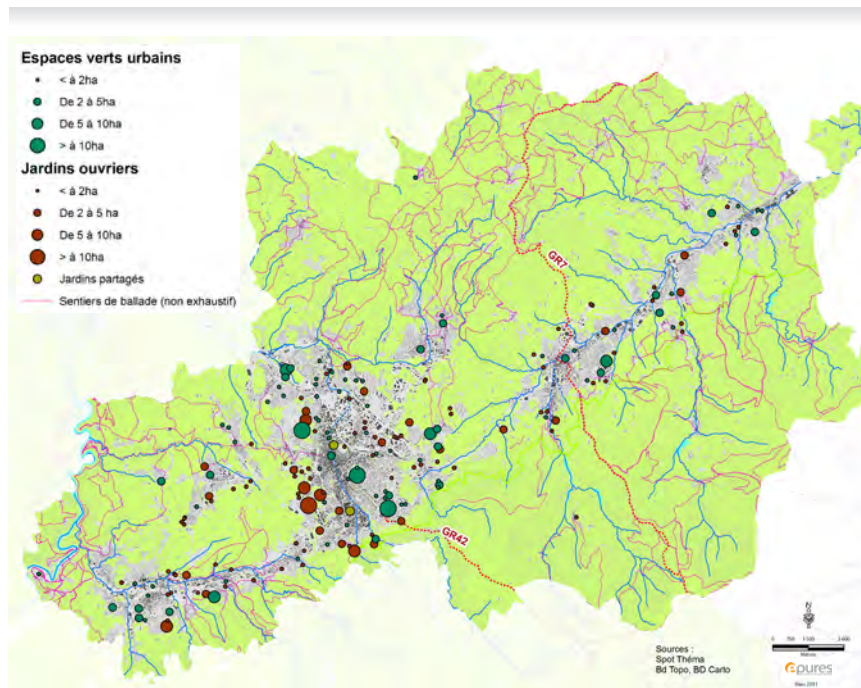
Le passé industriel de la région stéphanoise marque durablement le paysage urbain. L'espace conserve l'empreinte des besoins fonctionnels d'alors sous forme de grandes emprises foncières économiques et d'une trame urbaine resserrée dans les espaces centraux.

La reconquête des friches et l'aération de la trame constituent ainsi autant d'opportunités de régénération et de requalification d'espaces souvent très intégrés à la ville.

À titre d'exemple, le projet de Novaciéries à Saint-Chamond, sous maîtrise d'ouvrage de la communauté urbaine, a pour ambition de valoriser un patrimoine industriel et vise à bâtir « un éco-site industriel ». Ce projet de 45 hectares situé en plein cœur de la ville de Saint-Chamond (35 000 habitants) consiste à créer un quartier mixte où se mêleront activités économiques (500 emplois nouveaux sur le site en 2016), commerces, services, formation post bac, loisirs et habitat.

Au sein d'un parc urbain de 5 hectares ouvert sur la ville ont été façonnés des espaces publics et des cheminements pour piétons, vélos, rollers... ■

L'accès à la nature sur le territoire de Saint-Étienne Métropole



Parc urbain de Novaciéries – Saint-Chamond



GRENOBLE

SERVICES URBAINS ET ESPACES NATURELS DE QUALITÉ

Avec ses 680 000 habitants, l'aire urbaine grenobloise a un profil plutôt jeune. Réputée pour son enseignement supérieur et ses entreprises de haute technologie, elle attire de nombreux étudiants et de jeunes actifs diplômés. La population âgée est légèrement moins présente que dans l'ensemble de la région : 16,2 % de la population de l'aire urbaine est âgée de 65 ans et plus, contre 16,7 % dans les grandes aires urbaines d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Un territoire plutôt favorisé

Les ménages grenoblois sont, en moyenne, plutôt aisés comparativement à l'ensemble de la région et aux autres grandes aires urbaines (hormis le Genevois français). En 2012, le niveau de vie médian dans l'aire urbaine grenobloise s'élève à 21 500 euros contre 20 700 euros dans les grandes aires urbaines. En effet, le territoire grenoblois se caractérise par une forte présence de cadres et de professions intermédiaires et par une population plus diplômée qu'en moyenne. Les situations de pauvreté sont également moins fréquentes que dans les autres grandes aires urbaines de la région : 10,7 % pour Grenoble contre 11,3 % pour Clermont-Ferrand, 11,5 % pour Annemasse-Genève, 12,3 % pour Lyon et 14,5 % pour Saint-Étienne.

De fortes disparités socio-spatiales

Cette situation moyenne dissimule de fortes disparités à l'intérieur du territoire, qui n'est pas homogène socialement. Le pôle urbain dense, au cœur de la métropole grenobloise et à Voiron, regroupe les trois quarts des habitants de l'aire urbaine. Il accueille une population aux profils sociodémographiques variés. Le niveau de vie des 10 % les plus riches (38 950 euros par an) est 3,5 fois plus important que celui des 10 % les moins favorisés (11 100 euros par an), écart similaire à la moyenne régionale. La pauvreté y est plus fréquente que dans la couronne périurbaine et très concentrée géographiquement. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans lesquels résident 9 % des habitants de la métropole, cumulent les difficultés socio-économiques (chômage, faible niveau de qualification des actifs, bas revenus...). Au sein du pôle, l'offre de logements est diversifiée (52 % de propriétaires occupants, 32 % de locatif privé et 16 % de locatif HLM). La géographie des revenus est très liée à l'offre de logements et la ségrégation s'opère à l'échelle des quartiers. En revanche, les habitants du pôle urbain profitent d'une bonne accessibilité aux services et équipements. Ils bénéficient d'une offre en transports en commun bien développée (80 km de transports en site propre, 5 lignes de tramway et 6 lignes de bus chrono).

Les banlieues résidentielles aisées se situent sur les coteaux ensoleillés proches du cœur de la métropole et dans la vallée du Grésivaudan. L'environnement est agréable et l'habitat

récent et confortable mais à des prix immobiliers sélectifs. L'accessibilité aux services et équipements reste très satisfaisante.

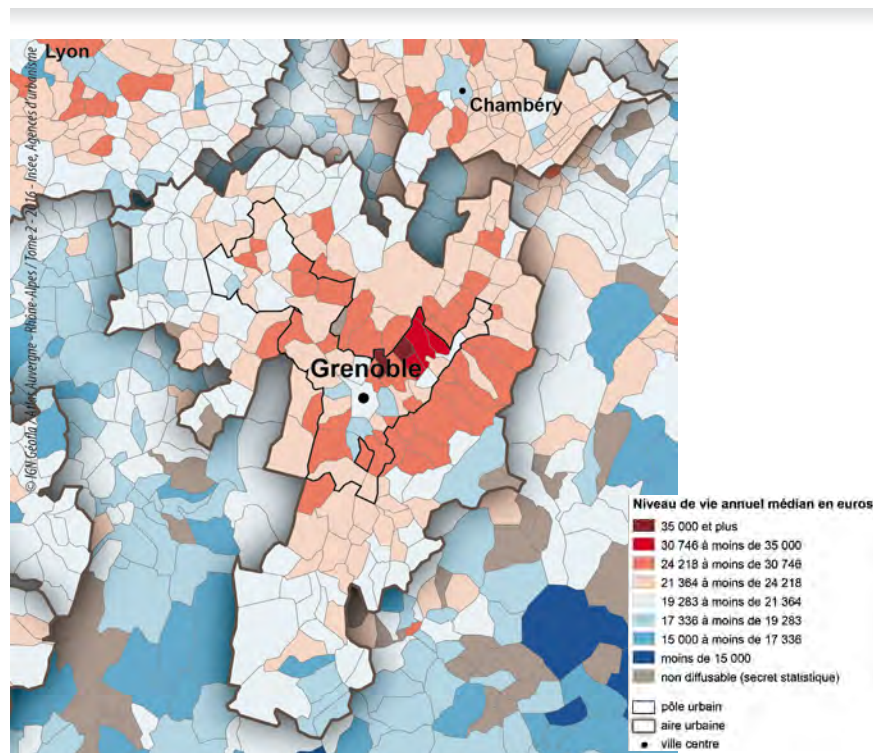
Les territoires périurbains modestes, au nord-ouest et au sud, sont plus éloignés de la métropole. Il s'agit souvent de communes rurales ou de montagne, vieillissantes et moins dynamiques sur le plan économique.

Les ménages qui y résident ont un niveau de vie proche de la médiane du territoire. Ils sont dépendants de la voiture pour aller travailler et pour accéder aux équipements et services. Qu'il s'agisse de secteurs aisés ou modestes, l'offre périurbaine de logements est essentiellement composée de maisons en accession à la propriété.

	Aire urbaine de Grenoble		
	Ensemble de l'aire urbaine	dont pôle urbain	dont couronne périurbaine
Environnement			
Part des territoires artificialisés en 2012 (en %)	9,3	29,1	4,5
Évolution de la part des territoires artificialisés entre 2006 et 2012 (en points)	0,2	0,7	0,1
Population			
Part de la population âgée de 18 ans ou moins (en %)	23,4	22,3	26,3
Part de la population âgée de 65 ans ou plus (en %)	16,2	16,7	15,0
Activité			
Part des cadres et des professions intermédiaires dans la population de 15 ans ou plus (en %)	29,1	28,9	29,6
Part des diplômés de l'enseignement supérieur dans la population non scolarisée de 25 à 34 ans (en %)	54,0	55,7	47,7
Taux d'emploi des 20-64 ans (en %)	71,0	69,3	76,2
Part des contrats CDD et intérim dans l'emploi salarié (en %)	12,5	13,4	10,3
Part des jeunes de 18 à 24 ans non insérés (ni étudiants, ni en emploi) (en %)	15,1	14,7	17,9
Conditions de vie			
Revenu disponible par unité de consommation (ou niveau de vie) médian annuel (en euros)	21 502	21 103	22 503
Taux de pauvreté (en %)	10,7	12,2	6,7
Part des maisons dans les résidences principales (en %)	37,9	25,6	78,2
Part des propriétaires dans les résidences principales (en %)	57,4	52,1	74,9
Part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles (en %)	14,0	15,4	10,2
Part des locataires d'un logement HLM dans les résidences principales (en %)	14,2	16,3	7,4

Sources : Insee, Recensement de la population 2012 ; Union européenne - SOeS, CORINE Land Cover 2006 et 2012 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012

Niveau de vie médian dans les communes



Sources : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012

Un mouvement de périurbanisation à surveiller

L'aire urbaine grenobloise est un territoire à croissance démographique modérée (+ 0,5 % par an entre 2007 et 2012 contre + 0,8 % en Auvergne-Rhône-Alpes). Comme dans la plupart des grandes aires françaises, le phénomène de périurbanisation se poursuit ici dans les vallées. Ainsi, la couronne se développe (+ 0,9 %) plus rapidement que le pôle urbain (+ 0,4 %). Cependant, ce déséquilibre s'est réduit sur la période récente, avec une dynamique de construction neuve plus soutenue dans le pôle urbain. Cet élément va dans le sens du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la région grenobloise qui vise à freiner l'étalement urbain et réduire la consommation d'espace naturel et agricole, à maîtriser les consommations d'énergie et à rééquilibrer la localisation de l'activité et de l'habitat.

En effet, la périurbanisation a des conséquences néfastes pour l'environnement, en amplifiant les trajets domicile-travail. En s'installant dans des communes éloignées du pôle urbain et mal desservies par les transports en commun, les actifs sont de plus en plus nombreux à se déplacer en voiture. Pour répondre à ces enjeux et enrayer l'étalement urbain, les politiques d'aménagement cherchent actuellement, à travers les projets urbains, à favoriser la qualité de vie en ville.

Un territoire à dominante naturelle

Située au pied des massifs de Chartreuse, du Vercors et de Belledonne, l'aire urbaine grenobloise se caractérise par une forte présence des espaces naturels. Ces derniers couvrent 57 % de la superficie du territoire contre 24 % à Lyon et Clermont-Ferrand, 33 % à Saint-Étienne et 42 % pour le Genevois français.

L'aire urbaine dispose donc d'une fonction touristique plus affirmée que les autres grandes aires urbaines de la région. Cette situation montagnarde explique aussi que les espaces agricoles soient nettement moins importants que dans les autres aires urbaines. Les terres situées dans les plaines et les vallées se retrouvent en concurrence avec le développement des zones urbaines, économiques ou commerciales. Les espaces dits artificialisés (habitat, économie, parcs urbains, chantiers...) constituent 9 % de l'aire urbaine (29 % du pôle et 5 % de la couronne).

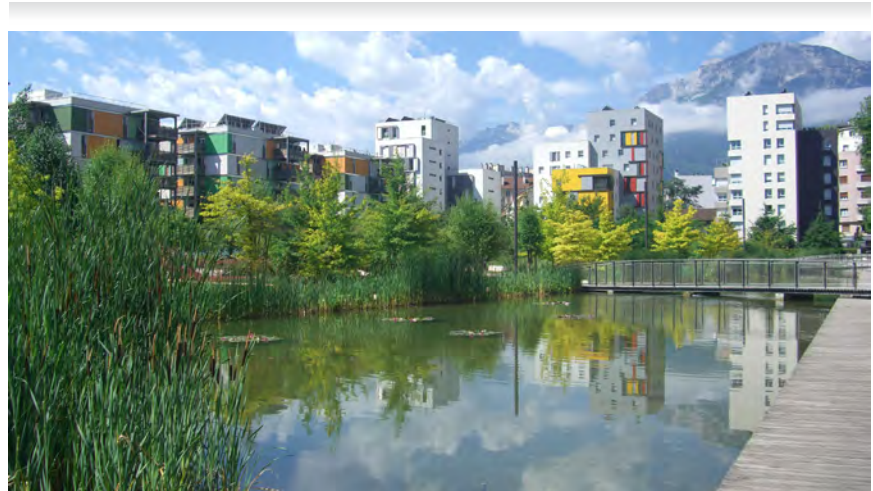
La nature reste très présente au cœur du pôle urbain : 88 % du territoire de Grenoble-Alpes Métropole bénéficie d'un couvert végétal (cf. carte de l'indice de végétalisation). Malgré la rareté de grands parcs urbains au sein des tissus résidentiels, les habitants bénéficient d'une proximité à des espaces naturels d'exception avec les montagnes aux portes de l'agglomération. Les franges vertes et les coteaux constituent des espaces de loisirs appréciés des Grenoblois.

Indice de végétalisation



Source : images satellite RAPIDEYE (2010), EQUIPEX GEOSUD, traitements AURG

Grenoble, quartier de la Caserne de Bonne



Un besoin de nature en ville

Toutes les enquêtes menées auprès des habitants à propos de leurs choix résidentiels font ressortir un besoin de nature. Pour en profiter au quotidien, les ménages souhaitent disposer d'un espace extérieur en continuité de leur logement (balcon, jardin...). Lorsqu'ils ne trouvent pas dans les centres urbains des réponses à ces aspirations, ils préfèrent s'installer à la périphérie des villes. La ville doit redevenir attractive.

Les politiques de planification et d'aménagement intègrent ce besoin. Ainsi, les trames vertes et bleues, élaborées par les parcs naturels de Chartreuse et Vercors et par le SCoT de la région grenobloise, déclinées dans les documents d'urbanisme intercommunaux (Schéma de secteur du pays voironnais, Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Grenoble-Alpes

Métropole et de Bièvre-Est) favorisent les continuités naturelles et la préservation de la biodiversité. Pour lutter contre les îlots de chaleur urbains, la métropole grenobloise mène une réflexion sur le rôle de la végétalisation dans les espaces urbanisés.

Pour renforcer l'attractivité des villes, des EcoCités se développent et proposent des logements de qualité, sobres en énergies, dans des espaces urbains agréables à vivre pour leurs habitants. Ainsi, dans l'aire urbaine grenobloise, plusieurs projets récents participent à cette transformation qualitative des espaces publics et des lieux de vie, comme les quartiers de Bonne et de la Presqu'île à Grenoble. Ces nouvelles opérations ont aussi des impacts positifs en termes d'embellissement du cadre de vie, d'espaces verts de proximité, d'apaisement du trafic routier, de cheminements piétons ou cyclables. ■

CLERMONT-FERRAND

DES CONDITIONS DE VIE AGRÉABLES, AVEC DES INÉGALITÉS MOINS MARQUÉES QU'AILLEURS

Avec 470 000 habitants, Clermont-Ferrand est la quatrième grande aire urbaine de la région. Elle se distingue par une plus faible proportion d'enfants dans sa population. 21,3 % de la population a 18 ans ou moins, soit deux à trois points de moins que dans les très grandes aires de la région. Les 65 ans et plus sont plus nombreux que dans les grandes aires de la région (17,3 % contre 16,7 %), même si l'aire urbaine clermontoise est l'espace auvergnat le plus jeune. En revanche, la part de jeunes de 18 à 24 ans est l'une des plus élevées, le pôle universitaire clermontois attirant notamment les étudiants de l'ouest de la région.

Un niveau de vie dans la moyenne des grandes aires urbaines de la région

La moitié des ménages de l'aire urbaine clermontoise dispose de 20 800 euros par an de revenu disponible pour consommer et épargner, un niveau similaire à la médiane des aires urbaines d'Auvergne-Rhône-Alpes. Ce revenu médian légèrement plus faible qu'à Grenoble et dans une moindre mesure Lyon s'explique notamment par une présence plus importante de retraités et par un marché du travail moins doté en cadres et professions intermédiaires. Ainsi les emplois métropolitains, plus fortement rémunérés, sont moins fréquents qu'en moyenne régionale (25 % contre 28 % pour les grandes aires urbaines). Ces caractéristiques sont toutefois moins marquées qu'à Saint-Étienne, où le revenu disponible médian est très inférieur (19 000 euros). L'aire de Clermont se caractérise également par des inégalités moins grandes. Le taux de pauvreté atteint 11,3 %, soit le deuxième taux le plus faible des très grandes aires de la région, juste après Grenoble.

Un cœur urbain mixte et une périphérie plus homogène

Comme celui des autres aires urbaines, le territoire n'est pas homogène. Le taux de pauvreté atteint 19 % dans la ville-centre, dans laquelle coexistent quartiers aisés et quartiers de la politique de la ville. Ce taux est ainsi deux fois plus élevé qu'en banlieue et dans la couronne périurbaine. Les revenus médians les plus élevés se situent en couronne sud et ouest de l'agglomération.

En raison du fort contingent d'étudiants, les jeunes non insérés sont peu nombreux dans l'aire urbaine (16,0 % contre 18,3 % dans les autres aires urbaines de la région). En couronne, des emplois moins nombreux et un certain enclavement rendent la situation des jeunes plus difficile : un sur quatre est non inséré.

Des conditions de logements articulées autour de la maison et de la propriété, surtout en périphérie

Les territoires périurbains clermontois accueillent les familles suffisamment aisées

pour accéder à un habitat pavillonnaire. En effet, dans la couronne, 87 % des résidences principales sont des maisons individuelles, soit une part de 10 points supérieure à celle observée dans les autres grandes aires urbaines (sauf le Genevois). Le logement social y est moins implanté que dans la ville-centre. Le clivage habituel existe entre pôle urbain et couronne, mais il est plus marqué qu'ailleurs.

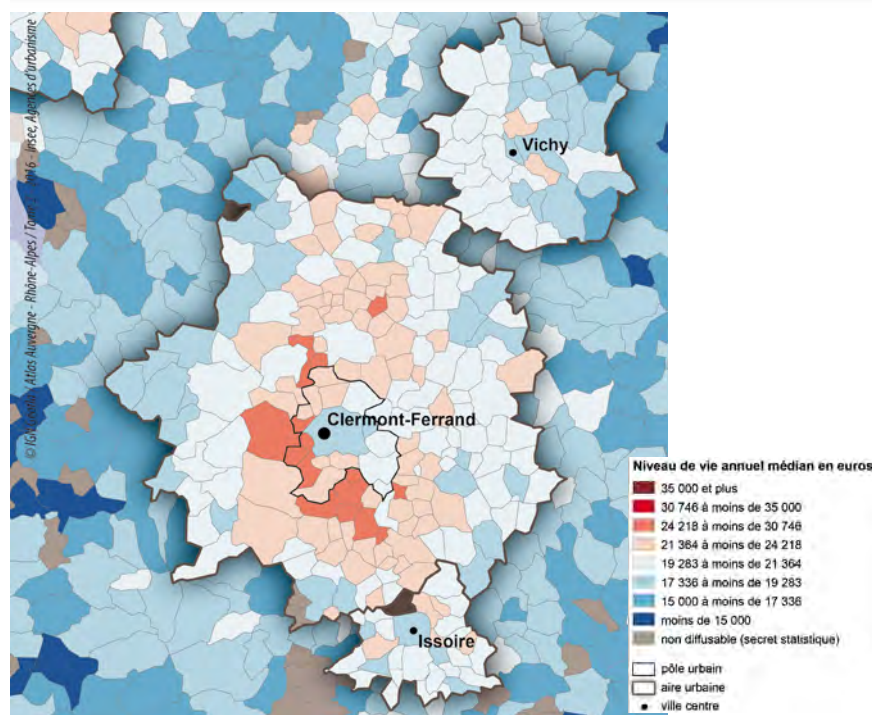
La part des propriétaires est également légèrement supérieure aux autres aires.

La suroccupation des logements reste un phénomène urbain : 12 % des logements du pôle urbain, 2,4 % en couronne. Le pôle urbain de Clermont-Ferrand est ici au-dessus de la moyenne des aires urbaines de la région (10,6 %).

	Aire urbaine de Clermont-Ferrand		
	Ensemble de l'aire urbaine	dont pôle urbain	dont couronne périurbaine
Environnement			
Part des territoires artificialisés en 2012 (en %)	9,4	49,4	6,1
Évolution de la part des territoires artificialisés entre 2006 et 2012 (en points)	0,2	0,6	0,1
Population			
Part de la population âgée de 18 ans ou moins (en %)	21,3	19,2	23,9
Part de la population âgée de 65 ans ou plus (en %)	17,3	18,0	16,3
Activité			
Part des cadres et des professions intermédiaires dans la population de 15 ans ou plus (en %)	23,8	23,9	23,5
Part des diplômés de l'enseignement supérieur dans la population non scolarisée de 25 à 34 ans (en %)	47,6	50,8	43,1
Taux d'emploi des 20-64 ans (en %)	69,1	65,5	73,9
Part des contrats CDD et intérim dans l'emploi salarié (en %)	11,2	13,0	9,0
Part des jeunes de 18 à 24 ans non insérés (ni étudiants, ni en emploi) (en %)	15,9	14,3	20,9
Conditions de vie			
Revenu disponible par unité de consommation (ou niveau de vie) médian annuel (en euros)	20 823	20 172	21 454
Taux de pauvreté (en %)	11,3	13,9	8,4
Part des maisons dans les résidences principales (en %)	56,0	35,9	87,1
Part des propriétaires dans les résidences principales (en %)	57,7	45,5	76,4
Part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles (en %)	13,2	15,3	10,8
Part des locataires d'un logement HLM dans les résidences principales (en %)	12,8	18,1	4,5

Sources : Insee, Recensement de la population 2012 ; Union européenne - SOeS, CORINE Land Cover 2006 et 2012 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012

Niveau de vie médian dans les communes



Sources : Insee, DGFiP, Cnaf, Cnav, CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012

CLERMONT-FERRAND

DES CONDITIONS DE VIE AGRÉABLES, AVEC DES INÉGALITÉS MOINS MARQUÉES QU'AILLEURS

Un cœur urbain de plus en plus qualitatif

Située entre la Chaîne des Puys et le Val d'Allier, la métropole clermontoise se trouve au cœur d'un écrin vert, support de qualité de vie pour ses habitants. À l'échelle de la ville-centre, les enjeux sur la nature en ville portent sur la constitution d'une trame écologique en zone urbaine et la valorisation des espaces de nature environnants. Ainsi, le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Clermont-Ferrand, arrêté le 26 février 2016, prend en compte ce nouvel axe fort de l'urbanisme clermontois.

À côté des habituelles règles de constructibilité, le règlement du PLU met en place des Coefficients de Biotope par Surface (CBS) afin d'assurer un minimum d'espaces favorables à la biodiversité partout en ville. De même, des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques (et non plus sectorielles) confirment cette volonté d'aller vers un urbanisme de projet, plus qualitatif.

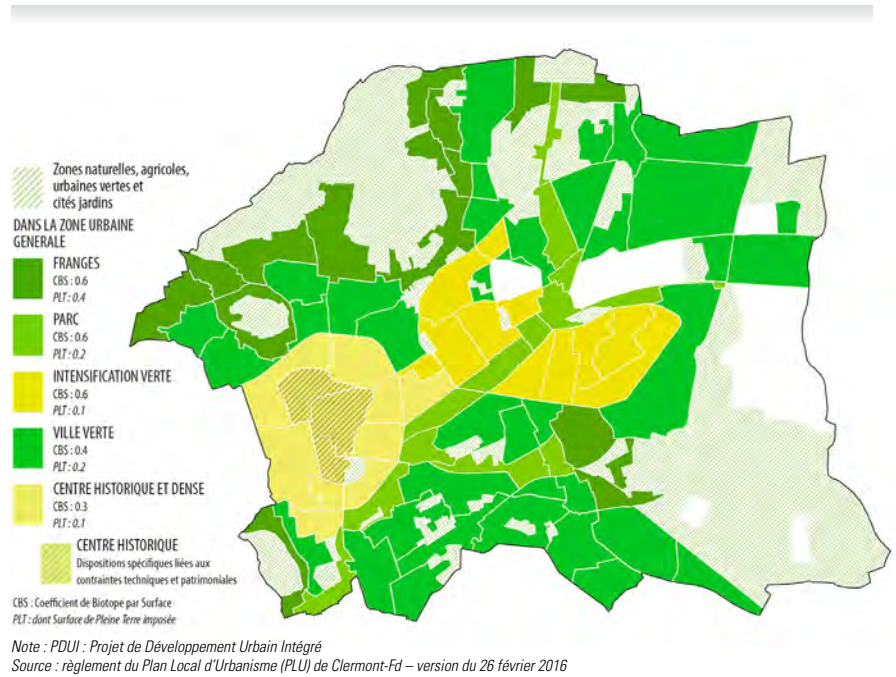
EcoCité : un nouveau modèle de ville durable

S'inscrivant dans le prolongement du Grenelle de l'environnement, « EcoCité » est une démarche partenariale conduite par l'État et destinée à accompagner de grandes agglomérations dans la transition écologique et énergétique. Initiées en 2010, deux phases de projets se succèdent. Entre 2010 et 2014, 19 grandes villes françaises ont été sélectionnées, car elles portaient des projets écologiques et innovants. Entre 2015 et 2020, 12 nouveaux territoires vont mettre en œuvre des projets de ville durable.

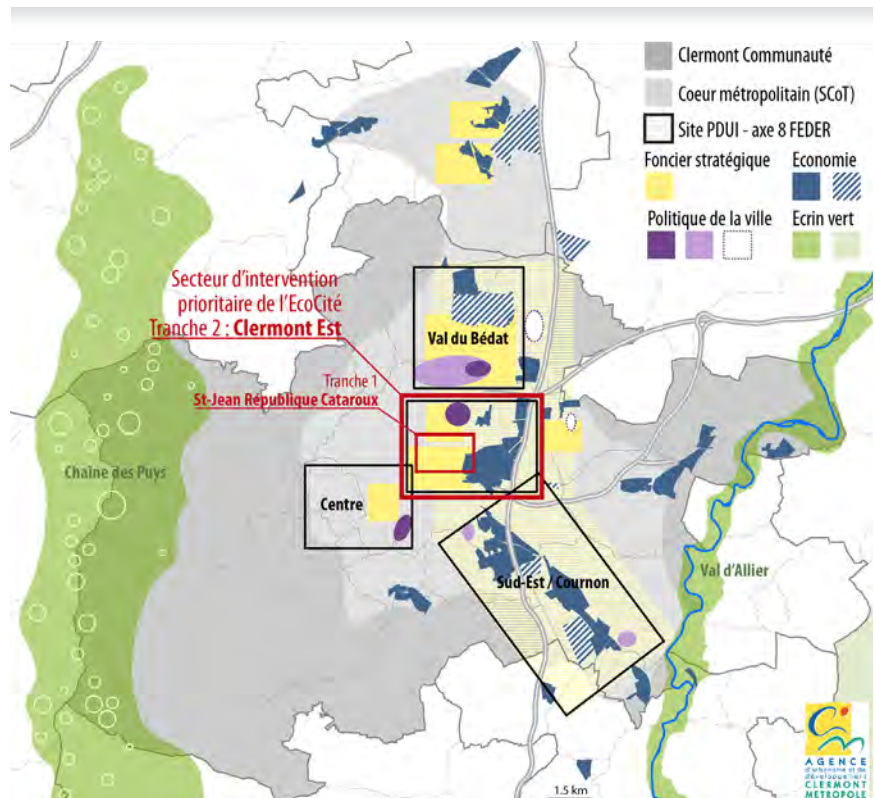
La métropole clermontoise fait ainsi partie des 19 villes sélectionnées depuis 2009. À ce titre, elle bénéficie de 8,5 M€ pour mettre en œuvre des actions d'amélioration du cadre de vie urbain en lien avec la transition énergétique. L'objectif d'EcoCité est double : expérimenter de nouveaux modes de « faire la ville » plus durables, plus propres, moins consommateurs, et diffuser ces bonnes pratiques innovantes comme un nouveau standard de fabrication de la ville de demain.

Le secteur de l'entre-deux-villes St-Jean - République - Cataroux, site opérationnel de la tranche 1, a été élargi pour la tranche 2 au secteur Clermont Est. Cet espace concentre, en cœur de ville, un grand nombre de friches industrielles mutables, et bénéficie de la dynamique enclenchée par l'axe 8 du FEDER (Fonds Européen de Développement Économique et Régional). Le plan d'actions 2010-2020 permet le financement d'expériences innovantes telles que la construction d'un lycée à énergie positive, l'éclairage public optimisé, le véhicule individuel public autonome (VIPA), un système d'alerte météorologique... Ces investissements, conséquents et géographiquement concentrés, permettront de renouveler la qualité urbaine de ce secteur aujourd'hui en mutation, et par contamination, de la ville toute entière. ■

Plan du Coefficient de Biotope et surface de pleine terre du PLU de Clermont-Ferrand



Les secteurs d'intervention prioritaire de l'EcoCité Clermont Métropole



GENEVOIS FRANÇAIS

DÉVELOPPEMENT ET PROTECTION DU TERRITOIRE : UN ÉQUILIBRE COMPLEXE

Genève est le centre névralgique d'un vaste système urbain qui s'étend jusqu'en France, dans l'est du département de l'Ain et au nord de la Haute-Savoie. Le territoire du Genevois français, ici appréhendé par la partie française de cette aire urbaine transfrontalière (l'aire urbaine d'Annemasse), est en pleine expansion depuis les années 1970. Avec 146 habitants par km², sa couronne est aujourd'hui plus densément peuplée que celle de Lyon (130 hab./km²).

Un espace périurbain attractif pour les jeunes actifs

Suite à l'entrée en vigueur des accords sur la libre circulation des personnes entre l'Union européenne et la Suisse au début des années 2000, une population de jeunes actifs, au pouvoir d'achat élevé, est venue s'installer dans ces zones pavillonnaires. En 2012, 46 % des habitants ont entre 25 et 54 ans, contre 40 % dans les grandes aires de Lyon, Grenoble ou Clermont-Ferrand. Beaucoup d'entre eux occupent un emploi ; dans un cas sur deux, il se situe de l'autre côté de la frontière. Des catégories sociales aisées ont en effet profité d'un accès au logement plus facile et moins onéreux que dans le canton de Genève, où le marché immobilier connaît une pénurie certaine. La part des cadres et des professions intermédiaires dans la population du territoire est ainsi la plus forte des grandes aires urbaines de la région : ils représentent trois personnes de plus de 15 ans sur dix. Les couples avec enfants sont désormais bien présents (47 % des familles), plus fortement qu'à Lyon ou Grenoble (46 % et 44 % respectivement).

Conséquence du profil des nouveaux arrivants et de l'importance prise par les salaires suisses, le niveau de vie médian est très élevé. Tournant autour de 20 000 euros dans les principales grandes aires urbaines de la région, il frôle 30 000 euros dans celle d'Annemasse, avec un montant record de 31 200 euros dans sa couronne (soit 36 % de plus que dans celle de Grenoble et 48 % de plus que dans la couronne lyonnaise).

Des équilibres environnementaux et sociaux à préserver

De fait, l'aire urbaine d'Annemasse subit le revers de son succès résidentiel. L'urbanisation intense fragilise les terres agricoles et les milieux écologiques, ainsi que l'équilibre paysager. La couronne de l'aire urbaine d'Annemasse est celle qui présente la plus large proportion de territoires artificialisés (9,2 %), devant les périphéries lyonnaise, clermontoise, grenobloise ou stéphanoise. La construction de logements neufs est, relativement au nombre de logements anciens, deux fois supérieure à celle observée dans les autres grandes aires urbaines de la région.

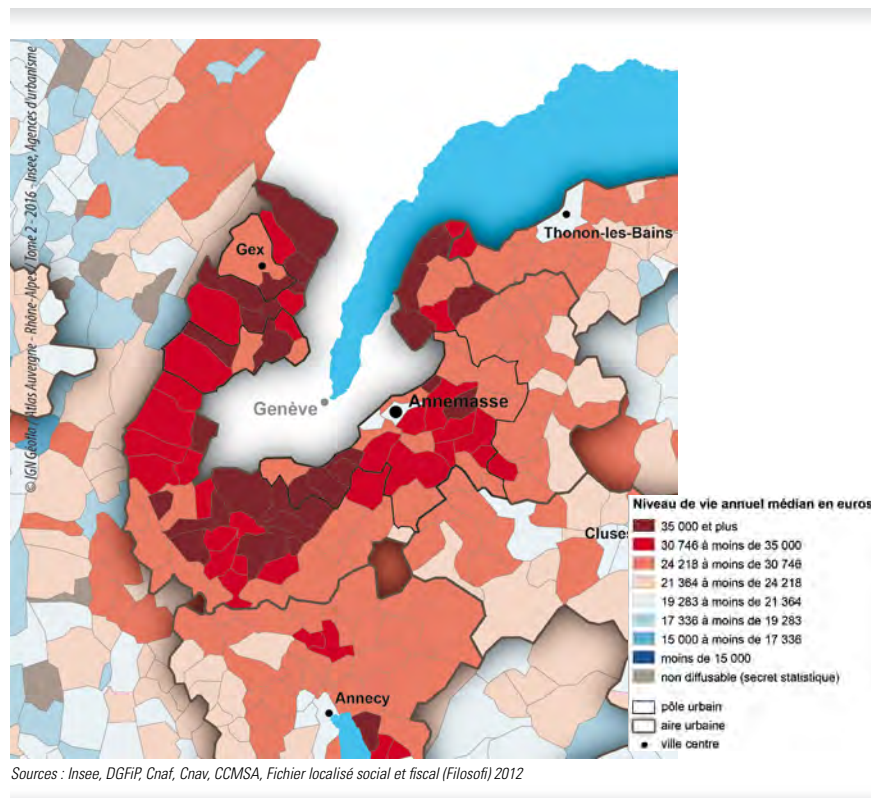
En outre, la population du territoire est faiblement desservie par les transports urbains, accentuant le recours à la voiture. Quand la part de la population desservie par un périmètre de transports urbains (PTU) est proche de 100 % pour les pôles des grandes aires urbaines de

la région, elle n'est ici que de 75 % et, dans la couronne, elle ne concerne qu'une minorité des habitants (25 %). Avec l'intensification du travail frontalier, les déplacements quotidiens vers la Suisse occasionnent un trafic routier proche de la saturation.

	Aire urbaine d'Annemasse		
	Ensemble de l'aire urbaine	dont pôle urbain	dont couronne périurbaine
Environnement			
Part des territoires artificialisés en 2012 (en %)	12,8	23,1	9,2
Évolution de la part des territoires artificialisés entre 2006 et 2012 (en points)	0,4	0,4	0,4
Population			
Part de la population âgée de 18 ans ou moins (en %)	25,5	24,5	26,8
Part de la population âgée de 65 ans ou plus (en %)	12,1	12,6	11,4
Activité			
Part des cadres et des professions intermédiaires dans la population de 15 ans ou plus (en %)	30,6	29,8	31,8
Part des diplômés de l'enseignement supérieur dans la population non scolarisée de 25 à 34 ans (en %)	48,9	48,7	49,2
Taux d'emploi des 20-64 ans (en %)	76,2	73,9	79,3
Part des contrats CDD et intérim dans l'emploi salarié (en %)	9,7	10,9	8,2
Part des jeunes de 18 à 24 ans non insérés (ni étudiants, ni en emploi) (en %)	18,4	20,0	15,8
Conditions de vie			
Revenu disponible par unité de consommation (ou niveau de vie) médian annuel (en euros)	29 325	27 703	31 223
Taux de pauvreté (en %)	11,5	13,8	8,6
Part des maisons dans les résidences principales (en %)	47,2	35,3	64,4
Part des propriétaires dans les résidences principales (en %)	59,3	53,3	67,9
Part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles (en %)	14,3	16,0	12,1
Part des locataires d'un logement HLM dans les résidences principales (en %)	11,6	14,1	8,1

Sources : Insee, Recensement de la population 2012 ; Union européenne - SOeS, CORINE Land Cover 2006 et 2012 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012

Niveau de vie médian dans les communes



Un très haut niveau de revenus qui n'empêche pas les inégalités

Sur le plan social, la hausse du coût de la vie induit un phénomène de « gentrification ». Face aux prix immobiliers qui s'envolent, les ménages qui ne travaillent pas en Suisse ont de plus en plus de mal à supporter le coût des loyers et peuvent être contraints à quitter le territoire. Les écarts de revenus témoignent du fossé qui se creuse entre deux parties de la population : les 10 % de la population les moins avantagés disposent d'un revenu inférieur à 11 000 euros, plus faible qu'à Lyon, Grenoble ou Clermont-Ferrand. À l'opposé, les 10 % les plus favorisés présentent un revenu supérieur à 67 800 euros, soit le seuil le plus élevé de toutes les aires urbaines françaises. Le rapport entre ces deux niveaux de revenus (entre les plus et les moins riches) atteint 6,1 (contre 3,1 à 3,5 dans les autres grandes aires urbaines) ; les inégalités sont donc nettement plus accentuées qu'ailleurs.

Malgré la présence de très hauts revenus, les situations de précarité existent. Le taux de pauvreté, inférieur à celui de Lyon et de Saint-Étienne, est en revanche supérieur à celui de Grenoble. L'insertion des jeunes est médiocre. En 2012, 18,4 % des jeunes de 18 à 24 ans ne sont ni étudiants, ni en emploi, contre 15 % à Grenoble ou 16 % à Clermont-Ferrand. La part des locataires HLM est la plus basse des grandes aires urbaines régionales (11,6 %). Elle cache une opposition pôle (14,1 %)/couronne (8,1 %). Cependant, le parc social est plus présent dans la couronne qu'à Grenoble, Saint-Étienne ou Clermont-Ferrand, où le logement social se concentre plus fortement dans le pôle.

Une offre de services parfois insuffisante

Outre son ouverture sur une métropole dynamique et internationale, l'aire urbaine d'Annemasse conserve d'incontestables attraits naturels : une rive sur le plus grand lac naturel d'Europe occidentale ainsi qu'une entrée sur les massifs des Alpes et du Jura. Cette offre de nature abondante est accessible via des itinéraires pédestres et cyclables. Vivre à côté de Genève, c'est aussi la possibilité de rejoindre un aéroport international à proximité immédiate de la frontière, d'accéder à une vie culturelle riche ou à des services de la gamme supérieure qui font défaut sur place, comme les maternités par exemple du côté de l'Ain. Si l'accès aux commerces et services du département est globalement bon, dans le pôle comme dans la couronne, l'offre en commerces et services peine à suivre une

demande qui va croissante. On relève un niveau d'équipements et de services en dessous de la moyenne dans plusieurs domaines. Les métiers du bâtiment en sont un exemple et le déficit est particulièrement grand en matière de santé. Les infirmières, les médecins généralistes et spécialistes exerçant sur le territoire sont insuffisamment présents au regard de la population (4,5 infirmiers pour 10 000 habitants par exemple, contre 12,4 dans l'ensemble des grandes aires urbaines de la région). De même, les services d'hébergement pour personnes âgées ou en situation de handicap sont peu nombreux.

Vers une nouvelle gestion des mobilités

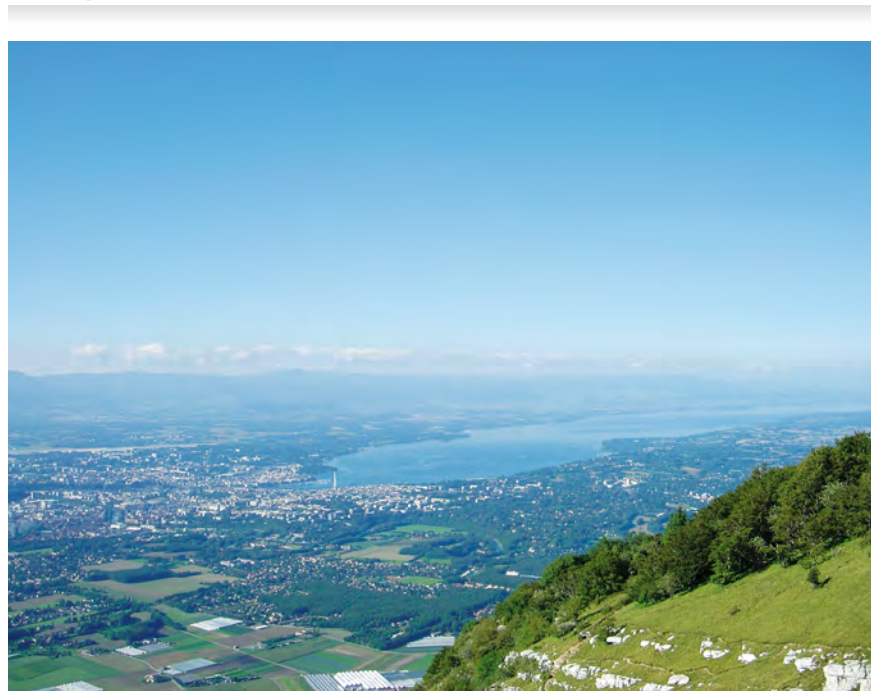
Territoire frontalier, la grande aire urbaine du Genevois français appartient au bassin de vie du Grand Genève. En relation avec l'accroissement de la population, les déplacements progressent de façon exponentielle. Faciliter les déplacements au quotidien est donc un objectif prioritaire pour les acteurs locaux, désireux d'améliorer la qualité de vie des habitants de leur territoire.

De nombreuses actions ont été mises en œuvre, ou sont actuellement en projet, pour développer une offre de transports en commun jusqu'alors en retrait. Le CEVA, liaison ferroviaire franco-suisse, est en cours de

construction pour relier la gare de Cornavin (Suisse) à la gare d'Annemasse en moins de 20 minutes, avec une fréquence d'un train toutes les dix minutes. À cet effet, la gare d'Annemasse sera totalement repensée. Ce nouveau système est complété par la mise en service en 2014 du Bus à Haut Niveau de Service TANGO (qui dessert les zones denses d'Annemasse Agglo et la gare d'Annemasse) et par le prolongement de lignes de tramway existantes. L'objectif poursuivi est de multiplier par trois l'utilisation des transports en commun sur le territoire à l'horizon 2020.

Au-delà des nécessaires restructurations du réseau de transports en commun, les collectivités mettent en place des projets pour favoriser les déplacements respectueux de l'environnement. Ainsi, le Plan de Déplacements Urbains d'Annemasse Agglo comprend un projet de Voie Verte qui vise à sécuriser la pratique du vélo en facilitant les déplacements du quotidien (école, travail...) mais également les promenades ou les loisirs (vélo, roller). Cet axe « modes doux » reliera à terme le Pays de Gex, le canton de Genève et Annemasse Agglo. De nouveaux espaces de détente et de vie lui seront associés et l'ensemble devrait améliorer la qualité des paysages au sein de l'environnement urbain. ■

Vue depuis le Mont Salève



© ARC Syndicat mixte

DIVERSITÉ DES TERRITOIRES

UNE QUALITÉ DE VIE AUX MULTIPLES FACETTES, À LA CROISÉE DES SITUATIONS INDIVIDUELLES ET DES LIEUX D'HABITAT

Parce qu'ils forment leur environnement immédiat, les espaces de la vie quotidienne sont au cœur de la qualité de vie des habitants. Chaque type de territoire recèle de ce point de vue des atouts ou des faiblesses qui tiennent à ses caractéristiques intrinsèques ou à celles de sa population. Les territoires se différencient principalement par leur milieu physique et leur plus ou moins grande proximité des centres urbains dont découle l'accès à l'emploi et aux services. En Auvergne-Rhône-Alpes, sept profils se dégagent, selon une certaine continuité géographique.

Au quotidien, les habitants de la région évoluent dans des environnements géographiques, familiaux ou professionnels très divers. Leur qualité de vie résulte de multiples facteurs. Elle découle d'abord de leurs caractéristiques individuelles : leur niveau de revenus, leurs conditions d'emploi, de logement ou encore leur état de santé. Mais elle dépend aussi étroitement du lieu où ils résident, qui va de pair avec un certain cadre de vie, la possibilité d'accéder facilement aux commerces, aux services ou aux infrastructures de transport.

L'approche de la notion de bien-être ne peut se résumer à une mesure économique (telle que le PIB par exemple), comme l'a mis en lumière la commission Stiglitz dans son rapport sur le développement économique et le progrès social en 2009. Suivant ces recommandations, l'Insee a retenu 27 indicateurs pour caractériser les différentes composantes de la qualité de vie. L'analyse de ces indicateurs, conduite à l'échelle des 381 territoires de vie (voir glossaire) qui composent la région Auvergne-Rhône-Alpes, apporte une lecture nouvelle et synthétique de la diversité régionale. À une échelle nationale ou plus locale, Auvergne-Rhône-Alpes regroupe des espaces de vie d'une grande diversité. Bien que la région soit historiquement façonnée par une empreinte rurale ou montagnaise, une grande partie des lieux de vie s'articulent aujourd'hui autour des pôles urbains. Certains d'entre eux présentent un profil singulier qui les différencie nettement des autres territoires français. ■

Les territoires de vie d'Auvergne-Rhône-Alpes : une qualité de vie modelée

Des territoires ruraux moins bien desservis, mais aux conditions de logement favorables

Peuplés seulement de 30 habitants au km² en moyenne, ces territoires ruraux couvrent 43 % de l'espace régional mais ne représentent que 2 % de sa population. Leurs habitants sont ceux qui vivent le plus loin des commerces et des services. Le risque d'isolement social fragilise particulièrement les personnes âgées, souvent seules à leur domicile. Une part assez importante de la population vit sous le seuil de pauvreté, les retraités comme les actifs disposant de ressources inférieures à la moyenne. La mortalité est aussi plus forte dans ces territoires, même lorsque l'on prend en compte la moyenne d'âge plus élevée de la population. Les réserves foncières abondantes permettent en revanche à de nombreux ménages d'être propriétaires de maisons individuelles.

Des territoires aux caractéristiques socio-économiques moins favorables

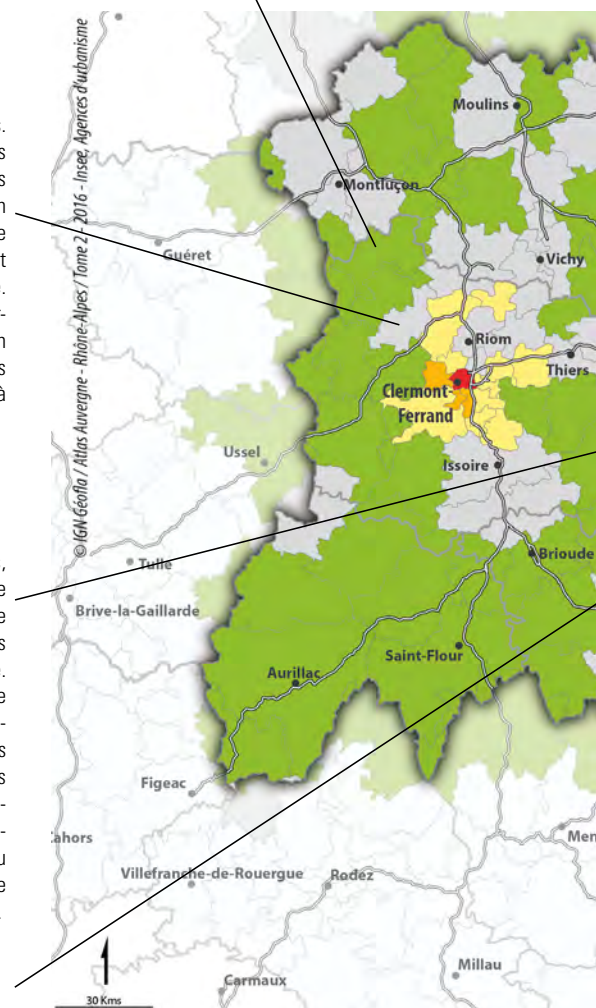
Ces territoires abritent 1,8 million d'habitants. Certains bordent de grandes métropoles, d'autres en sont éloignés ou s'organisent autour de villes moyennes. La population de ces territoires est en moyenne peu diplômée et dispose en conséquence de revenus modestes. Les actifs sont plus souvent qu'ailleurs frappés par le chômage de longue durée. Les habitants accèdent aux commerces et aux services les plus courants dans des délais rapides. En revanche, ceux résidant à l'écart des grands centres urbains ont rarement la possibilité de se rendre à leur travail par les transports en commun.

Près des grandes villes, des populations socialement favorisées

Dans la continuité des grandes agglomérations, ces territoires regroupent 10 % des habitants de la région. Ils réunissent une population plus riche que la moyenne régionale qui peut s'installer dans des habitations au coût d'achat ou au loyer élevé. Beaucoup de ces habitants ont opté pour un mode de vie périurbain, qui leur permet d'allier commodités de la ville et cadre de vie moins urbanisé. Ils s'astreignent en contrepartie à des déplacements un peu plus longs pour rejoindre leur lieu de travail. La plupart des actifs disposent de qualifications élevées qui les préservent un peu plus du chômage qu'en moyenne. Cependant, les écarts de salaire entre hommes et femmes sont importants.

Des centres urbains bien équipés, aux contrastes sociaux importants

Ces territoires se situent au cœur des plus grandes aires urbaines de la région (Lyon, Grenoble, Saint-Étienne, Clermont-Ferrand ou encore Annecy). Très urbanisés, ils abritent aussi une population importante. Les 1,8 million de personnes qui y vivent ont à leur portée toute une gamme d'équipements facilement accessibles via les réseaux de transports en commun. En contrepartie, ils disposent de logements moins spacieux, ce qui les place plus souvent en situation de suroccupation. Des inégalités sociales importantes sont aussi une caractéristique forte de ces pôles urbains. Certains quartiers concentrent une forte proportion de ménages défavorisés, touchés par le chômage de longue durée. Ces derniers sont plus souvent qu'ailleurs locataires d'un appartement dans le parc social.



Sources : Insee, DADS, BPE, Recensement de la population ; MEOS ; CORINE

Une population aisée et bénéficiant d'un bon

Moyennes des principaux indicateurs caractérisant les profils de territoire

	Des centres urbains bien équipés, aux contrastes sociaux importants
Densité d'habitants au km ²	3 993
Part de la population ayant accès en moyenne aux 12 équipements de la gamme intermédiaire en 15 minutes ou moins (en %)	100
Part des espaces artificialisés dans le territoire (en %)	66
Part des 20 ans ou plus ayant au moins le baccalauréat (taux standardisé selon l'âge en %)	44
Écart relatif entre le salaire net horaire moyen des femmes et celui des hommes (valeur absolue, en %)	13
Indice comparatif de mortalité globale (base 100 France)	91
Indice de revenu net moyen annuel par foyer fiscal (base 100 métropole)	87
Part des chômeurs de longue durée (plus d'un an) dans la population active de 15-64 ans (en %)	6
Part des actifs occupés résidant à 30 minutes ou moins de leur lieu de travail (en %)	83

Lecture : les valeurs apparaissant en vert indiquent un positionnement favorable à la qualité de vie, Champ : 381 territoires de vie d'Auvergne-Rhône-Alpes Sources : voir méthodologie détaillée sur Insee.fr

par des influences alpine, métropolitaine ou rurale

Aux abords de Genève, des rémunérations élevées au prix d'emplois plus éloignés

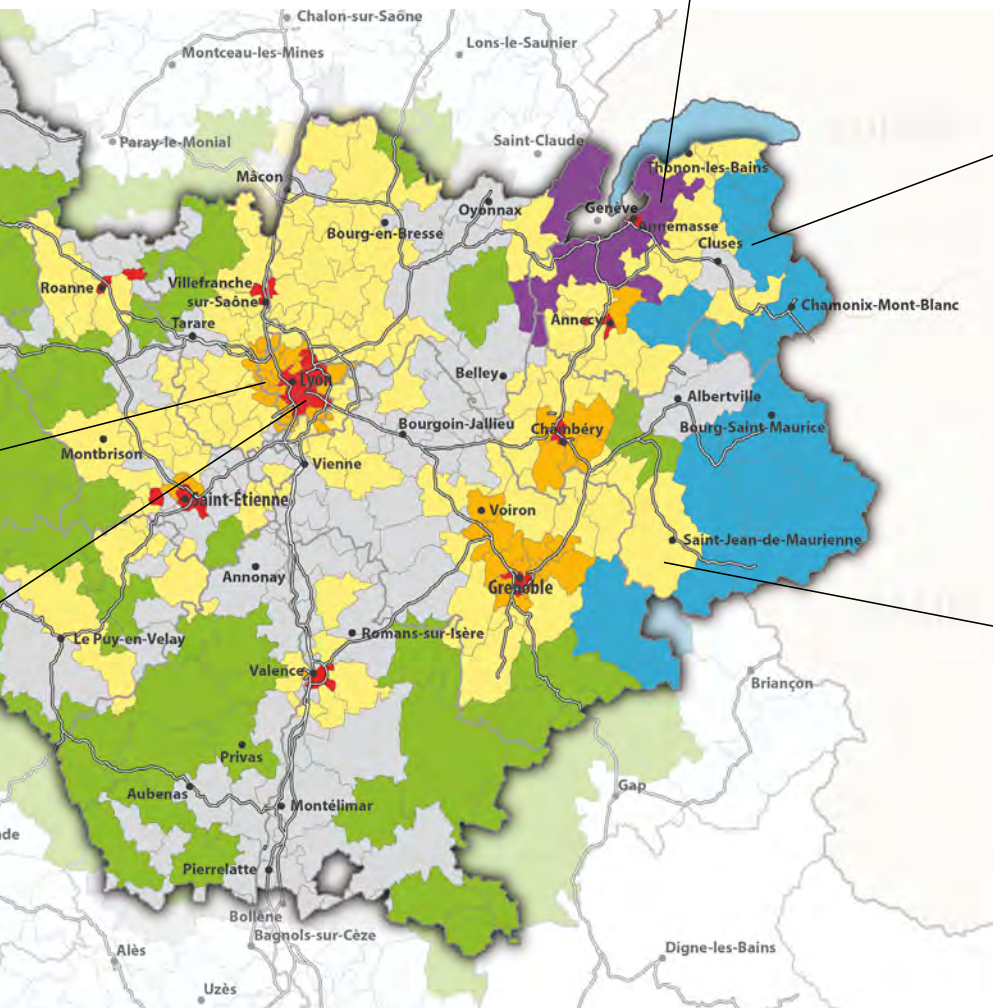
Dans ces territoires sous l'influence directe de la métropole genevoise, la moitié des actifs occupent un emploi dans les cantons suisses voisins. Les travailleurs frontaliers bénéficient de très bonnes conditions de rémunération mais passent en revanche davantage de temps dans les transports. Le reste de la population peut trouver des difficultés à se loger face à l'envolée des prix immobiliers. L'offre médicale est relativement faible au regard du nombre d'habitants. En moyenne, leur espérance de vie est néanmoins plus longue que dans les autres territoires.

Des territoires alpins aux conditions d'emploi particulières

Cette famille de territoires est façonnée par le relief montagneux des Alpes. En raison des contraintes naturelles, la population résidente éprouve des difficultés pour accéder à la plupart des équipements, à l'exception des cabinets médicaux et des cinémas. Une grande partie des actifs de ces zones vivent du tourisme. Une proportion importante de salariés est de ce fait employée en contrats à durée déterminée, en raison du caractère saisonnier des activités. Les habitants accèdent toutefois plus facilement à l'emploi : ils travaillent souvent à proximité de leur domicile et la part de chômeurs y est très faible.

Des espaces résidentiels en périphérie plus lointaine des agglomérations

841 000 habitants peuplent ces espaces qui s'étendent sur une distance importante à partir des centres urbains (notamment autour de Lyon et de Grenoble). Ces zones présentent des caractéristiques socio-économiques proches de celles situées en périphérie immédiate des pôles urbains, bien qu'un peu moins favorables. Elles s'en rapprochent aussi par leurs conditions d'accès aux équipements, plutôt satisfaisantes. Leurs conditions de vie sont similaires à celles dont peut disposer la population régionale dans son ensemble.



Land Cover, DGFIP ; CNAM ; Ministère de l'Intérieur ; SOeS.

accès aux équipements en périphérie des villes

Près des grandes villes, des populations socialement favorisées	Des espaces résidentiels, en périphérie plus lointaine des agglomérations	Des territoires aux conditions socio-économiques moins favorables	Des territoires ruraux moins bien desservis, mais aux conditions de logement favorables	Aux abords de Genève, des rémunérations élevées au prix d'emplois plus éloignés	Des territoires alpins aux conditions d'emploi particulières	Ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes
561	145	122	30	240	30	117
98	93	93	67	94	79	93
34	9	8	1	16	3	5
57	44	38	39	52	44	43
23	19	16	12	17	17	16
81	95	102	110	78	99	95
133	109	87	78	171	106	97
3	3	5	4	3	1	4
83	73	80	79	42	88	77

et inversement pour celles représentées en rouge.

Accès aux équipements

- **Le panier « de la vie courante »** comprend 22 équipements ou services, dont des services publics (poste, gendarmerie, ...), des commerces et des services aux particuliers (coiffure, boulangerie, supermarché, station service, ...), des services d'enseignement (école, collège), de santé (médecin, pharmacie, infirmier, dentiste), d'aide ou d'hébergement aux personnes âgées, des crèches et des gardes d'enfants ainsi que des équipements sportifs.
- **Les temps d'accès aux équipements et services** sont calculés à partir des distances routières. Ces temps ont donc un caractère théorique car, en pratique, les trajets ne se font pas forcément en voiture, et certains critères ne sont pas pris en compte dans la modélisation (recherche d'une place de parking, feux rouges...). Ils permettent cependant d'appréhender des situations très diverses en matière d'accessibilité et d'enclavement des territoires. Le temps d'accès à un panier d'équipements est la moyenne des temps d'accès à chacun de ses équipements.

Bassins et territoires de vie

Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie sont classés en 6 grands domaines : services aux particuliers, commerce, enseignement, santé, transports ainsi que sports-loisirs-culture.

Défini pour les études sur la qualité de vie, le territoire de vie découpe les bassins de vie de plus de 50 000 habitants pour mieux rendre compte de la diversité de la qualité de vie au sein des territoires les plus urbanisés. S'affranchissant des limites des unités urbaines, les territoires de vie découpent ainsi les grands bassins de vie autour des pôles de services.

Énergie primaire

L'énergie primaire est l'ensemble des produits énergétiques non transformés, exploités directement ou importés. Ce sont principalement le pétrole brut, les schistes bitumineux, le gaz naturel, les combustibles minéraux solides, la biomasse, le rayonnement solaire, l'énergie hydraulique, l'énergie du vent, la géothermie et l'énergie tirée de la fission de l'uranium.

Énergies renouvelables

Les énergies renouvelables incluent l'énergie d'origine solaire, éolienne, hydraulique, géothermique, ainsi que le bois de chauffage, les résidus de récolte, les biogaz, les biocarburants, les déchets urbains ou industriels et les pompes à chaleur.

Espaces artificialisés

Selon la nomenclature de l'occupation des sols de la source Corine Land Cover, les espaces artificialisés recouvrent les zones urbanisées (tissu urbain continu ou discontinu), les zones industrielles et commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs).

Espérance de vie

L'espérance de vie à un âge donné (ici à 60 ans) est le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge, dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Fécondité et renouvellement des générations

L'indicateur conjoncturel de fécondité, ou somme des naissances réduites, mesure pour une année donnée le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité à chaque âge observés l'année considérée demeuraient inchangés.

Le seuil de renouvellement des générations correspond au nombre d'enfants par femme nécessaire pour assurer le remplacement d'une génération par une autre, en l'absence de migrations et compte tenu du ratio filles-garçons à la naissance (100 filles pour 105 garçons) et de la mortalité des femmes jusqu'à l'âge moyen à la maternité. En France, il est de l'ordre de 2,1 enfants par femme.

Ménages et familles

- Un **ménage**, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans qu'elles soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marins, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, etc) sont considérés comme vivant hors ménage.

- Une **famille** est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

Niveau de vie et pauvreté monétaire

Le niveau de vie d'un individu correspond au revenu disponible du ménage fiscal auquel il appartient, rapporté au nombre d'unités de consommation de ce ménage.

Le revenu disponible est constitué de l'ensemble des revenus d'activité, de remplacement et du patrimoine des différentes personnes composant le ménage, augmenté des prestations sociales perçues et diminué des prélèvements sociaux et des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation).

Le nombre d'unités de consommation n'est pas égal au nombre de personnes du ménage, car il est tenu compte du fait que la vie commune procure des économies d'échelle. L'échelle actuellement

utilisée est celle de l'OCDE qui retient la pondération suivante : le premier adulte compte pour 1 UC ; les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 UC ; les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC. Tous les membres d'un même ménage fiscal ont le même niveau de vie.

Sont considérées comme pauvres les personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté monétaire. Selon des conventions européennes, ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian national, le niveau de vie médian étant celui qui partage la population en deux parts égales (la moitié a un niveau de vie inférieur à la médiane, la moitié un niveau de vie supérieur). En 2012, le seuil de pauvreté pour la France métropolitaine est de 11 871 euros annuels, soit 990 euros par mois.

Projections de population âgée

Ces projections sont issues du scénario central du modèle Omphale 2010 élaborées à partir des populations issues du recensement de la population 2007. Ce modèle fait varier la population âgée en prolongeant les tendances récentes en termes d'espérance de vie par sexe et âge, et une baisse de la mortalité parallèle à la tendance métropolitaine.

Sites classés, inscrits et grands sites de France

Le code de l'environnement permet de préserver des espaces du territoire français qui présentent un intérêt général du point de vue « scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire », sous le contrôle et la responsabilité de l'État.

Le classement d'un site, prononcé par décret en raison de son caractère exceptionnel, constitue une protection forte visant à sa conservation en l'état et à sa préservation de toutes atteintes graves.

L'inscription d'un site est une reconnaissance de sa qualité justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

Un label Grands Sites de France peut être attribué par le ministre chargé des sites aux sites classés de grande notoriété et de grande fréquentation.

Taux d'emploi

Le taux d'emploi est le rapport entre la population résidente ayant un emploi et la population résidente en âge de travailler.

Le taux d'emploi peut aussi se décomposer sous la forme d'un produit du taux d'activité (proportion d'actifs avec ou sans emploi dans la population en âge de travailler) et du complément à 100 du taux de chômage (part des actifs sans emploi dans l'ensemble des actifs).

L'augmentation du taux d'emploi est un des objectifs mesurables de la stratégie 'Europe 2020' selon laquelle « 75 % de la population de 20 à 64 ans devra avoir un emploi à l'horizon 2020 ».

Trame Verte et Bleue (TVB)

La Trame verte et bleue est un outil législatif visant à préserver et reconstituer les continuités écologiques permettant aux espèces animales et végétales de circuler pour assurer leur survie et s'adapter aux changements climatiques. Elle établit un maillage écologique du territoire composé de trois types d'éléments remarquables : les « réservoirs de biodiversité », les corridors écologiques et la « trame bleue ».

Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité : il s'agit de secteurs à intérêt écologique majeur. Ces sites possèdent, pour certains d'entre eux, un statut réglementaire d'autres font l'objet de mesures de gestion, comme les sites appartenant au réseau Natura 2000.

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

La trame bleue est constituée par certains milieux aquatiques (cours d'eau, tronçons de cours d'eau et grands lacs naturels) et zones humides reconnus pour leur intérêt écologique (à préserver et/ou restaurer).

Déjà paru :
Auvergne-Rhône-Alpes : Tome 1 sur la géographie physique, humaine et urbaine.



À paraître : Auvergne-Rhône-Alpes : Tome 3 sur la géographie des flux.

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés.

Prix : 10 euros TTC – ISBN 978-2-11-151621-2

Dépôt légal : deuxième trimestre 2016